



GOUVERNANCE TERRITORIALE ET ACCÈS DE LA POPULATION À L'EAU POTABLE : LE CAS DE LA COMMUNE DE VO 1 AU TOGO

Par Kossi David Ayivi

Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi en vue de
l'obtention du grade de maître ès art (M.A.) en Études et interventions
régionales (volet recherche)

Québec, Canada

© Kossi David Ayivi, 2026

RÉSUMÉ

Ce mémoire analyse la gouvernance locale de l'eau potable dans la commune de Vo 1, au Togo, dans un contexte de décentralisation incomplète marqué par une forte dépendance envers les opérateurs nationaux. Il s'appuie sur les concepts de pouvoir, de gouvernance multiniveau, de décentralisation et de subsidiarité pour analyser la répartition des compétences, les dynamiques institutionnelles et les marges d'action des acteurs locaux. Cette recherche s'appuie sur une étude de cas et sur des données qualitatives recueillies lors d'entrevues semi-dirigées auprès de ménages, d'autorités locales, de gestionnaires de l'eau (SP-EAU et TdE), et d'organisations associatives. Elle met en lumière les pratiques d'approvisionnement en eau, les perceptions citoyennes et les défis structurels du service de l'eau.

Les résultats révèlent une couverture inadéquate des infrastructures, des coûts d'installation élevés, une participation communautaire limitée et une gouvernance dominée par l'échelon central. Les ménages se plaignent d'interruptions fréquentes, de pannes et de difficultés financières d'accès, tandis que les autorités locales déplorent le manque de ressources, l'absence de transfert effectif de compétences et la faiblesse des mécanismes de coordination. L'analyse comparative met en évidence une gouvernance multiniveau asymétrique, une application limitée de la subsidiarité et une décentralisation qui reste principalement théorique.

L'étude conclut que l'amélioration durable de l'accès à l'eau dans la commune de Vo 1 nécessite un renforcement des capacités locales, une clarification des responsabilités, une meilleure articulation entre les acteurs, ainsi qu'une valorisation des initiatives participatives. Elle propose des recommandations pour améliorer la performance du service public de l'eau, appuyer une gouvernance plus inclusive et cohérente.

ABSTRACT

This research examines the grassroots administration of potable water in the municipality of Vo 1, Togo, in a climate of incomplete devolution characterized by significant reliance on national entities. The analysis is based on the concepts of power, multilevel governance, decentralization and subsidiarity, and explores how these concepts affect the distribution of authority, institutional dynamics and the scope for action of local actors. This research is based on a case study and qualitative data from semi-structured interviews with households, local authorities, water managers (SP-EAU and TdE), and community organizations. It highlights water supply practices, citizens' perceptions and the structural challenges of water services.

The results show that there is insufficient coverage of essential infrastructure, high installation costs, limited community participation, and governance dominated by the central level. Households complain about frequent interruptions and breakdowns, as well as financial difficulties in accessing water. Local authorities, meanwhile, lament the lack of resources, the absence of effective power transfers, and weak coordination mechanisms. The comparison reveals a lopsided, multilevel structure of government, with subsidiarity and decentralisation that remains mainly theoretical.

Finally, the research finds that enhancing the availability of clean water in the town of Vo 1 hinges on bolstering local capabilities, defining roles, streamlining collaboration among stakeholders, and encouraging community-driven efforts. It proposes measures to improve the public water service and foster more equitable and consistent governance

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
ABSTRACT	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	viii
REMERCIEMENTS	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	7
DÉFINITIONS DES CONCEPTS DE BASE	7
1.1 LE CONCEPT DE POUVOIR	7
1.2 LA GOUVERNANCE MULTINIVEAU	12
1.3 LE CONCEPT DÉCENTRALISATION.....	15
1.4 LE CONCEPT DE SUBSIDIARITÉ.....	22
CHAPITRE 2	26
GOVERNANCE TERRITORIALE ET GESTION DE L'EAU EN	
AFRIQUE	26
2.1 LES ADMINISTRATIONS LOCALES EN AFRIQUE	26
2.2 L'ACCÈS À L'EAU : UNE RESPONSABILITÉ LOCALE	
PRIMORDIALE.....	32
CHAPITRE 3	40
OBJECTIF ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE	40
3.1 L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE	40
3.2 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE	42
3.3 LA PERTINENCE SOCIALE DE LA RECHERCHE.....	43

CHAPITRE 4	45
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	45
4.1 UNE STRATÉGIE DE RECHERCHE : L'ÉTUDE DE CAS	45
4.2 LES ENTREVUES SEMI-STRUCTURÉES	50
4.3 LA POPULATION À L'ÉTUDE ET L'ÉCHANTILLONNAGE	52
4.4 LES MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES	55
4.5 LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	56
4.6 LES QUESTIONNAIRES ET GUIDES D'ENTREVUES	57
CHAPITRE 5	60
PRÉSENTATION DES DONNÉES ISSUES DES ENTREVUES	60
5.1 INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES	60
5.2 LES RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ENTREVUES DES MÉNAGES	61
5.3 LES RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ENTREVUES DES AUTORITÉS LOCALES ET INSTITUTIONNELLES.....	84
CHAPITRE 6	105
L'ANALYSE TRANSVERSALE DES DONNÉES D'ENTREVUES....	105
6.1 PROPOS PRÉLIMINAIRES	105
6.2 L'ANALYSE DES INFORMATIONS SUR L'ACCÈS À L'EAU DES MÉNAGES	106
6.3 L'ANALYSE DES PERCEPTIONS DES MÉNAGES QUANT À LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU	119
6.4 L'ANALYSE DES PERCEPTIONS DES AUTORITÉS LOCALES ET INSTITUTIONNELLES.....	124
6.5 L'ANALYSE CROISÉE PERCEPTIONS DES MÉNAGES ET DES AUTORITÉS.....	132
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	140
RECOMMANDATIONS	148
BIBLIOGRAPHIE	150
ANNEXE I.....	155
ANNEXE II.....	156
ANNEXE III.....	157

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LES GRANDS AUTEURS ET LEUR CONCEPTION DU POUVOIR.....	8
TABLEAU 2 : RÉPONDANTS ET TYPES DE QUESTIONNAIRES.....	54
TABLEAU 3 : QUESTIONNAIRE POUR LES MÉNAGES	57
TABLEAU 4 : QUESTIONNAIRE POUR LES AUTORITÉS LOCALES, LES ACTEURS TECHNIQUES ET LES ONG	58
TABLEAU 5 : LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS AUX ENTREVUES INDIVIDUELLES (MÉNAGES).....	59
TABLEAU 6 : CONSTANTES TIRÉES DE L'ANALYSE ET PROPOSITIONS	149

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA PRÉFECTURE DE VO AU TOGO	36
FIGURE 2 : LOCALISATION DES COMMUNES ET DU CHEF-LIEU DE VOGAN DANS LA PRÉFECTURE DE VO.	48
FIGURE 3 : HYDROGRAPHIE, ROUTES ET NOYAUX VILLAGEOIS DANS LA PRÉFECTURE DE VO.....	49
FIGURE 4 : PUIITS TRADITIONNEL À AGBOPÉ.....	66
FIGURE 5 : FORAGE DOMESTIQUE AU LYCÉE KPOTA.....	67
FIGURE 6 : FORAGE COMMUNAUTAIRE À VO KOUTIMÉ.....	68
FIGURE 7 : MINI-AEP DE MAMISSI	97

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ARPW : African Rural Water Pro

BF : Borne-fontaine

CDQ : Comités de Développement des Quartiers

CTD : Collectivités territoriales décentralisées

CVD : Comités Villageois de Développement

DSP : Délégation de service public

Mini-AEP : mini Alimentation en Eau Potable

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONU : Organisation des Nations Unies

PANSEA : Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement

PASPEVO : Projet d'amélioration du service public de l'eau et de l'assainissement de Vogan

PEA-OMD : Projet Eau et Assainissement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement

PNEA : Politique Nationale de l'eau et de l'Assainissement

RGPH 5 : Recensement général de la population et de l'habitat

RNET : Régie nationale des eaux du Togo

SEVES : ONG française de développement solidaire fondée en 2007

SP-EAU : Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain

SPIC : Services publics industriels et commerciaux

TdE : Société togolaise des eaux

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

REMERCIEMENTS

Je rends avant tout grâce à Dieu pour sa faveur et sa miséricorde, ainsi qu'au Saint-Esprit, source d'inspiration, pour la direction divine, la force, la sagesse et l'intelligence reçues tout au long de ce parcours académique.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à mon directeur de recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi, le professeur Martin Simard, pour la qualité de son encadrement, sa disponibilité constante, la pertinence de ses conseils ainsi que la rigueur de ses orientations, qui ont été déterminants dans l'élaboration et l'aboutissement de ce travail.

J'adresse également mes sincères remerciements à mes pères spirituels et mentors, les pasteurs Ata Doke, Christophe Gnaba et Timi Davies, ainsi qu'à mes mentors Gilbert Missowou et Jean Lamesse Missohou, pour leurs conseils, leurs enseignements et leurs encouragements constants, qui ont constitué un appui précieux tout au long de ce cheminement.

Je souhaite exprimer toute ma gratitude à ma chère et tendre épouse, Dédé Victoire, pour sa patience, son soutien indéfectible, ses encouragements constants, sa présence rassurante et sa foi en ma personne.

Je tiens à exprimer une profonde reconnaissance à ma mère, Flora Nouwodjro, et à mon père, Simon Ayivi, pour leur amour, leurs sacrifices et leur soutien constant, qui ont été déterminants dans mon parcours. J'ai également une pensée respectueuse et reconnaissante pour mes beaux-parents, feu Aimé Makou et feu Ayité Amavi, dont la mémoire demeure précieuse.

J'adresse également mes remerciements à mes sœurs, Edwige, Nicole et Thérèse Ayivi, à mes beaux-frères et belles-sœurs : Kodjo Rémi Sedoga, Emmanuel Kodjo, Noé Kodjo, Sidoine Amavi et Ro Amavi, ainsi qu'à l'ensemble de ma famille, pour leur soutien moral, leurs prières et leurs encouragements.

Je tiens à exprimer ma gratitude à mes camarades de parcours, amis et proches, notamment Charles Dawo, Francis Gnanho et sa compagne Parfaite, Demba, Bocar Harouna Diallo, Danise Harvey, Komlan Mawuli Adjé et sa bien-aimée Jacqueline, Andréa Magnon, Carlos Tokplé, Faye

Meissa, Abdoul Aziz, Junior Conde, Candide, Yokbey Douti, Yannick Anade, ainsi que Mirieme Balde.

Mes remerciements vont également à M. Ouro, Mme Kossiwa Tsipoaka, M. Agbokou, Vicky Dogbatsè, Djo Messeko, Adodo Gnagniko, Abraham Denke, Adelphine Agbehonou, Moïse Kumavi, Marcel Hodin, Florent Akpa, Seedem Gbedze, pour leur soutien et leur accompagnement.

Je tiens en outre à exprimer ma reconnaissance au corps pastoral de Winners Chapel International d'Avepozo, ainsi qu'à l'ensemble de la congrégation, pour leur soutien spirituel et leurs prières.

Mes remerciements vont également à ma cousine, Sitou Ayité, pour son soutien moral et matériel, ainsi que pour sa disponibilité et son accompagnement constant.

Enfin, je tiens à souligner la précieuse participation de la population et des différents intervenants rencontrés dans la commune de Vo 1 à l'été 2025. Cette recherche n'aurait pas été possible sans leur contribution volontaire dans le cadre des entrevues semi-dirigées.

INTRODUCTION

La gouvernance territoriale, aussi qualifiée de locale ou régionale, est un domaine d'étude important liant les sciences administratives, les sciences politiques de même que l'aménagement et le développement territorial. En effet, la plupart des pays du monde comportent des structures administratives locales formelles ou informelles, que l'on parle de municipalités, de communes ou de conseils tribaux. Ces institutions offrent des services décentralisés que l'État central ne peut techniquement gérer à distance, des services de premier plan pour les citoyens comme l'approvisionnement en eau potable et la cueillette des ordures. Comprendre la dynamique de gouvernance et le fonctionnement des administrations locales et régionales est nécessaire pour améliorer les conditions de vie des populations. Cela permet également de favoriser la participation citoyenne aux affaires publiques, voire le développement économique local.

Toutefois, l'attribution de compétences décentralisées est fréquemment un sujet de tensions entre l'État central et les autorités locales, ce qui illustre les difficultés pour l'État de céder du pouvoir « vers le bas » de même que les exigences de coordination des compétences entre chacun des paliers administratifs. À cet égard, Deberre (2007) estime que l'implication des citoyens constitue un atout majeur à la gestion des services de proximité et à la légitimité des processus décentralisés. Par ailleurs, la gestion locale dans

de nombreux pays implique des échanges et des collaborations entre une multitude d'institutions étatiques sectorielles et d'acteurs du secteur privé, constituant ainsi un véritable défi de gouvernance. Notamment, l'enjeu de l'accès aux ressources fiscales et financières stables nécessaires afin de fournir des services est crucial.

Selon Leloup, Moyart et Pecquer (2005), la gouvernance est un concept complexe et pluridimensionnel qui a été remis à l'ordre du jour au cours des vingt dernières années. Étymologiquement, le concept « gouvernance » tire ses racines du grec « kubernân », utilisé par Platon dans La République pour désigner le pilotage d'un navire (Dau, 2014). Patrick Le Galès (2006) considère la gouvernance comme un mécanisme d'interaction entre les divers acteurs de la société, où les décisions et les actions découlent de la coopération, de la négociation et de la participation de diverses parties prenantes. La gouvernance se définit aussi comme l'art ou la manière de gouverner (Dau, 2014), le contexte variant selon l'échelle géographique (gouvernements central, régional, local, etc.). En conséquence, l'exercice du pouvoir entre les différents échelons du gouvernement conduit à s'interroger sur la gouvernance multiniveau, sur la décentralisation et sur la notion de subsidiarité. Il convient de noter que l'exercice de la gouvernance et la nature des dynamiques de pouvoir en jeu varient selon les spécificités géographiques et politiques (Simard, 2006).

En effet, bien que les principes de gouvernance multiniveau et de subsidiarité puissent être appliqués à différents échelons, chaque territoire, y compris l'Afrique, présente des particularités qui influencent la manière dont ces concepts sont mis en application.

L'Afrique est composée de 54 pays aux contextes politiques, économiques et culturels différents, et la gouvernance locale et régionale est confrontée à des opportunités et des défis particuliers. Historiquement, d'après Le Bris et Paulais (2007), nombreux sont les pays africains qui ont hérité de leurs colonisateurs des systèmes de gouvernements centralisés, laissant les gouvernements locaux faibles dans leur capacité d'assurer des services. Deberre (2007) estime que cette concentration excessive du pouvoir constitue un obstacle majeur au développement local. Cette situation a conséquemment conduit à la mise en place de plusieurs réformes pour promouvoir la démocratie locale. Ces réformes incluent principalement la décentralisation, le renforcement du rôle des administrations locales, l'accroissement de la participation citoyenne, le renforcement des capacités locales, la création d'espaces de concertation entre les autorités locales, les citoyens et d'autres acteurs (acteurs privés, ONG, etc.).

Selon Le Bris et Paulais (2007), ces réformes ont été soutenues par diverses organisations internationales et partenaires de développement international, telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Banque

mondiale (BM) ou l'Agence française de développement (AFD). Ces organismes considèrent généralement la décentralisation comme un moyen de réduire la pauvreté, de renforcer la démocratie et d'améliorer la prestation des services publics. Sédo (2007) souligne d'ailleurs que plusieurs pays africains, comme le Cameroun, le Bénin et le Togo, ont mené des réformes en matière de décentralisation, réformes visant à transférer des compétences et des ressources au niveau local, afin de renforcer la gouvernance décentralisée et de promouvoir le développement social et économique à l'échelle locale. L'instabilité politique, la diversité ethnique et les risques de corruption ont cependant affecté la mise en place de ces réformes administratives et politiques, à divers endroits.

Dans ce contexte, des concepts tels que le pouvoir, la gouvernance multiniveau, la décentralisation et la subsidiarité revêtent une importance majeure. Ils constituent l'épine dorsale d'une gouvernance locale plus efficace, plus participative, plus active face aux besoins des citoyens, tout en présentant un grand intérêt en termes de connaissances scientifiques. Cependant, la mise en œuvre de ces réformes en Afrique est, d'après Deberre (2007), souvent complexe. Celles-ci se différencient considérablement selon les pays. Afin de bien comprendre la dynamique de la gouvernance et de l'administration locale en Afrique dans le cadre de cette recherche, il est nécessaire de définir et d'analyser des concepts clés, tels que le pouvoir, la gouvernance multiniveau, la décentralisation et la subsidiarité. Ces concepts fournissent un cadre

théorique et pratique pour étudier comment les pouvoirs décisionnels sont répartis entre les différents niveaux de gouvernement, comment les citoyens participent au processus de gouvernance et comment les services sont rendus.

Ces concepts théoriques nous permettront d'étudier plus précisément la situation du Togo. Ce pays francophone localisé en bordure du Golfe de Guinée présente un intérêt sur plusieurs plans, notamment en raison des importantes réformes de décentralisation entreprises depuis les années 1990. Ces réformes, qui ont été consolidées par la loi n°98 006 de 1998, et renforcées par celle de 2007, avaient pour objectif de transférer des compétences de l'État central vers les collectivités locales, permettant ainsi une gestion plus autonome des ressources et des services, y compris l'approvisionnement en eau potable. Néanmoins, la mise en œuvre de ces réformes reste marquée par des défis, tels que le financement limité et la complexité des mécanismes de transfert de compétences. Dans cette recherche, nous nous focaliserons plus précisément sur l'approvisionnement en eau potable des communes. Il va sans dire que l'accès à l'eau est d'une importance capitale pour les populations au quotidien, que ce soit pour boire, se laver, faire la lessive, abreuver le bétail, etc.

Dans les pages qui suivent, nous définirons d'abord les concepts associés à la gouvernance et à la décentralisation. Deuxièmement, nous aborderons les particularités du contexte africain ayant des répercussions en

matière d'instances administratives. Par la suite, nous décrirons successivement les objectifs, la pertinence, la méthodologie de la recherche avant d'en arriver aux analyses et aux résultats.

CHAPITRE 1

DÉFINITIONS DES CONCEPTS DE BASE

1.1 LE CONCEPT DE POUVOIR

En sciences politiques et administratives, le concept de pouvoir est fondamental, mais, en raison de son utilisation dans de multiples contextes, il souffre d'une grande polysémie (Hermet et al., 2015). Généralement, il fait référence à la capacité d'une personne ou d'une institution à influencer, contrôler ou diriger le comportement des autres. Cette influence peut se manifester de diverses manières, y compris par l'autorité formelle, la persuasion, la coercition ou la manipulation (Lukes, 2021). Pour Domingo (2014, p. 386), « le pouvoir est généralement défini comme la capacité d'agir ou de produire des effets dans le monde réel ». Dans un contexte politique, il renvoie à une relation où le pouvoir domine le sujet du pouvoir. À en croire Hermet, Badie, Birnbaum et Braud (2015), cette capacité d'influence ou de contrôle provient de différentes ressources, telles que la force physique, la force de persuasion argumentative, la richesse économique, les connaissances ou l'autorité attribuée par la tradition ou la structure politico-administrative.

Bruno Domingo (2014, p. 387), estime que le pouvoir peut être considéré de deux façons : « Soit comme un objet qui se possède, se perd, se

délègue ou se donne (approche substantialiste), soit comme une relation asymétrique entre deux parties (approche relationnelle) ». Nous utiliserons cette classification en deux catégories pour situer les différents auteurs et leur description du pouvoir. Nous allons aborder dans un premier temps l'approche substantialiste du pouvoir et ensuite l'approche relationnelle (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Les grands auteurs et leur conception du pouvoir

Substantialiste	Relationnel
Pierre Bourdieu	Max Weber
Steven Lukes	Robert Dahl
	Michel Foucault
	Michel Crozier et Erhard Friedberg

Pour commencer, notons l'apport du sociologue français Pierre Bourdieu qui intègre le concept de pouvoir à ses recherches sur les phénomènes sociaux (Lebaron, 2018). Pour celui-ci, le pouvoir s'exerce dans différents « champs distincts » où les acteurs sociaux s'affrontent, une fois conscientisés, pour prendre le contrôle des positions dominantes. Pierre Bourdieu souligne que, le pouvoir prend forme au sein de différents champs, comme ceux de la littérature ou de la bureaucratie, où les individus et groupes sociaux se disputent les positions de domination. Il met également en lumière l'importance des différentes formes de capital : économique, social et culturel, qui influencent de manière déterminante ces luttes de pouvoir et structurent les relations sociales (Domingo, 2014). Cette approche dite substantialiste est

influencée par le marxisme et celle-ci rejoint largement les écrits de Steven Lukes sur le sujet (Dowding, 2006).

Pour Max Weber, le pouvoir se définit comme « toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances » (cité par Hermet et al., 2015, p. 211). En d'autres termes, pour Weber, le pouvoir repose sur des relations sociales dans lesquelles une volonté peut s'imposer malgré des oppositions, d'où son appellation de relationnelle. Il souligne également que le pouvoir est conditionné par le contexte, à travers des structures sociales et des rationalités spécifiques, qui influencent les interactions entre les individus (Hermet et al., 2015). Le pouvoir, dans cette perspective relationnelle et interactionniste, n'est pas considéré comme une simple possession ou position, mais plutôt comme une capacité active à modifier le comportement des autres, souvent dans des situations de négociation, de conflit ou d'échange.

Pour le grand politologue américain Robert Dahl, le pouvoir se définit comme la capacité d'une personne « A » d'amener une personne « B » à accomplir une action qu'elle n'aurait pas entreprise sans l'intervention de « A ». Cette approche, souvent reprise en sciences politiques, met l'accent sur la relation asymétrique entre les acteurs et souligne l'importance de la communication et de l'interaction. Dahl distingue également deux types de pouvoir : le pouvoir d'injonction, qui repose sur des moyens directs et coercitifs,

et le pouvoir d'influence, qui privilégie la persuasion et l'adhésion volontaire, en modifiant les préférences ou les comportements de l'acteur « B » (Domingo, 2014).

En revanche, le philosophe français Michel Foucault, cité par Domingo (2014, p. 386-387), propose une vision plus large et répandue du pouvoir, toujours dans une perspective relationnelle. Contrairement aux approches traditionnelles qui se concentrent sur les institutions ou les individus, Foucault affirme que le pouvoir est diffus et s'exerce à travers les relations sociales, les comportements et les discours. Avec son concept de « microphysique du pouvoir », Foucault explique que le pouvoir ne descend pas simplement du sommet vers la base, mais circule de manière capillaire, imprégnant toute la société (Domingo, 2014). Cette conception met en évidence comment le pouvoir structure les connaissances, influence les normes et façonne les comportements, souvent de façon indirecte et subtile.

Dans la même veine, les sociologues français Michel Crozier et Erhard Friedberg ont développé une approche stratégique du pouvoir dans les organisations. Selon eux, le pouvoir réside notamment dans les zones d'incertitude, c'est-à-dire dans les espaces où les règles et les comportements ne sont pas clairement définis ou prévisibles (Domingo, 2014). Cette approche met en lumière l'importance des interactions stratégiques de pouvoir et des tactiques utilisées par les individus pour renforcer leur influence au sein des

organisations. Pour sa part, Donald Schön éclaire cette dynamique par le concept de « *problem setting* » en soulignant l'importance de la manière dont les problèmes sont perçus et formulés dans des contextes complexes. Schön affirme que les acteurs ne se contentent pas de résoudre des problèmes préexistants, mais ils participent activement à leur construction, influençant ainsi directement les processus décisionnels (Schön, 2017). Dans les organisations, la capacité à définir ou redéfinir un problème est donc un moyen important d'exercer du pouvoir et de modeler les résultats. Ainsi, les zones d'incertitude offrent aux acteurs des opportunités pour reformuler les problèmes, ajustant les enjeux et renforçant leur influence stratégique.

Ces points de vue théoriques mettent en évidence le fait que le pouvoir est un concept multidimensionnel qui se manifeste à divers niveaux et dans différents contextes. Ainsi, les perspectives théoriques de Dahl, Foucault, Crozier et Bourdieu, associées ici à l'approche relationnelle, offrent de multiples cadres analytiques pour étudier la manière dont le pouvoir est exercé au sein des structures politiques et administratives. L'exercice du pouvoir dans ces contextes est influencé par des facteurs institutionnels, sociaux et culturels. Il est essentiel de prendre en compte ces dimensions pour analyser et améliorer la gouvernance en Afrique, notamment au palier local.

1.2 LA GOUVERNANCE MULTINIVEAU

Nous avons déjà défini le concept de gouvernance en introduction. Parlons maintenant de la gouvernance multiniveau. D'après le Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques (Hermet et al., 2015), le concept « gouvernance multiniveau », récemment introduit dans la littérature scientifique, souligne le fait que les décisions ne se prennent pas uniquement en fonction de logiques internes à une organisation, mais que celles-ci incluent également des « coûts de transaction ». Ces coûts correspondent aux règles et aux comportements externes qui impactent les relations de l'organisation avec son environnement. Autrement dit, la gouvernance multiniveau tient compte de toutes les « règles », tant formelles qu'informelles, qui limitent la liberté de décision et le calcul rationnel du décideur. Le même texte indique que cette notion de gouvernance va au-delà de la simple légalité des procédures ou du respect des budgets alloués, que ce soit au niveau d'une entreprise privée, d'une organisation publique ou de l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Celle-ci intègre des critères tels que la comparaison entre les coûts engagés et les résultats obtenus, la prise en considération des effets collatéraux négatifs sur l'environnement économique, politique ou écologique, ainsi que l'impact des décisions sur les capacités d'action futures des organisations concernées. Le concept met également en lumière la complexité

des processus décisionnels impliquant plusieurs niveaux et acteurs. Par exemple, le financement d'un équipement lourd, comme l'extension d'un aéroport transfrontalier ou la mise en œuvre de la directive européenne Natura 2000, nécessite l'intervention d'instances supranationales, d'autorités étatiques et locales, ainsi que de responsables d'organismes publics et privés, chacun apportant ses propres ressources et compétences (Hermet et al., 2015).

Ainsi, la gouvernance multiniveau permet de mieux comprendre l'exercice du pouvoir en incluant une diversité de parties prenantes et leurs motivations. Elle offre la possibilité de constater les différentes motivations des acteurs impliqués, mettant en évidence l'importance des discussions et des négociations à différents niveaux pour une gestion efficace et intégrée des affaires publiques. Elle fait référence à la gestion et à la coordination des pouvoirs aux échelons local, national et parfois au-delà, jusqu'à des niveaux supranationaux (Hermet et al., 2015). Cette approche de gouvernance fait ressortir la complexité et l'interdépendance des différentes échelles de pouvoir et souligne l'importance et les exigences d'une étroite collaboration et coordination entre celles-ci.

De leur côté, Divay et Paquin (2013) définissent la gouvernance multiniveau comme la coordination des relations entre les différents paliers de gouvernement, tels que les niveaux local, régional et national, afin de garantir

une répartition efficace des responsabilités et des ressources, selon la nature des services à offrir. Pour Divay et Paquin (2013), cette approche se distingue par son caractère moins hiérarchique, mettant l'accent sur la collaboration et la coordination entre les différents niveaux de gouvernance. Ces deux auteurs rajoutent que la mise en place de cette gouvernance nécessite un échange constant entre les gouvernements à différents paliers territoriaux et exige un système de communication sophistiqué pour contrer la distance géographique (Divay et Paquin, 2013).

En bref, la gouvernance multiniveau jouerait un rôle essentiel dans la gestion publique contemporaine, mais elle constitue un défi particulier dans le contexte africain. Celle-ci aiderait à une répartition plus juste du pouvoir et des responsabilités, encourage la participation des citoyens et améliore l'efficacité des politiques gouvernementales. Sa réalisation, toutefois, requiert des dispositifs de coordination efficaces, une meilleure capacité institutionnelle et une volonté de s'ajuster aux défis locaux. Dans certains contextes, tels que ceux décrits par Divay et Paquin (2013), où la coordination entre les panels de gouvernements n'est pas accompagnée des transferts financiers nécessaires, la gouvernance multiniveau peut devenir un prétexte pour les gouvernements centraux de se décharger de leurs responsabilités.

Cela se manifeste également dans les situations évoquées par Hermet et al. (2015), telles que le financement d'infrastructures, où la décentralisation

du pouvoir sans les ressources financières nécessaires entraîne une gestion inefficace, voire l'échec des politiques et des projets. Ces défis sont particulièrement marqués dans le contexte africain, où la gouvernance multiniveau, bien que significative, se heurte à des limitations institutionnelles et financières qui rendent la décentralisation ardue et inefficace (Divay et Paquin, 2013 ; Hermet et al., 2015).

1.3 LE CONCEPT DÉCENTRALISATION

Indissociable de la gouvernance multiniveau, la décentralisation est un processus qui vise à décentraliser ou à transférer les pouvoirs et responsabilités du gouvernement central vers les niveaux inférieurs de gouvernement, tels que les régions, les départements et les communes, dans l'optique de favoriser une gestion plus proche des réalités locales (Adaba, 2022). D'après Kada et Mathieu (2014), la décentralisation est « un système d'administration autorisant une collectivité humaine ou un service public à s'administrer eux-mêmes dans le respect de la légalité ». Selon Adaba, la décentralisation « est toute reconnaissance d'autorités infra-étatiques distinctes de l'État et possédant une personnalité juridique propre, bien que secondaire. Il s'agit d'un transfert de fonctions publiques de niveau central - administrative, politique ou fiscale - aux niveaux plus bas de gouvernance » (2022, p. 1).

Pour Serge Côté, la décentralisation consiste « en une remise de responsabilités à des instances situées, dans l'appareil politico-administratif d'un pays, à des paliers inférieurs au niveau central ou national » (Côté et al., 1997, p. 26). Ce processus est souvent entrepris pour améliorer la gouvernance locale, augmenter la participation citoyenne et favoriser le développement économique, social et climatique (Dansou et Carrier, 2023). Par ailleurs, Le Bris et Paulais (2007) soulignent que la décentralisation est « à la fois un des vecteurs et un des résultats du processus de mondialisation ». En outre, la décentralisation est fortement reliée à la gouvernance multiniveau, car elle ne se limite pas à un simple transfert de compétences. Elle nécessite généralement une coordination étroite entre les différents paliers de gouvernement. Cette interaction entre les instances centrale, régionale et locale exige non seulement une répartition claire des responsabilités mais aussi des mécanismes de coopération pour répondre efficacement aux besoins locaux et nationaux (Proulx, 2011).

Hermet, Badie, Birnbaum et Braud (2015), souligne que trois types d'organisation interne de l'État sont classiquement identifiés par la doctrine juridique : la centralisation, le fédéralisme et la décentralisation. Pour ces quatre auteurs, la centralisation signifie que les règles de droit sont établies par un seul niveau d'autorité et qu'elles s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble de la population. Ce type de pouvoir peut favoriser une forme d'égalité sur tout le territoire national. Dans un système centralisé, ces auteurs

expliquent que l'autorité centrale délègue malgré tout une partie de son pouvoir à des agents au sein d'instances administratives, tout en conservant un fort contrôle sur ceux-ci. C'est ce qu'ils appellent la déconcentration. Ils rappellent également que dans l'administration napoléonienne, dans la France du XIX^e siècle, les préfets désignés par le pouvoir central nommaient à leur tour les maires des communes.

Hermet et al. (2015) expliquent que le fédéralisme, à la différence de la centralisation, reconnaît l'existence d'états fédérés et d'un État fédéral. Le droit de s'auto-organiser et de légiférer est reconnu aux États fédérés. D'après eux, l'État fédéral est responsable des compétences régaliennes, comme les affaires étrangères, la défense et la sécurité intérieure. Le Canada, les États-Unis et la Suisse, par exemple, sont des fédérations en vertu d'une convention entre États théoriquement semi-indépendants. La décentralisation, à en croire Hermet et al. (2015), se situe entre le système fédéral et le système centralisé. Kada et Mathieu (2014) précisent qu'elle se distingue par la reconnaissance juridique des « affaires locales », gérées par des autorités locales jouissant d'une certaine autonomie dont le degré reste constamment à négocier.

Cette structure d'État, la plus répandue, confère aux collectivités locales la personnalité juridique et des institutions représentatives propres issues du suffrage universel, avec des compétences définies par le législateur national (Pasquier et al., 2017). Elle revêt une importance particulière dans le

contexte africain, où les défis liés à la gouvernance, à la gestion des ressources et au développement sont particulièrement complexes et pressants. En effet, dans ce contexte politico-administratif, les collectivités territoriales décentralisées sont perçues comme des acteurs significatifs du développement local et régional. La décentralisation vise alors à rapprocher la gestion publique des citoyens et à répondre aux besoins spécifiques des territoires administratifs infranationaux (Proulx, 2011).

En conséquence, il est important de distinguer la décentralisation de la déconcentration. Alors que la décentralisation consiste à transférer des compétences aux collectivités locales autonomes, la déconcentration, par contre, implique que l'État central déploie ses services à travers des représentants locaux dans différents bureaux organisés selon des subdivisions territoriales préétablies (Pasquier et al., 2017). Ces représentants locaux, tels que les préfets, restent sous l'autorité directe de l'État central et appliquent ses directives (Le Bris et Paulais, 2007). Seules des administrations locales, dotées d'une certaine autonomie, notamment en termes de compétences et de ressources financières, peuvent assurer une décentralisation véritable capable de répondre aux besoins et intérêts des populations locales. Comme le souligne Tchouassi et Dzou (2020), l'autonomie des collectivités territoriales repose sur leur capacité à mobiliser des ressources propres et à exercer leurs compétences de manière indépendante. Cette autonomie est indispensable pour rapprocher la gestion publique des citoyens et favoriser une gouvernance

participative (Moussaoui et Arabi, 2014). Plus précisément, Kada et Mathieu (2014) distinguent deux principaux types de décentralisation : la décentralisation territoriale et la décentralisation fonctionnelle.

D'une part, la décentralisation territoriale consisterait à transférer des pouvoirs et des ressources aux autorités locales, telles que les communes, les municipalités ou les régions, selon la nomenclature et les découpages territoriaux de chaque État. Ces collectivités territoriales disposent de la personnalité juridique, de budgets propres et de compétences attribuées par le législateur. Cette forme de décentralisation vise à rapprocher l'administration publique des citoyens, en renforçant la démocratie locale et en permettant une participation directe des communautés locales à la gestion des affaires publiques (Kada et Mathieu, 2014). Par exemple, il est courant que les municipalités soient chargées de gérer des services publics locaux, tels que la gestion des déchets, la distribution de l'eau ou la délivrance de permis de construire, entre autres (Le Bris et Paulais, 2007). La décentralisation territoriale améliore la réactivité et l'efficacité des administrations locales, en rapprochant les décisions des besoins et demandes des citoyens.

D'autre part, la décentralisation fonctionnelle concerne la délégation de responsabilités techniques à des entités spécialisées, souvent sous la forme d'établissements publics. Ces entités, dotées de la personnalité juridique et d'une autonomie organisationnelle, sont chargées de gérer des services ou

activités spécifiques avec une expertise particulière (Kada et Mathieu, 2014). Par exemple, un syndicat intercommunal français peut être chargé de la gestion de l'eau ou des transports publics. Contrairement à la décentralisation territoriale, qui implique un découpage géographique stricte, la décentralisation fonctionnelle se concentre sur des secteurs précis pour améliorer l'efficacité et la qualité de la gestion sur des territoires « à la carte » (Pasquier et al., 2017).

Ces deux formes de décentralisation, bien qu'elles se distinguent par leurs objectifs et leurs mécanismes, contribuent ensemble à diversifier et améliorer l'organisation de l'administration publique (Pasquier et al., 2017). Cependant, leur mise en œuvre peut susciter des défis, notamment lorsqu'un transfert de compétences n'est pas accompagné des ressources financières correspondantes, ce qui peut évidemment limiter leur efficacité (Bourgault, 2006).

La décentralisation poursuit plusieurs objectifs, que nous allons détailler dans les lignes qui suivent. Ces objectifs se regroupent généralement en quatre grandes catégories : la démocratisation, l'efficacité administrative, le développement économique et social, ainsi que le renforcement de la légitimité du gouvernement (Bourgault, 2006). Cet auteur souligne que, souvent, le but principal de la décentralisation est de favoriser la démocratisation. Il rajoute par ailleurs que la décentralisation vise à accroître l'efficacité administrative, qui permet de rapprocher l'administration des citoyens, ce qui permet à

l'administration publique de répondre plus rapidement aux besoins locaux. Il estime qu'en se rapprochant davantage des citoyens, les autorités locales peuvent avoir une meilleure compréhension et une meilleure réponse aux besoins particuliers des communautés. Selon lui, cela peut entraîner une performance et une efficacité accrues des services publics.

Toujours d'après Bourgault (2006), la décentralisation vise à favoriser le développement économique et social. En déplaçant des ressources et des compétences vers les régions, l'auteur souligne que la décentralisation peut favoriser le développement économique local et diminuer les inégalités régionales (Bourgault, 2006). De plus, la décentralisation peut favoriser une meilleure disponibilité des services publics essentiels, tels que l'éducation et la santé, ce qui contribue à l'amélioration globale du bien-être des citoyens (Adaba, 2022). Il est également possible que la décentralisation renforce la légitimité du gouvernement en accroissant la transparence et la responsabilité des autorités locales. En permettant aux citoyens de participer directement à la gestion des affaires publiques, la décentralisation peut augmenter la responsabilité des autorités locales (Deberre, 2007).

En outre, en rapprochant la prise de décision des citoyens, la décentralisation peut favoriser la transparence et la responsabilité du gouvernement (Adaba, 2022). En résumé, on peut constater l'effet de la décentralisation à différents niveaux. Sur le plan politique, la décentralisation a

le potentiel de consolider la démocratie locale en accroissant la participation des citoyens et en renforçant les institutions locales. En ce qui concerne l'administration, la décentralisation peut accroître l'efficacité de l'administration publique en rapprochant celle-ci des citoyens et en ajustant les services publics en fonction des besoins régionaux (Deberre, 2007).

En dépit de ses bienfaits présumés, la décentralisation est un processus complexe. Ses objectifs sont multiples et leur atteinte dépend de la bonne volonté et des aptitudes d'un ensemble d'acteurs de différentes natures. En effet, l'efficacité de la décentralisation dépend d'un engagement politique fort, d'une capacité institutionnelle solide et d'une participation citoyenne active, sans compter les intervenants privés. De plus, il est primordial d'adopter une approche contextuelle qui tienne compte des réalités locales pour assurer la réussite de la décentralisation, en redistribuant les compétences et les responsabilités vers les collectivités locales. C'est dans ce cadre que le concept de subsidiarité prend toute sa valeur, en permettant de confier la gestion des affaires publiques au niveau le plus proche des citoyens, garantissant ainsi une réponse plus appropriée et participative à leurs besoins.

1.4 LE CONCEPT DE SUBSIDIARITÉ

La subsidiarité est un concept fondamental en philosophie politique et en administration publique. Le principe de subsidiarité est utilisé pour indiquer que

les décisions sont prises au niveau le plus proche des citoyens, lorsque ce palier est en mesure de les assumer efficacement. Oberdorff (2014) souligne que ce principe est profondément ancré dans la pensée philosophique et théologique et qu'il a des répercussions significatives sur les systèmes politiques contemporains, notamment dans le cadre de la décentralisation et de la gouvernance multiniveau. L'auteur rajoute que la subsidiarité trouve ses racines historiques dans les travaux d'Aristote et de Thomas d'Aquin, qui considéraient que les problèmes devaient être résolus par l'autorité la plus rapprochée des citoyens, sauf lorsque la résolution nécessitait une intervention à un niveau supérieur (Oberdorff, 2014). Au Québec, certains efforts ont été réalisés en ce sens avec plus ou moins de succès (Proulx, 2011).

Hermet et al. (2015) notent de leur côté que le principe de subsidiarité a évolué au fil du temps et a été intégré dans différentes doctrines politiques et sociales, y compris celle de l'Église catholique. L'encyclique *Quadragesimo anno* de Pie XI (1931) stipule que les problèmes sont abordés au niveau le plus adéquat, avec une intervention des entités supérieures uniquement en cas de besoin. Ce principe a également été incorporé dans le cadre des politiques publiques de nombreux pays européens, où il joue un rôle essentiel dans la répartition des compétences entre les niveaux de gouvernement (Oberdorff, 2014).

Dans les systèmes politiques modernes, la subsidiarité joue un rôle majeur en structurant les relations entre les différents niveaux de gouvernement, en définissant les responsabilités des gouvernements locaux et régionaux, tout en s'assurant que les décisions sont prises au plus près des citoyens. La subsidiarité implique intrinsèquement qu'il y ait une décentralisation et une gouvernance multiniveau. Dans ce contexte, elle est déterminante pour définir les compétences et les responsabilités à assumer par les gouvernements locaux et régionaux, le cas échéant. La subsidiarité est un élément clé de l'organisation des relations entre les différents niveaux de gouvernement et de la répartition efficace des responsabilités (Oberdorff, 2014). Par exemple, dans le cadre de la décentralisation, les gouvernements locaux et régionaux sont responsables de la gestion des services publics de proximité, tels que l'éducation, la santé et la gestion des infrastructures locales (Tchouassi et Dzou, 2020). Les compétences plus stratégiques, telles que la politique fiscale ou la défense, sont généralement conservées par les gouvernements centraux, dont les capacités à coordonner ces responsabilités à grande échelle sont mieux adaptées. Cette répartition repose sur la possibilité des autorités locales à disposer des ressources et des compétences nécessaires pour assurer leurs fonctions (Oberdorff, 2014).

Le traité de Maastricht de 1992 consacre ce principe au sein de l'Union européenne, en stipulant que les décisions doivent être prises au plus près des citoyens, lorsque cela est réalisable et efficace (Hermet et al., 2015).

L'adoption de ce principe dans les systèmes de gouvernance permet de structurer la répartition des responsabilités en fonction des compétences disponibles à chaque niveau. Alors que le principe de subsidiarité s'est bien implanté dans les systèmes de gouvernance européens, sa mise en œuvre en Afrique fait face à des défis majeurs que nous allons examiner dans les lignes qui suivent.

CHAPITRE 2

GOUVERNANCE TERRITORIALE ET GESTION DE L'EAU EN AFRIQUE

2.1 LES ADMINISTRATIONS LOCALES EN AFRIQUE

L'Afrique est un continent vaste et diversifié sur plusieurs plans. Malgré cela, on y remarque certaines similitudes sur les plans historique, culturel, économique et politique parmi les différents pays. Plus précisément, les États du Sahel partagent des points communs, notamment un contexte climatique relativement difficile, en particulier pour l'agriculture et l'accès à l'eau.

En ce qui a trait au cadre politico-administratif, Moussaoui et Arabi (2014), identifient plusieurs obstacles à la décentralisation en contexte africain, notamment la faiblesse des institutions locales et la capacité réduite des gouvernements à mobiliser les ressources nécessaires pour assumer leurs fonctions. Cette situation limite l'efficacité de la décentralisation et rend difficile l'application du principe de subsidiarité, dans la plupart des pays du continent. À plusieurs endroits, des démarches de transfert de compétences aux autorités locales ont été entreprises dans le cadre de processus de décentralisation mais ces dernières ont rencontré des multiples défis institutionnels et financiers.

Les administrations locales sont responsables de la gestion des services publics, tels que l'eau potable, l'assainissement et les infrastructures. Cependant, elles dépendent fortement des transferts de fonds de l'État central, ce qui limite leur autonomie financière et leur capacité à répondre efficacement aux besoins des citoyens. De plus, le manque de ressources humaines à compétence technique freine la mise en œuvre des politiques publiques locales (Tchouassi et Dzou, 2020). En matière de gouvernance des fond publics internationaux dans les domaines de la gestion environnementale ou de la santé publique, la subsidiarité interpelle les administrations locales. Toutefois, Moussaoui et Arabi (2014) expliquent que le principe de subsidiarité justifie aussi l'intervention de niveaux supérieurs de gouvernance pour « soutenir » les efforts locaux. En somme, la subsidiarité, bien qu'étant un principe important dans la gouvernance multiniveau, présente des défis dans le contexte où les capacités locales sont souvent peu développées et où les instances régionales et centrales demeurent jalouses de leurs prérogatives, dans certains cas.

En Afrique, les collectivités locales, en particulier les communes, occupent une place importante dans la gouvernance territoriale et la vie en société. La question n'est pas tant de définir leur rôle théorique, mais plutôt d'examiner comment elles performant réellement dans des contextes de décentralisation. Yatta (2009) considère les processus de décentralisation comme une innovation institutionnelle majeure en Afrique depuis les

indépendances nationales, en dépit des contraintes et défis. En conséquence, nous allons analyser les réalités de la décentralisation dans deux pays dans les pages qui suivent, soit le Cameroun et le Togo.

Le Cameroun et le Togo, deux pays de l'Afrique aux histoires coloniales communes, illustrent clairement les défis auxquels les communes sont confrontées en Afrique. Au Cameroun, bien que la décentralisation ait permis un transfert de compétences aux collectivités territoriales décentralisées (CTD), celles-ci continuent de faire face à des obstacles majeurs, tels que la faiblesse des ressources financières allouées par l'État central, une mauvaise gestion fiscale, ainsi que des pratiques fiscales défavorables, freinant leur capacité à réaliser des projets de développement local (Tchouassi et Dzou, 2020). Quant au Togo, malgré les réformes introduites, les communes rencontrent des difficultés similaires, avec une faible mobilisation des ressources locales et des capacités institutionnelles limitées, ce qui entrave leur performance en matière de développement local (Adaba, 2022).

Comme nous l'avons mentionné au préalable, un des principaux défis rencontrés par les communes africaines réside dans la fiscalité locale. La décentralisation fiscale, qui constitue un élément essentiel de toute réforme de décentralisation, est souvent insuffisante (Tchouassi et Dzou, 2020). François Paul Yatta (2009) souligne que la décentralisation fiscale repose sur quatre piliers principaux: les ressources propres des collectivités locales, les

ressources partagées avec l'État, les transferts financiers nationaux et l'accès à l'emprunt. Cependant, dans la plupart des pays africains, la fiscalité locale demeure marginale. Les communes, malgré leur rôle fondamental, peinent à mobiliser des ressources suffisantes pour répondre aux attentes des citoyens en termes de services publics (Yatta, 2009).

Au Cameroun, seul 2,6 % du budget national est alloué chaque année aux collectivités territoriales décentralisées (CTD), une proportion jugée largement insuffisante pour permettre aux communes de financer des infrastructures et de fournir des services de base (Tchouassi et Dzou, 2020). De manière similaire, au Togo, selon Adaba (2022), bien que des réformes aient été introduites, les communes, surtout rurales, peinent à mobiliser des ressources suffisantes pour financer des projets d'envergure. La décentralisation n'a pas encore permis une autonomie financière significative, et l'inefficacité dans la collecte des impôts locaux continue de freiner le développement local (Adaba, 2022). Ainsi, la dépendance aux financements extérieurs et l'inefficacité dans la collecte des impôts locaux obstruent les efforts de développement. Comme l'indiquent (Moussaoui et Arabi (2014), la participation fiscale des populations reste faible, limitant ainsi la capacité des collectivités locales à financer leurs projets de manière autonome.

L'un des objectifs fondamentaux de la décentralisation est de renforcer la participation citoyenne, mais les résultats en Afrique sont souvent mitigés.

Adaba (2022) souligne qu'au Togo, bien que la décentralisation ait permis certaines améliorations, notamment en matière d'assainissement, la participation des citoyens demeure limitée. En 2022, 47 % des Togolais faisaient confiance à leurs conseillers municipaux, contre 40 % en 2020, indiquant une légère augmentation. Toutefois, ce chiffre révèle toujours une déconnexion importante entre les élus et la population (Adaba, 2022). Cette situation est semblable au Cameroun, où les efforts pour encourager une participation plus active des citoyens n'ont pas toujours apporté les effets escomptés. La participation reste formelle et peine à s'intégrer réellement aux mécanismes de prise de décision (Coulibaly, 2022). Ribot (2002) met également en lumière que, malgré les réformes de décentralisation qui transfèrent davantage de pouvoir aux autorités locales, ces réformes échouent souvent à garantir une inclusion significative des citoyens dans les processus décisionnels. En conséquence, la décentralisation a parfois servi à renforcer les élites locales, sans véritablement améliorer la consultation et l'engagement des citoyens.

Si les communes camerounaises et togolaises sont confrontées à des difficultés, quelques innovations en matière de gouvernance locale ont permis d'améliorer la performance des communes dans certains contextes. Au Togo, l'intégration des Objectifs de Développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans la planification territoriale est un exemple notable. Neglo (2023) souligne que, dans des régions telles que

l'agglomération de Lomé et la région Maritime, la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) a permis des avancées notables en matière d'accès à l'eau potable et d'infrastructures sanitaires. Toutefois, la mise en œuvre généralisée des ODD demeure un enjeu complexe, nécessitant une prise en compte des spécificités territoriales ainsi que des capacités variables des communes (Neglo, 2023). Néanmoins, la mise en place de mécanismes de gouvernance collaborative, impliquant la société civile et les citoyens dans la gestion des affaires locales, a montré des résultats positifs au Cameroun. Tchouassi et Dzou (2020) relatent que certaines communes ont réussi à améliorer la gestion de leurs finances et à accroître la transparence dans l'attribution des marchés publics, malgré la prévalence de la corruption.

Au final, bien que la décentralisation en Afrique soit porteuse de nombreuses promesses, sa mise en œuvre est loin d'être aisée et de fournir des résultats probants. Les exemples du Cameroun et du Togo illustrent le fait que les communes, souvent au cœur des attentes en décentralisation, peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions (Adaba, 2022 ; Tchouassi et Dzou, 2020). Toutefois, certains projets novateurs montrent qu'une amélioration des performances est possible, à condition de procéder à des ajustements structurels et fonctionnels dans les modes de gouvernance (Neglo, 2023). Entre autres choses, la gouvernance participative pour les services publics serait un outil produisant des résultats positifs (Ribot, 2002). Cela encourage le partage de responsabilités entre les institutions et

les citoyens. Regardons plus en détail la question de la gestion et de l'assainissement de l'eau potable au Togo.

2.2 L'ACCÈS À L'EAU : UNE RESPONSABILITÉ LOCALE PRIMORDIALE

L'accès à l'eau et son assainissement s'affichent comme des besoins de première nécessité. Bien que leur importance soit universellement reconnue, les modalités d'accès à ces services ont considérablement évolué au fil du temps. Les contraintes physiques et administratives, les aspects techniques, le financement et les relations entre les acteurs n'ont cessé de se transformer (Guérin-Schneider, 2011). Si l'accès à une eau potable saine est un droit fondamental reconnu à l'échelle internationale, sa gestion reste très inégale, notamment dans les pays en développement. Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) datant de 2014, plus de 700 millions de personnes dans le monde n'avaient pas facilement accès à des points d'eau fonctionnels, dont près de la moitié vit en Afrique subsaharienne (Millogo, 2022). Cette situation révèle les problèmes liés à la fourniture d'eau potable, en particulier dans des contextes marqués par des infrastructures insuffisantes, des difficultés financières ainsi qu'une situation climatique peu favorable.

En Afrique, la gestion des infrastructures d'adduction et de distribution d'eau potable fait face à des défis considérables, particulièrement en matière

d'investissements (Van Den Berg et Danilenko, 2017). La gestion de ces services est souvent morcelée entre divers organismes publics et privés, avec une dépendance marquée vis-à-vis des financements extérieurs, des capacités institutionnelles limitées et une coordination insuffisante entre les différents acteurs concernés (Guérin-Schneider et Nakhla, 2003). La situation est particulièrement difficile dans les zones rurales et semi-urbaines, où les capacités institutionnelles locales sont restreintes et les ressources techniques et financières font souvent défaut. L'absence de réglementation cohérente aggrave également ces problèmes, rendant la gestion de l'eau peu efficace à tous les niveaux (Morel à l'Huissier, 1990).

Les investissements nécessaires pour assurer un accès durable à l'eau potable dans plusieurs régions sont freinés par des contraintes économiques et techniques, notamment en raison du coût élevé des infrastructures et des matériaux (Hounmenou, 2006). Nkengfack et ses collègues soulignent que la faiblesse des ressources locales et le recours aux financements extérieurs rendent également difficile le développement autonome des réseaux d'eau. Par ailleurs, l'introduction d'indicateurs de performance, inspirés du modèle français, devait théoriquement permettre une meilleure régulation des services. Cependant, leur mise en œuvre s'est heurtée à des obstacles considérables, notamment en raison du manque de compétences locales et d'une coordination inadéquate entre les niveaux de gouvernance (Canneva et Guérin-Schneider, 2011). Ces contraintes limitent la

capacité des autorités à offrir des services fiables et accessibles, laissant de nombreuses régions sans solutions pérennes.

Pour pallier ces lacunes, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont mis en place des stratégies de gouvernance communautaire, particulièrement dans les zones rurales (Baron et Bonnassieux, 2011). Ces modèles visent à renforcer l'implication directe des communautés dans la gestion des points d'eau, espérant ainsi améliorer leur accès à cette ressource essentielle (Coulibaly, 2022). Toutefois, comme l'explique Coulibaly (2022), le succès de ces initiatives dépend fortement de la capacité des communautés à mobiliser des structures de solidarité, permettant de partager les coûts entre les membres. Malheureusement, dans de nombreux cas, l'absence de soutien financier et les difficultés de gestion interne conduisent ces projets à l'échec (Morel à l'Huissier, 1990). En réponse à ces limites, des approches partenariales ont été mises en œuvre, associant l'État, les communautés locales et des entreprises privées. Ces modèles partenariaux cherchent à tirer parti des forces de chaque acteur pour garantir une gestion plus efficace et durable des ressources en eau (Coulibaly, 2022).

Le Togo est un pays de l'ouest de l'Afrique situé sur le flanc nord du Golfe de Guinée ayant une superficie de 56 600 km² (voir la figure 1). Il comptait environ 8 095 498 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2023. L'économie du Togo repose

essentiellement sur l'agriculture, le secteur extractif, notamment l'exploitation du phosphate et du clinker. Administrativement, le pays est divisé en 5 régions (Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime), qui sont elles-mêmes subdivisées en 39 préfectures, regroupant un total de 117 communes et 393 cantons (Gouvernement de Togo, 2019). La figure 1 présente la carte administrative du Togo. Tout comme les autres pays de colonisation française, la gestion de l'eau potable a longtemps été centralisée, avec une implication forte de l'État dans la gestion et le financement des infrastructures (Baron et Bonnassieux, 2011 ; DGEA, 2010). Après l'indépendance nationale, les investissements réalisés par les bailleurs de fonds internationaux ont permis la construction des premières infrastructures dans les centres urbains, mais ces investissements sont restés insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins en eau du pays (DGEA, 2010). Plus récemment, la décentralisation a été promue comme moyen de pallier les insuffisances du système centralisé, en rapprochant les décisions des communautés locales (Adaba, 2022).

Cependant, la décentralisation dans le secteur de l'eau au Togo n'a pas encore abouti à une autonomie complète des collectivités locales. En effet, bien que le Code de l'eau du Togo permette aux communes de prendre en charge la gestion des bornes-fontaines, des puits et des forages, il ne leur confère pas une indépendance totale. Les communes restent partiellement dépendantes des services techniques ou des distributeurs privés pour

l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures¹, ce qui entrave leur capacité à gérer pleinement ces services. Cette situation affecte ainsi la capacité des communes à répondre efficacement aux besoins de leur population en matière d'accès à l'eau potable. Qu'en est-il des questions d'accès à l'eau potable dans la commune de Vo 1 ? Regardons ce qu'il en retourne.



Réalisation : K.D. Ayivi et M. Simard, 2026

Figure 1: Localisation de la préfecture de Vo au Togo

¹ La loi n° 2010-004 du 9 juin 2010 portant code de l'eau, art. 103

Il convient de noter que la commune de Vo 1 fait partie des quatre communes regroupées au sein de la préfecture de Vo. Cette préfecture comptait, lors du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 2022, une population totale de 224 411 habitants. La situation de Vo 1 illustre les défis liés à l'accès à l'eau potable dans les zones semi-urbaines du Togo. Malgré l'existence d'un réseau d'adduction d'eau, une grande partie de la population n'a pas accès à l'eau potable en raison des coûts élevés des branchements privés, qui atteignent environ 115 000 francs CFA² (Somadjago et al., 2019). Il est important de souligner qu'un branchement, tel que défini par la société togolaise des eaux (TdE), désigne l'équipement construit, depuis une canalisation du réseau de distribution d'eau potable, comprenant notamment le compteur d'eau et le robinet après compteur, pour alimenter l'installation d'un consommateur (Société togolaise des eaux, n.d.). Les difficultés économiques des familles et les charges liées aux services d'eau aggravent les inégalités d'accès, d'autant que la majorité de la population ne peut pas supporter les frais de branchement et les coûts de maintenance du réseau (Coulibaly, 2022).

Initialement, la Régie nationale des eaux du Togo (RNET) était chargée de fournir des services publics d'eau potable, l'État assurant la prise

² Ministre de l'économie et des finances, Ministre de l'équipement rural. (2014). *Contrat d'affermage entre l'autorité délégante, le concessionnaire et le fermier*, Lomé

en charge des consommations d'eau aux bornes-fontaines pour les populations démunies n'ayant pas les moyens d'accéder à un branchement privé. Cependant, en raison des contraintes budgétaires croissantes, cette politique de gratuité a progressivement été abandonnée (Baron et Bonnassieux, 2011). Depuis cette transition, les bornes-fontaines publiques sont devenues payantes et sont désormais gérées par des fontainiers, responsables du recouvrement des frais de consommation. Toutefois, ces gestionnaires privés rencontrent souvent des difficultés à s'acquitter des paiements dus à la Société togolaise des eaux (TdE), ce qui se traduit par des coupures fréquentes et rend ces infrastructures parfois inopérantes³. Cela pousse les habitants à se tourner vers des sources d'eau non sécurisées, augmentant ainsi les risques sanitaires (Morel à l'Huissier, 1990).

Dans ce contexte, le projet Eau et Assainissement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (PEA-OMD), bien qu'il ait permis l'installation de mini-AEP (Alimentation en eau potable) dans plusieurs localités, n'a pas réussi à résoudre de manière durable les problèmes d'accès à l'eau dans les communes⁴.

³ TOGO - PROJET SECTORIEL EAU Analyse de la situation et Diagnostic du secteur

⁴ Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA), résumé exécutif (Mai 2011)

C'est dans cet environnement politique et institutionnel que se déroule notre recherche. Il semble utile de faire le point sur l'état de la situation après ces diverses réformes, en s'appuyant sur le vécu des populations locales.

CHAPITRE 3

OBJECTIF ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE

3.1 L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Au Togo, l'accès à l'eau potable demeure un enjeu de taille, en particulier pour une grande marge de la population rurale et périurbaine peine à bénéficier d'un approvisionnement sécurisé en raison des coûts élevés, du manque d'infrastructures et de la gouvernance du secteur de l'eau (Somadjago et al., 2019). Dans la commune de Vo 1, ces difficultés sont aggravées par des problèmes structurels liés à la décentralisation incomplète et au manque de coordination entre les acteurs locaux et nationaux (Adaba, 2022).

Malgré la volonté de l'État togolais d'améliorer l'accès à l'eau potable à travers des stratégies nationales et des partenariats internationaux, la gestion de cette ressource vitale reste marquée par des lacunes en matière de financement, de répartition de compétences et de participation des acteurs locaux (République togolaise, 2023 ; Somadjago et al., 2019). La décentralisation, bien qu'ayant pour objectif de rapprocher la gestion des ressources des populations locales, se heurte à des défis structurels, notamment le manque de moyens financiers et techniques (Dansou et Carrier, 2023).

L'objectif principal de cette étude est donc d'analyser les mécanismes de gouvernance et les stratégies mises en œuvre par l'État togolais pour garantir un accès durable à l'eau potable, à partir du point de vue de la population et, de manière secondaire, des intervenants institutionnels. Plus spécifiquement, il s'agit de mieux appréhender les enjeux structurels et institutionnels qui entravent une bonne gestion et distribution de l'eau potable, en prenant comme étude de cas la commune de Vo 1. Dans cette perspective, ce projet se propose d'identifier et d'évaluer les actions entreprises par les autorités locales, la TdE et les différents acteurs impliqués, afin de déterminer leur contribution effective à l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

De plus, il s'agira d'analyser les obstacles liés au financement, à la maintenance des infrastructures et à la participation citoyenne dans la gestion de cette ressource vitale. Enfin, l'étude proposera des recommandations basées sur les meilleures pratiques observées dans d'autres communes et pays confrontés à des défis similaires, en mettant en avant une approche de gouvernance plus collaborative. Cette approche permettra de mieux appréhender les enjeux liés à l'accès à l'eau potable dans un contexte de décentralisation et de proposer des solutions adaptées à la réalité locale de la commune de Vo 1.

3.2 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE

Notre étude sur la gouvernance territoriale et l'accès à l'eau potable des populations dans la commune de Vo 1, s'inscrit dans une perspective scientifique touchant aux enjeux et défis de gouvernance de l'eau dans les pays en voie de développement, particulièrement en Afrique subsaharienne. Ce sujet interpelle non seulement les cellules de recherche locales, mais aussi des organisations internationales, comme l'ONU, l'OMS et l'UNICEF, lesquelles considèrent l'accès à l'eau potable comme un droit humain fondamental et un indicateur important des Objectifs de Développement Durable (ODD) (Millogo, 2022). Cette recherche contribue ainsi à un domaine de recherche d'actualité, où les enjeux liés à la gouvernance des ressources en eau restent largement sous-explorés dans les contextes locaux, et particulièrement en Afrique.

En adoptant une perspective de décentralisation et de gouvernance locale, notre étude aborde des dimensions à la fois sociales et géographiques qui sont essentielles pour mieux appréhender la dynamique des ressources hydriques. À l'opposé des recherches qui se concentrent sur des solutions techniques générales, cette étude s'attardera aux perceptions et aux actions des acteurs locaux qui influencent la gestion de l'eau potable. Cet aspect n'a pas été traité dans les études précédentes ciblant les régions côtières ou la

préfecture de Vo. Nous croyons qu'il est essentiel de comprendre les pratiques de la gouvernance de l'eau au niveau local avant de pouvoir évaluer leur impact à des niveaux plus larges ou globaux.

3.3 LA PERTINENCE SOCIALE DE LA RECHERCHE

Cette recherche s'avère importante sur le plan social, car elle aborde un problème fondamental auquel sont confrontées les populations des zones urbaines et semi-urbaines d'Afrique : l'accès à l'eau potable. Comme beaucoup d'autres régions d'Afrique subsaharienne, la commune de VO 1 fait face à des difficultés d'accès à l'eau potable en raison de coûts élevés, d'infrastructures insuffisantes et d'une gouvernance de l'eau centralisée qui ne permet pas une distribution efficace et équitable (Baron et Bonnassieux, 2011). L'étude entend donc sensibiliser les décideurs et les acteurs locaux aux enjeux sociaux et économiques liés à la distribution d'eau potable.

La dimension sociale de cette recherche est renforcée par l'accent mis sur la participation des citoyens. Elle invite à une implication des communautés locales et des autorités municipales pour instaurer une gouvernance de l'eau plus juste et durable. En outre, cette étude pourra servir de guide aux autorités et aux partenaires de développement pour une meilleure compréhension des défis et des besoins locaux en matière d'eau potable. Par conséquent, notre recherche n'est pas uniquement un apport théorique, mais également un outil

d'analyse et de réflexion pour améliorer les conditions de vie dans la commune de Vo 1 et dans des contextes similaires en Afrique.

CHAPITRE 4

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

4.1 UNE STRATÉGIE DE RECHERCHE : L'ÉTUDE DE CAS

Pour réaliser ce projet de recherche, nous avons opté pour une étude de cas détaillée portant sur la gestion de l'eau dans la commune de Vo 1. Cette approche nous permettra d'examiner en profondeur les dynamiques spécifiques de la gouvernance de l'eau dans un contexte local en mobilisant diverses sources d'information. Comme l'explique Yin (1989), l'étude de cas est une méthode de recherche qui analyse des phénomènes contemporains dans leur environnement réel, tandis que Roy (2021) insiste sur l'objectif d'obtenir une compréhension détaillée d'un phénomène bien délimité tout en proposant une interprétation dépassant les limites du cas étudié.

L'analyse portera sur les pratiques mises en place, les défis rencontrés et les solutions envisagées dans la commune de Vo 1, en tenant compte des réalités vécues par la population locale. En effet, comme de nombreuses municipalités d'Afrique subsaharienne, Vo 1 est confrontée à des problématiques complexes, telles que des infrastructures insuffisantes, un manque de ressources financières et des interactions souvent mal coordonnées entre les acteurs locaux (Baron et Bonnassieux, 2011).

Contrairement aux approches comparatives ou quantitatives, l'étude de cas nous permettra d'examiner ces enjeux de manière approfondie et d'évaluer comment les politiques publiques sont mises en œuvre à l'échelle locale, comment les autorités mobilisent les ressources et quelles sont les perceptions des usagers sur la qualité et l'accessibilité des services.

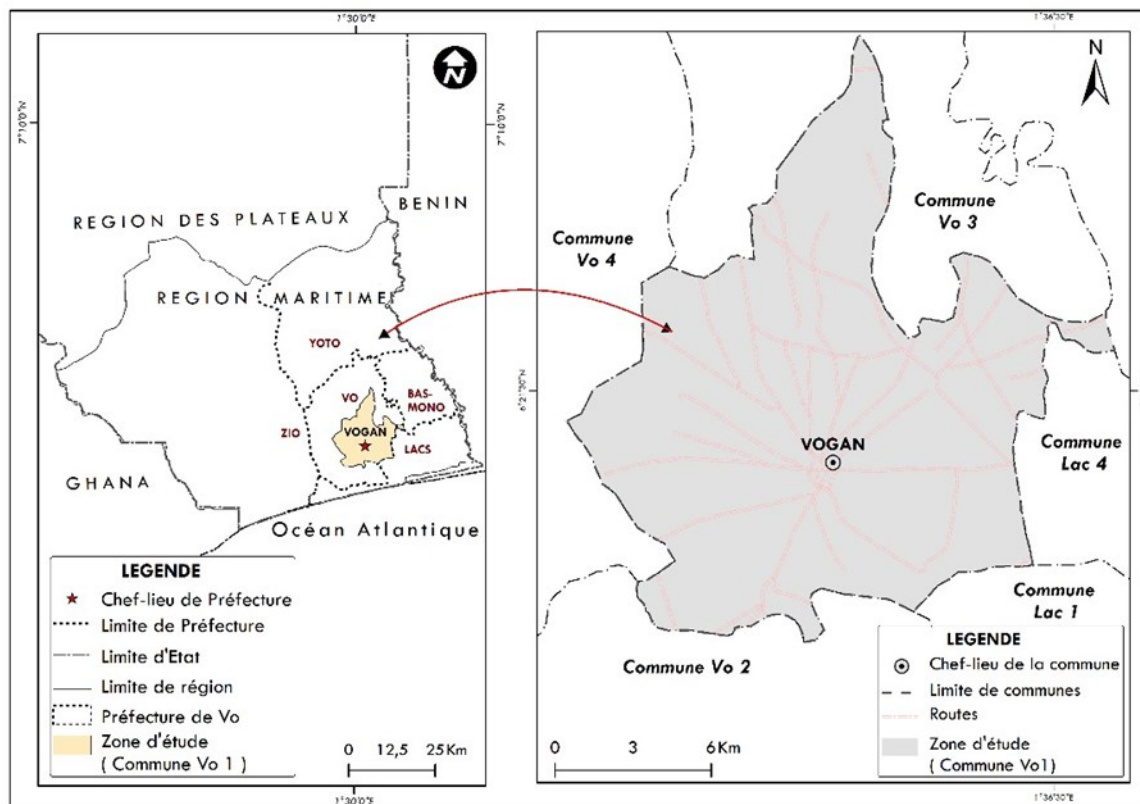
Dans le but d'apprécier la gouvernance locale de l'approvisionnement en eau potable, le choix d'un terrain précis est nécessaire. Notre étude s'effectuera sur un territoire dont l'échelle sera communale, soit l'équivalent d'une municipalité locale au Québec. Il s'agit de la commune de Vo 1 que nous avons brièvement décrite au préalable. Cette commune, située au sud-est de la région Maritime, est l'une des 117 communes du Togo. Elle s'étend sur une superficie de 223,6 km². Administrativement, elle est composée de deux cantons, à savoir le canton de Vogan et le canton de Koutimé.

La ville de Vogan est à la fois le chef-lieu de la commune de Vo 1 et celui de la préfecture de Vo (voir la figure 2). Elle se situe à environ 45 km de Lomé, la capitale du Togo. La commune est bordée au nord par les communes de Vo 3 et Vo 4, à l'ouest par la commune de Vo 2, à l'est par la commune de Lacs 4 et au sud par celle de Lacs 1. Vo 1 se distingue par un habitat semi-urbain et rural, où la population dépend principalement de l'agriculture vivrière, de l'élevage et de l'artisanat (voir la figure 3). Sur le plan climatique, la

commune connaît un climat de type guinéen, marqué par une alternance de saisons pluvieuses et sèches.

L'hydrographie de la préfecture de Vo en générale repose sur un réseau d'eaux de surface et souterraines. Le lac Togo, qui couvre 60 km², constitue une ressource essentielle pour la pêche et l'irrigation, bien qu'il soit exposé à des risques de pollution et de surexploitation. En plus du lac Boko, du lac Ekpui et de la lagune Zowla, plusieurs rivières, comme le Haho et le Zio influencent l'approvisionnement en eau dans la préfecture de Vo. Toutefois, l'accès à l'eau potable dans les quatre communes de cette préfecture reste un défi majeur, en raison d'une couverture limitée du réseau d'adduction d'eau et d'une dépendance accrue aux forages et puits pour une grande partie de la population.

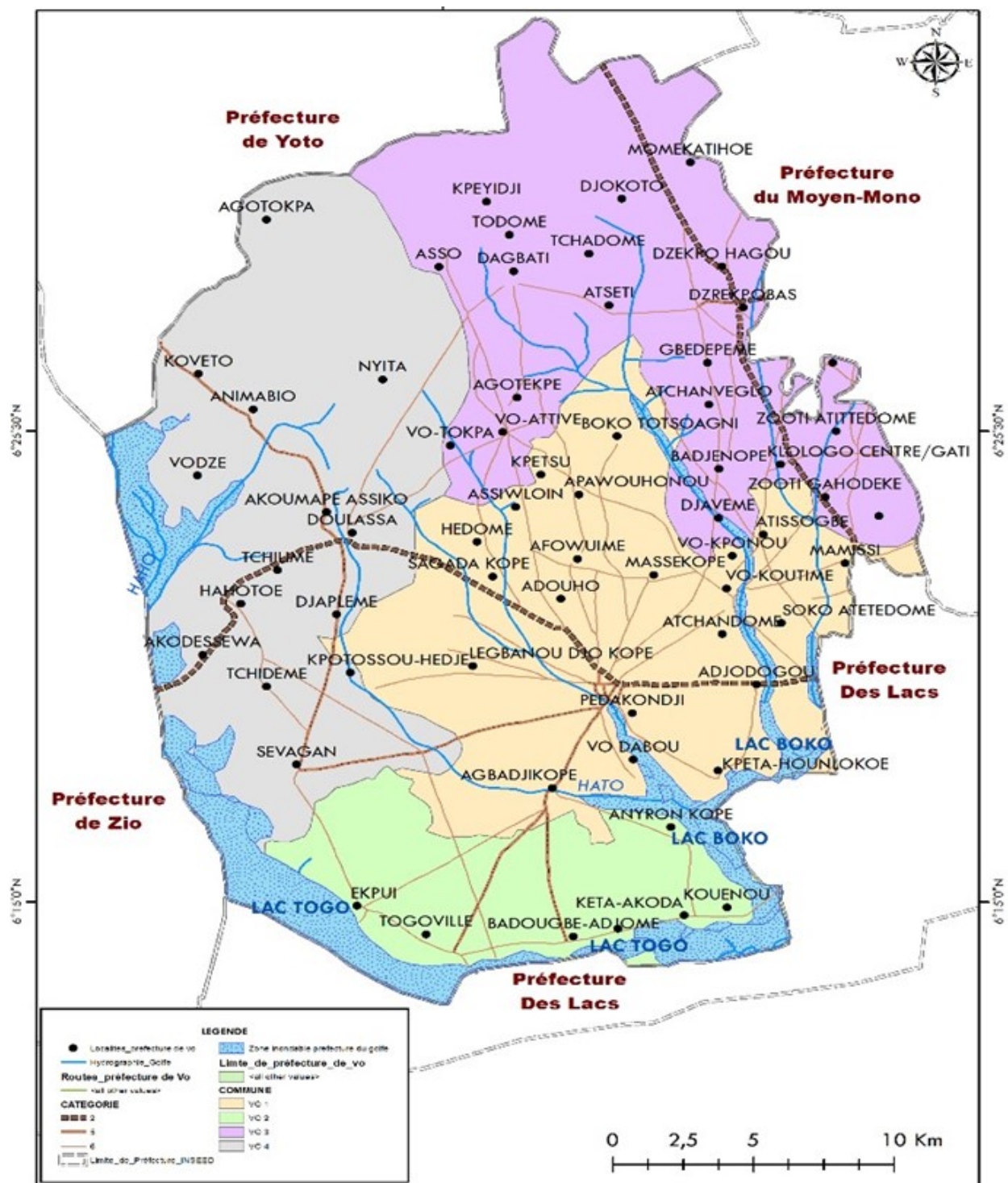
La commune de Vo 1, quant à elle, présente des enjeux spécifiques en matière d'approvisionnement en eau potable. Les infrastructures y sont souvent insuffisantes, et les relations entre les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau sont complexes et parfois non coordonnées. L'analyse de cette commune nous permettra d'évaluer les mécanismes de gouvernance mis en place et d'identifier les stratégies susceptibles d'améliorer l'accès à l'eau potable. La figure 2 montre la préfecture de Vo au sein de la région Maritime pendant que la figure 3 illustre l'hydrographie, les routes et les noyaux villageois dans la préfecture de Vo.



Réalisation : K.D. Ayivi (2026).

Figure 2: Localisation des communes et du chef-lieu de Vogan dans la préfecture de Vo.

L'étude de cas nous permettra de comprendre le contexte spécifique de Vo 1, tout en offrant des enseignements transposables à d'autres communes confrontées à des défis similaires. Comme le souligne Bourgeois (2021), l'étude de cas repose souvent sur des méthodes qualitatives, telles que l'entrevue semi-dirigée, qui permettent de recueillir des données détaillées et nuancées sur les interactions entre les acteurs concernés.



Réalisation : K.D. Ayivi (2026).

Figure 3: Hydrographie, routes et noyaux villageois dans la préfecture de Vo.

L'étude de cas nous permettra de comprendre le contexte spécifique de Vo 1, tout en offrant des enseignements transposables à d'autres communes confrontées à des défis similaires. Comme le souligne Bourgeois (2021), l'étude de cas repose souvent sur des méthodes qualitatives, telles que l'entrevue semi-dirigée, qui permettent de recueillir des données détaillées et nuancées sur les interactions entre les acteurs concernés.

4.2 LES ENTREVUES SEMI-STRUCTURÉES

À la question, à quoi se rapportent les expressions « entrevue » et « entrevue semi-dirigée » ? Bourgeois (2021) souligne que « plusieurs définitions ont cours dans la littérature scientifique. La plus fréquente est celle qui considère l'entrevue comme une interaction verbale, une conversation entre un interviewer, nommé ci-après « chercheur », et un interviewé » (2021, 264). L'autrice considère l'entrevue comme un échange verbal contribuant à la production d'un savoir socialement construit. Elle définit l'entrevue comme « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans une telle relation afin de partager un savoir d'expertise. Elles cherchent ainsi à mieux comprendre un phénomène d'intérêt commun pour les personnes en présence » (Bourgeois, 2021, p. 323).

L'entrevue semi-dirigée nous paraît être l'outil de collecte de données le mieux adapté pour notre projet de recherche. Comme le souligne Silverman (2000), cité dans Carrier-Giasson (2018, p.63), « les entrevues permettent de mieux comprendre les expériences qui sont liées à des faits et à des événements tout comme celles qui sont liées à des sentiments et à des croyances ». Kvale (1996), cité dans Ayotte (2012), souligne également que « la pertinence de cette méthode de collecte de données est qu'elle permet de mieux comprendre la signification des événements du point de vue des acteurs ». Pour sa part, Savoie-Zajc (2021, p. 276) décrit l'entretien semi-dirigé comme « une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé ».

Nous estimons que l'entretien semi-structuré nous sera utile sur le terrain. Cet outil de collecte de donnée va nous permettre d'explorer comment la gouvernance et l'accès à l'eau potable sont réellement vécus dans la commune de Vo 1. Cette méthode va nous permettre de guider la discussion tout en laissant les participants partager librement leurs perceptions et expériences. Elle assurera ainsi la collecte de données sur l'accès à l'eau au quotidien et la perception des actions des différentes groupes d'acteurs. En

s'appuyant sur des thématiques prédéfinies alignées sur notre objectif de recherche, cette approche favorisera une compréhension d'ensemble des mécanismes de gestion de l'eau et de leur vécu par les populations dans la commune Vo 1.

4.3 LA POPULATION À L'ÉTUDE ET L'ÉCHANTILLONNAGE

Dans le cadre de cette étude, nous avons identifié deux grandes catégories d'acteurs dont les témoignages sont importants pour comprendre les enjeux liés à la gestion et à l'accès à l'eau potable. La première catégorie d'acteurs comprend les autorités locales et les gestionnaires de projets, notamment les membres de la mairie de Vo 1 et la Société togolaise des Eaux (TdE) ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations ou associations communautaires. Ce choix s'explique par les responsabilités de ces acteurs en tant que maîtres d'ouvrage en matière d'hydraulique, en tant que responsables administratifs de la commune ou à titre de gestionnaires de projets de développement. Leurs perspectives nous permettront de mieux comprendre les politiques et processus locaux en matière de la gestion de l'eau ainsi que les défis institutionnels rencontrés.

La deuxième catégorie comprend les ménages, c'est-à-dire la population locale. Ils sont considérés comme les principaux acteurs dans tout projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à titre

d'usagers d'un service essentiel. Ils contribuent à la gestion par des gestes concrets assurant le bon fonctionnement du système. Afin de mieux refléter les réalités contrastées de l'accès à l'eau potable dans la commune de Vo 1, cette catégorie est subdivisée en deux sous-groupes. La première regroupe les abonnés de la TdE, c'est-à-dire les ménages disposant d'un branchement domestique à l'eau courante, tandis que le second concerne les ménages utilisant des puits ou des forages, qui n'ont pas accès au réseau de distribution et dépendent des infrastructures alternatives pour leur approvisionnement. Cette subdivision nous a permis d'explorer les disparités d'accès à l'eau potable, notamment en termes de qualité, de fréquence d'approvisionnement et de perception des contraintes liées à la gestion de l'eau.

Les entrevues auprès des autorités locales et des gestionnaires de projets étaient davantage de nature informationnelle. Celles-ci nous ont permis de mieux comprendre le système de gestion de l'eau et le rôle de chacun des acteurs de ce groupe. Nous avons saisi leur sensibilisation face à la situation sur le terrain et leur intérêt envers une amélioration de la gestion et de la desserte en eau. Sept (7) entrevues ont été faites à l'intérieur de cette catégorie de répondants (voir le tableau 2). Leur sélection s'est faite en fonction des postes occupés (agent d'état civil, directeur, chef technique, etc.) et de leur disponibilité.

Tableau 2: Répondants et types de questionnaires

Catégories de répondants	Répondants	Types de questionnaire
Autorités locales et des gestionnaires de projets		Informatif (Gouvernance, rôle des acteurs, avis, projets, etc.)
Mairie de Vo 1	2	
Société de Patrimoine Eau (SP-EAU)	1	
Société togolaise des Eaux (TdE)	2	
Organisations communautaires / ONG	2	
Ménages et consommateurs		Vécu et perceptions (Accès à l'eau, qualité, impact en santé, capacité d'action, etc.)
Personne desservie par branchement	4	
Personne desservie par forage ou puits	10	
Personne utilisant des sources mixtes (TdE, Forage, Puits)	9	

La deuxième catégorie de répondants est composée d'individus membres de ménages et de consommateurs pouvant témoigner de leur vécu et de leurs perceptions. Dans cette catégorie, nous avons un échantillon de 23 personnes. Le but de cet échantillon n'est pas d'être représentatif au sens statistique, mais d'assurer une diversité des points de vue et permettre une analyse approfondie de la desserte en eau potable tel que vécu au quotidien. Comme le souligne Pirès (1997, p. 122), cité par Savoie-Zajc (2006, p. 100), un échantillon en recherche doit permettre de mettre en lumière les aspects essentiels du phénomène observé. Nous avons sélectionné les résidents par interpellation directe au hasard, accompagnés d'une fiche d'information expliquant l'étude (formulaire de recrutement). Les ménages qui sont desservis

par l'eau de la TdE ont été localisés par les insignes de la TdE sur leurs portails, quant à ceux qui dépendent de l'eau de forage, c'est par les installations des polytank qu'ils ont été sélectionnés. Pour les résidents dépendant des puits, ils sont sélectionnés par des visites inopinées dans des maisons.

Les entrevues se sont tenues dans des lieux convenus d'un commun accord avec les participants à travers la complétion du document d'information et de consentement. Pour nous assurer de la confidentialité des propos qui sont recueillis, aucun nom, organisme ou ministère n'est associé à ceux-ci. Les citations ainsi que les reformulations de propos sont plutôt associées à un système de cotation des répondants qui tiennent compte de leur catégorie (par exemple le répondant 1 de la catégorie Autorité, ENT-A1, et de la catégorie ménage ENT-M1). Ce système est conçu dans le but de retrouver facilement les citations et les propos des répondants lors de l'analyse des données.

4.4 LES MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse de nos données s'est déroulée tout au long des étapes de notre recherche, bien que l'essentiel du travail se soit effectué lorsque l'ensemble des données fut recueilli. Afin de nous assurer de l'analyse systématique de nos données, nous avons constitué un support unique pour en faciliter leur manipulation, c'est-à-dire la transcription en verbatim de nos entretiens semi-dirigés (Bourgeois, 2021). Cette transcription est rendue possible grâce aux

enregistrements audio sur support numérique que nous avons réalisés avec l'autorisation écrite ou verbale de chacun des répondants. Cette étape nous a permis de revisiter l'ensemble des informations recueillies de manière fidèle et approfondie. Dans ce même ordre d'idée, nous avons procédé à la relecture de notre journal de bord, qui regroupe les observations et éléments essentiels notés lors des rencontres avec les personnes-ressources, notamment celles de la Société de patrimoine d'eau (SP-EAU), de la DPES, de la Société togolaise des eaux (TdE), de la mairie de Vo 1, ainsi que des entretiens.

4.5 LES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Bien que cette étude ne cause pas d'impacts socio-psychologiques pour les participants et la communauté dans sa totalité, elle doit respecter les principes d'éthique de la recherche. Cette étude a été soumise donc au processus de certification éthique de l'Université du Québec à Chicoutimi. Une autorisation a été obtenue également auprès de la mairie de Vo 1 avant le commencement de la collecte des données. Pour leur part, les participants ont reçu au préalable des informations sur l'étude et ils ont donné un consentement éclairé avant de participer. Leur participation ne comporte aucune forme de rémunération. Par ailleurs, les données personnelles sont codifiées et conservées de manière sécurisée. Finalement, les enregistrements ont été supprimés après leur transcription et les données sont conservées de manière sécuritaire pour une période réglementaire de sept ans avant leur destruction.

4.6 LES QUESTIONNAIRES ET GUIDES D'ENTREVUES

Deux questionnaires différents ont été utilisés pour les entrevues avec les acteurs des deux grandes catégories (autorités locales, acteurs techniques et ONG) et les ménages de la commune de Vo 1. Les libellés des questions se retrouvent énoncés dans les tableaux 3 et 4. La description et l'analyse des réponses seront structurées en fonction de celles-ci dans les chapitres suivants.

Tableau 3: Questionnaire pour les ménages

Questions d'identification
Âge /Genre /Profession / votre quartier /Composition du ménage (adultes, enfants, etc.)
Questions sur l'accès à l'eau
1.Quelles sont les différentes sources d'eau que vous utilisez au quotidien ?
2.Depuis combien de temps utilisez-vous cette source principale d'eau ?
3.Comment évaluez-vous la qualité de l'eau que vous consommez ?
4.Filtrez-vous ou traitez-vous l'eau avant de la consommer ?
5.Avez-vous observé des effets sur votre santé liée à la consommation d'eau?
6.Selon vous, le prix de l'eau potable est-il accessible?
Question sur les perceptions
7.Êtes-vous satisfait de la desserte en eau actuelle ?
8.La population est-elle impliquée dans la gestion de l'eau ?
9.Quels sont, selon vous, les acteurs clés de la gestion de l'eau dans votre commune ?
10.Avez-vous observé ou remarqué des changements dans l'accès à l'eau ces dernières années?
11.Comment percevez-vous la gestion décentralisée de l'eau dans votre commune?
12.Avez-vous déjà participé à des initiatives locales liées à l'accès à l'eau potable (comité de gestion, sensibilisation, etc.)?
13.Avez-vous des suggestions pour améliorer la gestion de l'eau dans la commune ?

Tableau 4: questionnaire pour les autorités locales, les acteurs techniques et les ONG

Questions
1.Quel poste occupez-vous ? 2.Pouvez-vous me décrire le fonctionnement de la gestion de l'eau dans la commune Vo 1 ? 3.Quel est votre rôle dans la gestion de l'eau ? 4.Quels sont les rôles des autres acteurs impliqués ? 5.La population est-elle impliquée dans la gestion de l'eau ? 6.Êtes-vous satisfait de la desserte en eau actuelle ? 7.Quels sont les principaux défis que rencontre votre institution ? 8.Quels sont les actions ou résultats dont vous êtes fier ? 9.Est-ce que la décentralisation de la gestion de l'eau a facilité votre travail ? 10.Est-ce que la décentralisation a amené une meilleure desserte en eau pour la population, selon vous ? 11.Avez-vous des suggestions pour améliorer la gestion de l'eau dans la commune?

Avant le début des entrevues avec les ménages, l'admissibilité et l'acceptation étaient vérifiées par les questions suivantes, suivie de la lecture du formulaire de consentement (voir l'annexe III ?) :

- Avez-vous 18 ans ou plus ?
- Acceptez-vous de répondre à des questions sur la gouvernance territoriale et l'accès de la population à l'eau potable dans la commune de Vo 1 ?
- Veuillez svp écouter la lecture du document de consentement et approuver celui-ci verbalement, si cela vous convient.
- Prenez note qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, seuls votre avis et votre opinion sont importants.

Voici les caractéristiques des répondants aux entrevues avec les ménages (un individu par ménage) une fois les travaux de terrain terminés (voir le tableau 5).

Tableau 5: Les caractéristiques des répondants aux entrevues individuelles (ménages)

Catégorie	Lieu d'entrevue	
	Répondants	
	Ville	Villages
Homme	12	3
Femme	4	4
Total	16	7

Les personnes interrogées se composent d'hommes et de femmes âgés de 23 à 68 ans, exerçant des activités variées, telles que l'enseignement, le commerce, les activités artisanales, etc. La majorité des répondants sont des chefs de ménage ou leur conjointe. Il faut donc noter que les informations recueillies réfèrent aux ménages, mais que les entretiens se déroulaient sur une base individuelle. En outre, dans les pages qui viennent, nous utiliserons les termes « répondant » et « interviewé » au masculin afin de mieux s'assurer de l'anonymat des participants et des participantes à l'étude.

CHAPITRE 5

PRÉSENTATION DES DONNÉES ISSUES DES ENTREVUES

5.1 INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Ce chapitre présente en deux grandes sections les résultats de notre recherche tirés des entrevues réalisées auprès de vingt-trois ménages ainsi que de sept acteurs institutionnels ou en position d'autorité. Dans ce dernier cas, il s'agit principalement des représentants de la mairie de Vo 1, de la société togolaise des eaux (TdE), de la Société de Patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU), de quelques responsables techniques rencontrés lors de nos observations directes sur notre terrain, au courant des mois de juin, de juillet et d'août 2025.

Les entretiens auprès des ménages visaient à comprendre la situation d'accès à l'eau potable, la diversité des sources d'approvisionnement et ainsi que leurs perceptions en matière de satisfaction des usagers et de gouvernance locale. Les réponses de cette première section ont été regroupées en deux volets à savoir, l'accès à l'eau et les perceptions du service d'eau potable. Ces deux dimensions nous ont permis d'analyser les réalités vécues au niveau de la population et de relier les constats aux principes de gouvernance, de subsidiarité et de décentralisation.

Pour leur part, les réponses recueillies auprès des acteurs institutionnels (autorités locales, les acteurs techniques et les ONG) nous ont permis de comprendre comment s'organise la gouvernance du service public de l'eau au niveau local. Cette deuxième section indique également les principales limites perçues par les autorités locales et comment ces acteurs perçoivent le processus de la décentralisation dans ce secteur. Cette catégorie d'acteurs sera simplement nommée « autorités » dans ce chapitre de même que le suivant.

5.2 LES RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ENTREVUES DES MÉNAGES

5.2.1 Les informations sur l'accès à l'eau dans la commune de Vo 1

La première question soulevée s'énonçait ainsi : « Quelles sont les différentes sources d'eau que vous utilisez au quotidien ? ». La totalité des interviewés a répondu à cette question (23/23). Les représentants de ménages interrogés mentionnent principalement quatre différentes sources d'eau : les branchements privés de la TdE, les forages, les puits traditionnels et, dans une moindre mesure, la collecte d'eau de pluie. La plupart des répondants s'alimentent en eau d'une seule manière (14), mais certains ménages recourent à plusieurs modes d'accès à l'eau (9).

Parmi les ménages utilisant l'eau d'une seule provenance, principalement l'eau distribuée par la TdE, la majorité le font par obligation. Comme le déclare ce répondant : « Nous utilisons uniquement l'eau de la TdE, car dans notre zone, il est presque impossible de trouver de l'eau en creusant un puits » (ENT-M14).

Cinq répondants recourent plutôt au forage comme source unique, notamment pour des motifs pratiques. À ce sujet, on pouvait entendre un membre d'un ménage dire : « Nous utilisons l'eau de forage. En fait, il y a l'eau de la TdE dans le quartier, mais c'est un peu loin de notre maison, alors que l'eau de forage est juste en face de ma maison » (ENT-M15). L'aspect financier est aussi une justification à l'usage des forages. Certains ménages estiment ce mode d'approvisionnement plus abordable que celui de la TdE, comme l'indique ce répondant : « Ils nous vendent le bidon de 25 litres d'eau de la TdE à 25 frs CFA, et pour l'eau de forage, c'est 2 bidons de 25 litres à 25 frs CFA » (ENT-M9).

Parmi les ménages utilisant les puits traditionnels, plusieurs le font en raison de moyens financiers insuffisants pour un abonnement à la TdE, voire pour l'accès à l'eau de forage : « Si on n'a pas l'argent pour aller acheter l'eau de forage là, on en profite pour boire l'eau de puits » (ENT-M1). D'autres personnes s'abreuvent aux puits par respect de la tradition. Écoutons le témoignage de ce répondant :

« L'eau de puits, elle a toujours été ma préférée. Depuis que je suis né, je n'ai connu que l'eau de puits. Et en ce temps-là, nous allions en chercher dans la maison du chef du quartier. Je vois l'eau de puits comme un héritage. Aujourd'hui, j'ai mon propre puits dans ma maison » (ENT-M10).

Par ailleurs, neuf interviewés utilisent une combinaison de sources d'approvisionnement en eau (TdE, forage, puits et pluie), selon la disponibilité. Le commentaire de ce répondant confirme cela : « Nous utilisons l'eau de puits, l'eau de pluie et l'eau de forage ici. Oui, l'eau de pluie pendant la saison pluvieuse, nous la recueillons. On utilise l'eau de forage par occasion, pour le boire » (ENT-M1). Un autre interviewé ajoute dans le même sens :

« Les différentes sources d'eau que nous utilisons sont le puits, le forage et la TdE. Toutefois, l'eau de puits est la plus utilisée. L'eau de puits, c'est pour faire la lessive, la cuisine et autres. La TdE c'est pour le breuvage, et nous nous tournons vers le forage lorsqu'il y a coupure ou rupture d'eau au niveau de la TdE » (ENT-M9).

Ces réponses à la première question sont davantage informatives que liées aux perceptions. Celles-ci illustrent la coexistence de différents modes d'approvisionnement au sein d'un même territoire communal. Les stratégies

des ménages pour l'accès à l'eau dépendent de plusieurs facteurs : aspect monétaire, considérations pratiques (proximité, types d'usage de l'eau, etc.) et traditions familiales. Cette diversité de pratiques s'explique aussi par le manque d'uniformité du système d'approvisionnement. Même les ménages raccordés à la TdE évoquent des interruptions fréquentes malgré le fait que cette source d'accès à l'eau soit jugée comme offrant le meilleur niveau de service. Dans le cas de la commune de Vo 1, la population semble pallier aux limites infrastructurelles et institutionnelles par des initiatives individuelles ou communautaires exigeant des efforts et des coûts significatifs pour les ménages.

La deuxième question deux était formulée comme suit : « Depuis combien de temps utilisez-vous cette source principale d'eau ? » Les vingt-trois répondants ont répondu à cette question, soit un taux de 23/23. Les réponses varient énormément. Des ménages ont le même type d'accès à l'eau depuis très longtemps : « C'est une source d'eau que j'utilise depuis que je suis né. C'est comme un legs » (ENT-M12). Dans la même veine, on entend : « cela fait plus de 40 ans que j'utilise cette eau » (ENT-M13).

Au contraire, d'autres ménages, ont changé de méthodes d'approvisionnement récemment, voire à plusieurs reprises. Voyons un commentaire à ce sujet : « Ça fait plus de huit ans que j'utilise cette eau. Avant, c'était un simple puits, mais depuis que l'électricité est venue dans ma zone,

je l'ai transformé en eau de forage pour gagner en temps et en qualité » (ENT-M11). Voici une autre réponse illustrant la même situation : « Pour ma part, je me suis abonné au réseau de la TdE, il y a environ un an. Il est important de préciser qu'avant, nous dépendions d'un seul puits, situé assez loin des habitations » (ENT-M14).

Cette variation dans le temps des méthodes d'accès à l'eau traduit visiblement l'évolution progressive des aménagements hydrauliques et du réseau dans la commune. En effet, ces témoignages expriment le fait que la plupart des infrastructures d'eau à Vo 1 ont été mises en place de façon échelonnée dans le temps, au hasard des programmes gouvernementaux ou des projets internationaux, et que leur couverture spatiale demeure incomplète.

La troisième question se présentait comme suit : « Comment évaluez-vous la qualité de l'eau que vous consommez ? ». Les vingt-trois répondants (23/23) ont répondu à cette question. La majorité des ménages estiment que la qualité de l'eau est globalement bonne lorsqu'elle provient du réseau de la TdE, quoique plusieurs soulignent des variations selon les périodes. En outre, les autres sources d'eau sont généralement perçues comme étant de moindre qualité.

En ce qui concerne l'eau provenant de la TdE, des répondants semblent croire en sa qualité sur la base d'un acte de foi : « [l'eau est] de bonne

qualité car elle provient de la structure nationale de gestion d'eau, c'est-à-dire de la TdE. » (ENT-M20). D'autres personnes émettent des critiques sur la base de leur expérience. Les propos suivants sont représentatifs des divers commentaires reçus : « Je ne peux pas affirmer qu'elle est à 100 % d'une meilleure qualité, parfois elle renferme des saletés comme de la boue. Mais elle est meilleure par rapport à l'eau de puits ou de forage » (ENT-M22).

Les ménages utilisant des puits traditionnels (figure 4) ou des forages domestiques (figure 5) ou communautaires (figure 6) expriment davantage de méfiance face à la qualité de l'eau de ces provenances. Un interviewé énoncera ceci : « L'eau est plus ou moins potable. Des fois, après les pluies, elle présente une couleur trouble, ce qui rend sa boisson douteuse. Cela nous force à chercher une autre [source d'eau] pour la consommation » (ENT-M13).



Crédit photo : Kossi David Ayivi, 2025

Figure 4 : Puits traditionnel à Agbopé



Crédit photo : Kossi David Ayivi, 2025

Figure 5: Forage domestique au Lycée Kpota

Ces réponses montrent une perception différenciée de la qualité selon la source utilisée. L'eau distribuée par la TdE est perçue comme la plus sûre malgré des critiques. En revanche, les eaux de puits ou de forages, bien que vitales, suscitent des doutes liés à la pollution et au manque de traitement. Soulignons que dans la commune de Vo 1, l'absence d'un suivi local systématique des sources autres que la TdE conduit les usagers à s'en remettre à leurs propres observations empiriques.



Crédit photo : Kossi David Ayivi, 2025

Figure 6: Forage communautaire à Vo Koutimé

La quatrième question était libellée de la manière suivante : « Filtrez-vous ou traitez-vous l'eau avant de la consommer ? ». L'ensemble des répondants (23/23) a répondu à cette question. Les pratiques de traitement diffèrent grandement selon la source d'approvisionnement. Un abonné de la TdE déclare : « Non, pourquoi filtré encore l'eau de la TdE ? Elle est déjà

traitée par les agents de la TdE. J'utilise l'eau de la TdE pour le boire et celle du forage pour mes autres besoins, tels que la douche, la lessive, la vaisselle » (ENT-M7). Un autre client de la TdE mentionne sensiblement la même chose : « Puisque c'est l'eau de la TdE que nous consommons, nous n'avons pas besoin de la filtrer avant de la consommer » (ENT-M17).

En revanche, les ménages utilisant des puits ou des forages sont plus prudents : « Parfois, nous buvons l'eau telle quelle, sans la filtrer, mais la plupart du temps, nous la filtrons avant consommation » (ENT-M16). Un autre répondant précise les propos précédents de cette manière : « Oui, après avoir puisé l'eau, je la filtre avec un tissu (pagne) propre et c'est tout. » (ENT-M12).

Ces données mettent en évidence la relation entre le type de source et le comportement de précaution. Les ménages abonnés à la TdE manifestent une confiance dans la potabilité de l'eau, tandis que ceux dépendant des puits et forages développent des stratégies domestiques pour réduire les risques sanitaires. Cependant, ces pratiques demeurent rudimentaires et ne garantissent pas toujours la sécurité sanitaire. À titre d'exemples, l'usage du chlore ou faire bouillir l'eau ne paraissent pas être des pratiques en vigueur. Cela confirme la nécessité, évoquée par la Politique nationale de l'eau et de

l'assainissement⁵, d'intensifier les campagnes de sensibilisation sur les risques liés à l'eau non traitée.

La formulation de la cinquième question était la suivante : « Avez-vous observé des effets sur votre santé liée à la consommation d'eau ? L'ensemble des répondants (23/23) a répondu à cette question. La majorité des répondants déclarent ne pas avoir observé d'effets notables sur ce plan ou ne pas associer leurs problèmes de santé à l'eau potable. Écoutons les commentaires de divers interviewés, toujours par les répondants issus des ménages

Un premier interviewé souligne ceci : « Moi, je n'ai jamais observé d'effets sur ma santé qui est due à la consommation de l'eau de puits [...] même si j'avais fait la diarrhée, je ne peux pas penser à cette eau-là, qu'elle soit la cause ou la source » (ENT-M1). Un autre répondant va dans le même sens : « Non, le seul problème de santé que j'ai, c'est le paludisme. Je n'ai jamais eu de la diarrhée ou autre qui serait lié à l'eau que je consomme » (ENT-M12).

Toutefois, quelques-uns rapportent des problèmes occasionnels et font le lien entre ceux-ci et l'eau potable : « Oui, j'ai souvent eu des infections. Pour éviter cela [sans] dépenser mon argent à l'hôpital, je mets du *detoll* dans

⁵ Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (PNEA) d'août 2018

l'eau de douche » (ENT-M4). Un autre commentaire va dans le même sens : « Les analyses à l'hôpital montrent des verres, mais leurs origines restent indéterminées. Nous ne savons pas si c'est dû à la consommation d'eau » (ENT-M7). Ces témoignages, bien que minoritaires, laissent présager des risques sanitaires récurrents, en particulier pour les ménages utilisant des sources d'eau autres que la TdE.

En effet, ces résultats nous font entrevoir un lien entre la qualité de la source d'eau et l'état de santé des usagers. Les ménages utilisant les puits ou forages mentionnent des diarrhées, des infections et des verres intestinaux. Dans la commune de Vo 1, les effets rapportés par certains ménages indiquent des insuffisances en matière des préventions sanitaires associée à la qualité de l'eau.

La sixième question posée lors des visites de terrain s'articulait ainsi : « Selon vous, le prix de l'eau potable est-il accessible ? ». Les vingt-trois répondants (23/23) ont répondu à cette question. Comme nous le verrons, ces réponses révèlent des perceptions largement critiques sur les coûts d'accès à l'eau. Cependant, les commentaires se modulent selon les modes d'approvisionnement.

Ainsi, plusieurs ménages estiment que le prix de l'eau est élevé. Laissons les répondants s'exprimer à ce sujet : « Non, il m'est difficile de payer

mon loyer d'atelier et celui de la maison. Ajouter le prix de l'eau à mes autres dépenses, ce n'est pas juste. Seul Dieu sait ce que je traverse, mon mari est au chômage » (ENT-M4). Voici un autre témoignage : « Le prix [de la TdE] n'est pas accessible. C'est pour cela que je m'accroche à mon puits depuis des décennies » (ENT-M13).

Néanmoins, quelques ménages considèrent que le tarif est raisonnable, du moins en ce qui a trait à l'eau issue des forages : « À mon niveau, le prix est accessible. Ils nous vendent le bidon de 25 litres de l'eau de la TdE à 25 frs CFA, et pour l'eau de forage, c'est 2 bidons de 25 litres [pour le même prix]. Donc, c'est accessible pour moi » (ENT-M9).

Ces réponses mettent en lumière une disparité de perception en fonction de la source d'approvisionnement et du statut socio-économique. Pour les ménages à revenu stable, le coût de l'eau est acceptable, mais, pour les ménages à faible revenu, il constitue une contrainte réelle. Dans la commune de Vo 1, l'accessibilité financière de l'eau reste donc un facteur déterminant de l'équité territoriale. Plusieurs ménages indiquent que ce sont les contraintes économiques qui les poussent à alterner entre l'eau de la TdE, de bonne qualité, et les autres sources d'approvisionnement (puits, forage, pluie, etc.), de moins bonne qualité.

5.2.2 Les perceptions de l'accès à l'eau par les ménages

Dans cette rubrique, nous avons formulé un total de huit questions. La première interrogation, portant le numéro 7, était énoncée ainsi : « Êtes-vous satisfait de la desserte en eau actuelle ? ». Les vingt-trois participants (23/23) ont tous répondu à cette question. Les réponses révèlent une perception majoritairement négative de la qualité du service. Plusieurs représentants des ménages affirment ne pas être satisfaits de la desserte actuelle.

Certains précisent : « Non, puisque plusieurs quartiers ne sont pas desservis et c'est [encore] plus alarmant dans les périphéries [les campagnes]. Les forages sont de l'or à ces endroits » (ENT-M2). Un autre avis va dans le même sens : « Non, nous sommes dans l'un des vieux quartiers de Vogan. Il n'y a pas assez de canalisation, ce qui fait qu'on n'a pas assez [d'eau] pour nos besoins » (ENT-M13).

Des personnes se montrent plus indulgentes, voire satisfaites : « Oui je suis satisfait mais il reste beaucoup à faire. J'ai appris qu'il y a des projets d'installation des tuyaux pour les nouveaux quartiers à l'instar du quartier Novissi [...] » (ENT-M14). Une seconde personne est de cet avis : « Si nous comparons l'état actuel des choses, je peux dire qu'il y a des améliorations considérables dans ce domaine bien qu'il reste beaucoup à faire » (ENT-M10).

Ces réponses montrent que la perception du service dépend à la fois de la source d'eau et de la régularité de la distribution. Ainsi, la régularité et la proximité apparaissent comme les deux principaux critères d'évaluation. L'analyse fait également ressortir que l'insatisfaction majoritaire traduit les imperfections de la gouvernance locale de l'eau dans la commune. Bien que le code de l'eau du Togo reconnaisse, à son article 3, relatif au principe d'équité, le droit d'accès de toute personne à l'eau, cette norme légale reste difficile à concrétiser au niveau local.

La question numéro 8 se formulait ainsi : « La population est-elle impliquée dans la gestion de l'eau ? ». À cette question, les vingt-trois répondants (23/23) ont répondu. Certains considèrent que la population n'est pas réellement impliquée. Plusieurs réponses vont dans ces sens : « Non, la population n'est pas impliquée dans la gestion de l'eau » (ENT-M13) ou « Non, je n'ai jamais vu [de démarches en ce sens] et je ne crois pas que la population est impliquée dans la gestion de l'eau dans ma commune. Nous sommes peu informés des décisions » (ENT-M6). Autre personne renchérit : « Je ne crois pas que la population est impliquée dans la gestion de l'eau. Nos représentants ne nous informent de rien. On se lève et on voit des gens creuser [sans savoir pourquoi] » (ENT-M12).

Cependant, certains reconnaissent une implication partielle des citoyens : « Je peux dire oui, du moment où la population s'abonne à la TdE.

[Il y a] les appels lors des pannes, les factures mensuelles, elle est impliquée d'une manière ou d'une autre » (ENT-M17). Un autre répondant va dans le même sens, percevant une participation encore plus importante :

« Oui, il existe même des groupes de personnes constitués par les Comités de Développement de Quartier (CDQ), les Comités villageois de Développement (CVD) ainsi que la mairie elle-même, qui travaillent autour de la question de l'accès à l'eau potable [...] » (ENT-M14).

Ces propos illustrent que la participation serait très variable en fonction de l'endroit et du moment. Celle-ci serait marginale et ponctuelle ou centrée sur des projets et décisions fondamentales. On peut supposer que la situation est beaucoup plus participative à certains endroits, notamment dans les milieux urbains, comme le laisse entrevoir la dernière citation.

Au-delà de la différence de réalité sur le terrain selon la localisation géographique (urbain versus rural), cette situation semble mettre en évidence le fait que la notion de participation n'est pas comprise de manière similaire par tous les ménages. Selon nous, certains répondants associeraient la participation à la consultation sur les projets et à une implication directe dans les décisions. Selon cette conception « forte » de la participation », ils estiment souvent que celle-ci fait largement défaut. Pour d'autres, la participation serait envisagée comme plus « faible » ou indirecte, c'est-à-dire comme devant être

axée sur l'information fournie dans le cadre de la gestion quotidienne, telle que la signalisation des pannes et des changements à la qualité de l'eau ou à la réalisation des travaux d'entretien.

Dans tous les cas, on remarque de nombreuses insatisfactions chez les interviewés de la catégorie « ménages ». Celles-ci portent autant sur la participation aux décisions importantes qu'à l'information aux usagers sur la gestion quotidienne. À notre avis, ces perceptions reflètent une tension entre le principe de la décentralisation et sa mise en œuvre. Le code de l'eau du Togo et la Politique nationale de l'eau et de l'assainissement mettent en exergue une conception participative de la gestion du service de l'eau, axée sur l'implication des usagers et des collectivités locales dans une structure de concertation (République Togolaise, 2010 ; République Togolaise, 2018). Cette participation serait inégale et insuffisante à la lumière de nos entretiens.

La question qui suivait portant le numéro 9. Celle-ci était structurée de la manière suivante : « Quels sont, selon vous, les acteurs clés de la gestion de l'eau dans votre commune ? ». À cette question, la totalité de nos répondants (23/23) a répondu. Onze interviewés ciblent conjointement la TdE et la mairie comme étant les acteurs clés de la gestion de l'eau dans la commune. Écoutons certaines réponses: « La TdE, je peux dire, peut-être la mairie » (ENT-M7) ou « La TdE et la mairie, bien sûr » (ENT-M11), suivie de

« À part les agents de la mairie, et de la TdE, je ne sais pas s'il y a d'autres acteurs. » (ENT-M15).

Cependant, six personnes sur vingt-trois citent uniquement la TdE. Voici quelques exemples de réponses de ce type : « Pour moi, les acteurs clés doivent être les gens de l'hydraulique, mais quand je dis "hydraulique", bon, moi, je fais allusion à la TdE » (ENT-M9) ou, plus brièvement, « C'est la TdE » (ENT-M12). Un répondant mentionne simplement la mairie : « C'est la mairie qui gère la gestion de l'eau [...] » (ENT-M1).

D'autres personnes indiquent plusieurs intervenants dans leur réponse. En voici trois exemples : « Les Comités du Développement des Quartiers (CDQ), la Mairie et la TdE » (ENT-M2) ou « Parlant des acteurs, je peux citer la TdE, la mairie et les CDQ » (ENT-M12) ou encore « La Mairie, la TdE et les revendeurs d'eau [de forage] » (ENT-M16).

Cette reconnaissance partagée montre que les ménages perçoivent l'existence de la présence de divers acteurs institutionnels et communautaires dans la gestion de l'eau dans la commune de Vo 1. Toutefois, les réponses révèlent également une hiérarchisation des rôles, dans laquelle la TdE est perçue comme l'acteur central, tandis que la mairie est perçue comme un acteur secondaire ou intermédiaire. Cette hiérarchisation, telle qu'exprimée par les ménages, reflète une gouvernance perçue comme largement centralisée,

indépendamment des cadres institutionnels formels qui régissent le secteur de l'eau. Elle met en évidence la façon dont les ménages interprètent la répartition effective des responsabilités à partir de leur expérience quotidienne du service, plutôt que sur la base des dispositifs juridiques ou administratifs existants.

La hiérarchisation des acteurs telle que conçue par de nombreux ménages, avec une place centrale accordée à la TdE et un rôle secondaire attribué à la mairie, s'explique peut-être par l'organisation institutionnelle du secteur de l'eau. En effet, le *Guide des délégations de service public* de novembre 2017, ainsi que la Politique nationale de l'eau et de l'assainissement (PNEA) d'août 2018, stipulent que les services publics industriels et commerciaux (SPIC), dont la distribution d'eau potable, sont traditionnellement confiés à des opérateurs spécialisés, comme la Société togolaise des eaux (TdE) et la Société du patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU), qui relèvent toutes deux de l'État⁶. Dans ce cadre, les collectivités territoriales interviennent principalement en tant qu'autorités délégantes et assurent des fonctions de suivi et de contrôle, mais n'exercent pas directement la gestion opérationnelle du service (République togolaise, 2017).

⁶ Guide des délégations de service public

Cette structuration institutionnelle limite l'autonomie des municipalités dans la gestion quotidienne de l'eau. Cela explique pourquoi la plupart des ménages attribuent la fourniture de ce service à des acteurs à l'échelle nationale. La perception d'une gouvernance plutôt centralisée ne renvoie donc pas seulement au vécu des usagers, mais s'inscrit dans un mode de délégation où l'exploitation, la maintenance et les investissements structurels sont confiés à des opérateurs relevant de l'État, alors que l'échelon local conserve un rôle d'interface et de relais malgré les mesures liées à la décentralisation.

La question portant le chiffre 10 se lisait ainsi : « Avez-vous observé ou remarqué des changements dans l'accès à l'eau ces dernières années ? ». Vingt et un répondants sur les vingt-trois (21/23) ont répondu à cette question. Une majorité affirme avoir observé des améliorations tangibles. Écoutons leurs témoignages : « Il y a beaucoup de changements, les installations ont été faites dans de nombreux quartiers de la Commune. L'extension est allée jusqu'au niveau du marché » (ENT-M14). Sur le même élan, un répondant souligne ceci : « Parlant de changements, oui, j'en ai remarqué pour être honnête. Surtout avec le projet PASPEVO, il y a beaucoup de changements positifs dans l'accès à l'eau. » (ENT-M11).

Pour finir sur le thème des améliorations, voici un autre commentaire du même type exprimant de la satisfaction :

« Oui, ces dernières années, il y a beaucoup de quartiers qui sont desservis en eau potable. Chez moi ici, avant on n'en avait pas, mais actuellement, avec l'implantation de petits châteaux d'eau, je peux avoir facilement accès à l'eau de la TdE, si j'ai les moyens » (ENT-M12).

Cependant, d'autres participants à l'étude soulignent la persistance des difficultés dans le processus de gestion de l'eau : « Non, car l'eau n'est pas accessible à tout le monde [...] » (ENT-M7) ou « À part les fontaines bleues qui n'ont jamais été opérationnelles, il n'y a aucun changement [significatif] » (ENT-M4).

Ces réactions des interviewés semblent référer à une évolution progressive du service, évolution perçue comme un pas dans la bonne direction mais qui demeure encore incomplète. En effet, les ménages consultés reconnaissent les améliorations récentes, notamment le projet d'extension du réseau, mais leurs perceptions paraissent conditionnées par les enjeux de la continuité du service et l'égalité d'accès selon les lieux et les revenus.

Passons maintenant à la question 11 qui se formulait de la façon suivante : « Comment percevez-vous la gestion décentralisée de l'eau dans votre commune ? ». Vingt-deux répondants ont donné une réponse, soit un

taux de 22/23. Plusieurs répondants expriment leur déception à cet égard : « Sur cette question, je répondrai que la gestion n'est pas efficace, elle ne répond pas aux besoins des habitants [...] » (ENT-M1) ou « La gestion est de la responsabilité du gouvernement central. Cette gestion n'est pas efficace, car c'est seulement une partie infime de la commune qui a l'accès [à l'eau de la TdE] » (ENT-M13).

En revanche, quelques-uns, des participants se montrent optimistes mais prudents. En voilà des exemples : « Cette gestion décentralisée a eu des impacts positifs. J'ai appris que les extensions actuellement en cours sont le fruit d'une collaboration entre la mairie et une ONG [...] » (ENT-M16) ou « La gestion décentralisée est à ses débuts, donc le gouvernement central doit toujours appuyer les autorités locales » (ENT-M18).

Au demeurant, plusieurs représentants des ménages expriment visiblement une compréhension limitée du concept de décentralisation : « Je ne perçois rien » (ENT-M3) ou « Je ne sais pas, mais je sais que tous les nouveaux quartiers n'ont pas accès à l'eau » (ENT-M6).

Selon nous, ces affirmations indiquent que la notion de décentralisation reste floue pour une partie de la population. Dans l'ensemble, les interviewés paraissent associer celle-ci à des changements concrets sur le terrain. Leur opinion varie donc selon la réalité vécue au quotidien à l'échelle

locale. Cette représentation populaire illustre le décalage entre les réformes institutionnelles et leur appropriation par les citoyens.

La question 12 était la suivante : « Avez-vous déjà participé à des initiatives locales liées à l'accès à l'eau potable (comité de gestion, sensibilisation, etc.) ? » Nos vingt-trois répondants (23/23) ont répondu. La majorité déclare n'avoir jamais participé à des activités de planification ou de gestion de l'eau potable. Voici les propos de quelques-uns : « Pour être honnête, non, je n'ai jamais participé à ces initiatives » (ENT-M17) ou « Non, ces trucs-là ne m'intéressent pas » (ENT-M6) ou encore « Non, je n'ai jamais eu cette opportunité » (ENT-M7).

À contrario, quelques répondants mentionnent des formes d'implication ponctuelles ou soutenues : « Oui, j'ai déjà participé à des séances de sensibilisation organisées par la mairie sur la gestion de l'eau potable [...] » (ENT-M15). Voici une autre réponse semblable : « Oui, beaucoup même, si seulement je vous dis le nombre de réunion que nous avons tenu? [...] » (ENT-M8).

Ces réponses variées montrent que la participation communautaire à la gestion de l'eau n'est ni régulière ni uniformément répartie au sein de la commune de Vo 1. Nous avons déjà abordé les causes probables de cette diversité dans l'analyse des réponses aux questions 8 et 9.

Enfin, la dernière question (13) adressée aux membres des ménages était énoncée de la sorte : « Avez-vous des suggestions pour améliorer la gestion de l'eau dans la commune ? ». L'ensemble des vingt-trois personnes abordées a répondu, soit un taux de 23/23. Les commentaires émis convergent autour de trois axes à savoir, la réduction des frais de branchement, l'extension du réseau, et l'implication de la population dans la gestion de l'eau.

Voici plusieurs suggestions proposées par les interviewés : « [Nous avons] besoin de plus de bornes-fontaines publiques » (ENT-M2) ou « Que l'État ou la TdE revoie le prix de l'eau et fasse des suivis, des contrôles des forages privés » (ENT-M4) ou « Rendre l'eau accessible dans les nouveaux quartiers » (ENT-M6) ou, pour finir, « Il serait préférable qu'ils nous associent aux prises de décisions » (ENT-M12).

Ces suggestions traduisent le large spectre des problèmes identifiés par les répondants. Celles-ci démontrent une compréhension fine des réalités locales. De plus, ces propositions mettent de l'avant les attentes en matière de justice sociale et d'équité territoriale, dont l'accès à l'eau demeure l'un des fondements.

En somme, l'analyse des perceptions des ménages montre que la gouvernance locale de l'eau dans la commune de Vo 1, reste marquée par un

double décalage entre les normes de décentralisation et leur application concrète, et entre les attentes de la population et la capacité institutionnelle. Les ménages perçoivent des améliorations ponctuelles au cours des dernières années, mais l'insatisfaction demeure liée au coût, à la qualité du service et à l'inconstance des mesures de consultation des usagers. L'ensemble des résultats confirme que la décentralisation du service public de l'eau est en transition, oscillant entre la centralisation persistante et l'émergence d'une gouvernance de proximité encore fragile.

5.3 LES RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ENTREVUES DES AUTORITÉS LOCALES ET INSTITUTIONNELLES

La première question posée aux acteurs en situation d'autorité était la suivante : « Quel poste occupez-vous au sein de votre institution ou organisation ? ». Six des sept répondants (6/7) ont répondu à cette question. Les postes occupés par les acteurs révèlent une diversité d'ancrages institutionnels au sein du système de gestion de l'eau à Vo 1, des cadres supérieurs aux employés à fonction plus technique. Par souci d'anonymat, nous ne révélerons pas les emplois précis occupés par les répondants de cette catégorie.

La deuxième question adressée aux personnes en situation d'autorité était la suivante : « Pouvez-vous me décrire comment fonctionne la gestion de

l'eau dans la commune Vo 1 ? ». L'ensemble des sept répondants (7/7) a répondu à cette interrogation. Les acteurs décrivent un système de gestion tripartite, dominé par la SP-EAU, pour la gestion du patrimoine hydraulique, défini comme l'ensemble des infrastructures publiques destinés à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable. La TdE assure quant à elle l'exploitation technique et commerciale du service, incluant la production opérationnelle de l'eau, tandis que la commune intervient principalement comme relais entre les opérateurs techniques et la population.

Toutefois, plusieurs répondants ont soutenu que la gestion de l'eau repose avant tout sur la TdE. Voici un commentaire qui accrédite cette idée : « Actuellement, la gestion de l'eau dans la ville est assurée par la TdE, aussi bien pour les branchements privés que pour les bornes-fontaines [...] » (ENT-A4).

D'autres interviewés en situation d'autorité se révèlent plus nuancés, faisant ressortir la multiplicité des acteurs en présence :

« Dans la commune de Vo 1, la gestion de l'eau implique plusieurs acteurs, dont les principaux sont la TdE (Togolaise des eaux) et la SP-EAU (Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain). La TdE est l'exploitante étatique reconnue, responsable de la gestion

opérationnelle du réseau d'eau. Elle dispose d'une agence dans chaque commune, y compris à Vo 1 [...] » (ENT-A1).

Un autre participant de cette catégorie va dans le même sens, tout en ajoutant des acteurs non gouvernementaux à sa description du processus de gestion de l'approvisionnement en eau :

« La gestion de l'eau dans la commune de Vo 1 est principalement assurée par la Société togolaise des eaux (TdE), qui se charge de l'exploitation du réseau et de la distribution d'eau potable aux abonnés. [...] À côté de la TdE, d'autres acteurs interviennent également dans la gestion locale de l'eau. On peut citer notamment les ONG, comme ARWP, qui a contribué largement à la mise en œuvre de projets d'accès à l'eau potable dans les quartiers et villages de la commune [...] » (ENT-A3).

Les sept personnes en situation d'autorité s'accordent sur une description selon laquelle la gestion de l'eau à Vo 1 s'inscrit dans une dynamique où la SP-EAU et la TdE continuent de jouer les rôles principaux, tandis que la municipalité assure la fonction d'intermédiaire et de porte-parole de la communauté. D'autres intervenants s'ajoutent occasionnellement, comme les ONG, mais leur rôle demeure marginal.

La troisième question se présentait comme suit : « Quel est votre rôle ou votre contribution dans ce système de gestion de l'eau ? ». Les sept représentants des autorités interrogées ont tous répondu (7/7) à cette question. Leurs réponses affichent une connaissance précise des responsabilités de chaque organisme et du processus d'ensemble.

Un répondant s'exprime en disant :

« En tant que bureau d'études, notre principale vocation est de contribuer à garantir un accès, le plus large possible à l'eau potable pour l'ensemble de la population. Nous intervenons dans le système de gestion de l'eau en tant que maître d'œuvre ou en appui technique à la commune, selon la nature des projets mis en œuvre sur le territoire communal. Notre rôle varie en fonction du type de projet sur lequel nous sommes sollicités. [De plus], notre contribution s'adapte aux besoins et aux objectifs spécifiques de chaque projet qui nous est confié. » (ENT-A1).

Un autre renchérit sur son rôle dans le système d'approvisionnement :

« Je m'assure que l'eau produite à partir des forages est correctement traitée et distribuée, et que les habitants ont effectivement accès à l'eau. Je supervise la gestion des casses sur les réseaux, leur

réparation, ainsi que le recouvrement et la distribution des factures pour garantir la continuité du service. Je compile et recense également les informations relatives aux branchements, que j'autorise et transmets à la hiérarchie chaque mois, sous forme de rapports d'activité incluant les indicateurs de performance » (ENT-A7).

Ces témoignages illustrent que la gestion de l'eau dans la Commune de Vo 1 est théoriquement bien organisée. Les acteurs techniques et institutionnels expriment en entrevue leurs connaissances sur leur propre rôle dans la dynamique d'acteurs et un engagement dans la mise en œuvre, le suivi et la coordination du service public de l'eau. Ces commentaires tranchent avec les avis et perceptions des usagers recueillis précédemment, lesquels décrivent plutôt un système relativement dysfonctionnel et dénoncent la faible qualité du service.

La quatrième question s'énonçait comme suit : « Quels sont, selon vous, les rôles joués par les autres acteurs de la gestion de l'eau (État, commune, société privée, ONG, comités de quartier, etc.) ? ». Les sept participants des autorités ont répondu à cette question, soit un taux de 7/7. Leurs déclarations mettent en évidence une perception partagée des obligations de chaque type d'acteurs.

Un premier acteur s'explique :

« [...] la TdE (Société togolaise des Eaux) est reconnue comme l'exploitant officiel du réseau d'eau potable. C'est elle qui assure la distribution et la vente de l'eau dans la commune. Les ouvrages hydrauliques existants, quant à eux, appartiennent en principe à la commune, même si leur gestion opérationnelle revient à la TdE. Dans la mise en œuvre des projets, ces deux acteurs sont systématiquement impliqués, car la ressource qu'on exploite leur appartient » (ENT-A1)

Un autre répondant commente :

« Je peux dire que les rôles des différents acteurs dans la gestion de l'eau sont complémentaires. L'État, à travers la SP-EAU et la TdE, assure principalement la production de l'eau brute et son traitement avant la distribution ainsi que la maintenance des ouvrages et de la gestion opérationnelle du réseau de distribution. La commune, pour sa part, joue un rôle de coordination et de suivi, notamment dans la planification des projets d'extension et la sensibilisation des populations. Les ONG interviennent souvent en appui, à travers le

financement ou la mise en œuvre de projets d'accès à l'eau potable dans certaines localités » (ENT-A3).

Les déclarations des répondants sont souvent détaillées et de nature informative. Ils connaissent bien leur rôle, tel que constaté dans l'analyse de la question précédente, mais aussi le rôle des autres acteurs du système de gestion des eaux. On peut donc supposer que les difficultés dans la prestation du service ne sont pas liées à une confusion des rôles entre les différents intervenants. De surcroît, il ne ressort pas de mécontentement ou de compétition entre les organismes à la lecture des verbatim d'entrevues. On a l'impression qu'il n'y a pas de rapports de pouvoir entre ces diverses instances.

La cinquième question se présentait comme ceci : « La population est-elle impliquée dans la gestion de l'eau ? ». Nos sept répondants ont répondu à cette question, soit un taux de 7/7. Tous reconnaissent une certaine implication de la population mais celle-ci demeure principalement consultative et informationnelle, plutôt que décisionnelle.

En ce qui a trait à la participation de la population à la gestion de l'eau dans la commune, un répondant dira :

« Oui, bien sûr, la population est impliquée dans la gestion de l'eau. Cette participation se manifeste notamment à travers les CDQ

(Comités de Développement de Quartier), qui jouent un rôle clé dans la remontée des besoins et des préoccupations liées à l'approvisionnement en eau. Ces comités constituent des relais entre la population et la mairie, en représentant les habitants lors des réunions ou des concertations locales » (ENT-A2).

Un autre interviewé traite notamment de la nature « pratique » de la participation citoyenne :

« Oui, la population est impliquée dans une certaine mesure. Elle participe surtout à travers la bonne utilisation de l'eau, en évitant le gaspillage et en signalant rapidement les casses ou les fuites pour permettre une intervention rapide des services techniques » (ENT-A3).

Dans la même veine, un autre acteur ajoute :

« Bien sûr, la population participe dans une certaine mesure, notamment en formulant des doléances et en évaluant ses propres besoins. Cependant, au niveau du financement, leur contribution reste très limitée. La majorité des habitants se trouvent dans des zones semi-urbaines et disposent de moyens financiers restreints, ils ne participent donc pas au financement des projets. Néanmoins, ils

adhèrent aux projets lorsque ceux-ci leur sont présentés et correspondent à leurs besoins réels. » (ENT-A7).

Ces témoignages confirment que la participation de la population est perçue par les autorités comme devant se restreindre aux actions sur le terrain, à titre d'usagers recevant ou donnant des informations concrètes sur le réseau, c'est-à-dire dans l'usage de « bonnes pratiques » et le signalement de problème. En conséquence, les décisions de planification et d'investissement demeureront l'apanage des institutions et des organismes à vocations administrative et technique.

La sixième question aux autorités se déclinait de la façon qui suit : « Êtes-vous satisfait(e) de la desserte en eau potable actuelle dans la commune ? ». Les sept acteurs ont répondu à cette question, soit un taux de 7/7. Nos sept répondants expriment leurs insatisfactions, reconnaissant les difficultés existantes dans la gestion de l'eau. Toutefois, l'intensité des insatisfactions varient en termes de degrés.

Écoutons les déclarations des gestionnaires les plus optimistes : « Oui, nous sommes satisfaits de la desserte. Cependant, il y a encore beaucoup de défis à relever » (ENT-A2) ou « [...] des choses à améliorer » (ENT-A5).

D'autres interviewés du même groupe confessent une satisfaction moins forte face à l'exercice de leur propre mandat : « On ne peut considérer la situation comme satisfaisante que lorsque l'ensemble de la population aura un accès continu à l'eau potable, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour » (ENT-A4) ou « l'objectif réel que nous poursuivons est que chaque ménage puisse disposer de l'eau de la TdE à la maison. [Le fait] que nous n'en soyons pas encore arrivés à ce stade, je ne peux pas affirmer que je suis satisfait [...] » (ENT-A1).

Un autre acteur souligne les problèmes du système avec plus de détails :

« Non, je ne peux pas dire que la desserte actuelle soit satisfaisante. Elle reste faible, et une grande partie de la population manque encore d'eau potable. Dans plusieurs quartiers, la pression est très basse ou l'eau ne coule pas régulièrement, ce qui oblige certains habitants à se tourner vers les forages ou les puits. En plus, le coût du branchement reste encore élevé pour les ménages à faibles revenus, ce qui limite l'accès. Donc, même si des efforts ont été faits, la couverture et la régularité de la desserte demeurent insuffisantes » (ENT-A3).

Les acteurs rencontrés semblent donc généralement réalistes et honnêtes par rapport à l'état déficient de la desserte en eau. Ils identifient deux

principaux défis. D'une part, la couverture territoriale demeure incomplète, en particulier les zones rurales et périphériques encore largement non desservies. D'autre part, des obstacles économiques persistent, notamment le coût élevé du raccordement et de l'entretien des installations.

La septième question était libellée de la manière suivante : « Quels sont les principaux défis que rencontre votre institution dans la gestion de l'eau ? ». Les sept acteurs ont répondu à cette question (7/7). Tous évoquent des difficultés de plusieurs ordres. Écoutons une affirmation à ce sujet : « Les principaux défis rencontrés par notre institution dans la gestion de l'eau sont multiples et touchent à la fois les aspects financiers, techniques et institutionnels » (ENT-A2). Un autre commentaire va plus loin dans la nature des problèmes :

« Les défis rencontrés dans la gestion de l'eau dépendent en grande partie du type de projet mis en œuvre, car chaque projet a sa propre réalité. Sur le plan technique, le principal défi consiste à répondre à la demande croissante en eau potable et à satisfaire le maximum de ménages. Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un projet d'extension du réseau, il faut déterminer où faire passer les conduites et quelles localités prioriser. Or, tout le monde a besoin d'eau, et les ressources ne permettent pas de desservir toutes les zones en même temps. Cela nous oblige à établir des critères de priorisation, comme

l'existence d'un réseau déjà en place, la demande réelle exprimée par la population, ou encore la densité des demandeurs dans la zone concernée. Un autre enjeu technique réside dans la faisabilité des extensions de réseau. Parfois, certaines localités sont situées à plusieurs kilomètres du réseau existant, ce qui rend les coûts d'installation très élevés pour un nombre limité de bénéficiaires [...] » (ENT-A1).

Par sa part, un répondant discute du financement en provenance de l'État : « Les coûts de branchements sont sous-évalués et imposés par l'État pour l'accès à l'eau potable. Les subventions de l'État pour notre institution sont insuffisantes, pour ne pas dire inexistantes » (ENT-A5).

À la lumière de ces constats, on peut voir que les acteurs institutionnels dans la commune de Vo 1 reconnaissent qu'il y a des défis importants dans la gestion de son approvisionnement en eau. Ces défis touchent plusieurs domaines et affectent divers acteurs, en premier lieu l'enjeu du financement. La planification des rôles, aussi claire soit-elle, ne saurait visiblement pallier à un manque de financement qui paralyse le système et limitent les améliorations aux infrastructures et à la qualité du service.

La huitième question soulevée était la suivante : « Quelles sont les actions, projets ou résultats dont vous êtes particulièrement fiers ? ». Les sept

participants ont répondu (7/7). Les intervenants évoquent différentes réalisations récentes, notamment les travaux d'extensions du réseau et la construction de mini-centrales d'alimentation en eau potable, communément appelées mini-AEP (voir la figure 7) :

« Notre fierté réside avant tout, malgré les contraintes techniques et financières auxquelles nous faisons face, dans la continuité du service d'eau potable assuré à la population. Nous sommes aussi fiers d'accompagner et de soutenir les projets. [Sur ce plan], nous considérons l'implantation des mini-AEP (châteaux d'eau) comme une réussite majeure » (ENT-A2).

Un répondant s'attarde sur l'extension du réseau :

« Je dirais que nous sommes particulièrement fiers des réalisations concrètes qui ont pu être menées dans le cadre du projet PASPEVO. [Celui-ci] a permis la réalisation d'environ 12 kilomètres d'extension du réseau d'eau potable, ce qui représente un progrès considérable pour la commune » (ENT-A1).



Crédit photo : Kossi David Ayivi, 2025

Figure 7: Mini-AEP de Mamissi

Un autre participant poursuit sur la question des améliorations aux infrastructures : « L'existence de bornes-fontaines accessibles à la population démunie, qui ne peut pas se permettre un branchement privé, constitue un acquis important » (ENT-A3).

Par ailleurs, de nombreux interviewés de cette catégorie soulignent les bonnes relations entre les parties prenantes du système de gouvernance : « Ce qui constitue aussi une satisfaction, c'est la relation de confiance que

nous avons pu établir avec la commune de Vo 1 et ses habitants [...] » (ENT-A1) ou encore « La collaboration avec les ONG, la commune et les autres acteurs du développement contribue à renforcer les actions menées pour améliorer l'accès à l'eau potable dans la commune » (ENT-A3). Sur le même ton, un acteur affirme ceci : « Ces réalisations témoignent d'une dynamique positive de la collaboration entre la commune, la TdE, la SP-EAU et les partenaires techniques » (ENT-A5).

La neuvième question était énoncée de la sorte : « Est-ce que la décentralisation de la gestion de l'eau a facilité votre travail ? ». Les sept personnes interrogées ont répondu à cette question (7/7). Cinq des sept acteurs interpellés sont d'avis que la décentralisation a facilité leur travail mais deux d'entre eux pensent que son impact demeure faible. Voyons ce qu'ils en disent :

« Oui, je dirais que la décentralisation a énormément facilité notre travail. Elle a permis que certaines décisions, démarches administratives et recherches d'informations se fassent directement sur place, sans devoir passer par de longs processus hiérarchiques. [De plus], la décentralisation a eu pour effet de réveiller et d'impliquer davantage les acteurs communaux. Désormais, les autorités locales sont au cœur des projets, elles en assurent la mise

en œuvre et le suivi, ce qui favorise un meilleur ancrage institutionnel » (ENT-A1).

Regardons un nouveau commentaire positif :

« Oui, je peux dire que la décentralisation de la gestion de l'eau a effectivement facilité notre travail. Elle a notamment permis un accès plus direct aux fonds d'appui des ONG intervenant dans le secteur de l'eau potable, ce qui a favorisé la réalisation d'extensions de réseau et de nouveaux branchements au bénéfice des populations » (ENT-A2).

Des commentaires plus mitigés ressortent également : « Je crois que la décentralisation a eu des effets positifs. Plus on est présent sur le terrain, plus il est facile d'évaluer les besoins. Mais, même si l'entreprise est décentralisée, nos rôles restent limités [...] » (ENT-A7) ou « Je dirais que la décentralisation de la gestion de l'eau n'est pas encore totalement effective. Son impact reste donc limité sur le terrain [...] » (ENT-A3).

Les réponses à cette question indiquent ainsi que la décentralisation a favorisé un rapprochement fonctionnel entre les acteurs et institutions gestionnaires, voire une meilleure connaissance des réalités vécues par les ménages, sans toutefois conférer une véritable autonomie décisionnelle et de meilleures capacités d'action sur le terrain.

La dixième question était composée comme ceci : « Selon vous, est-ce que la décentralisation a permis d'améliorer l'accès de la population à l'eau potable ? ». La totalité des participants ont réagi face à cette interrogation (7/7). Parmi les réactions, cinq acteurs estiment que la décentralisation a eu un impact concret sur le service d'approvisionnement en eau, tandis que deux personnes émettent quelques réserves. Écoutons leurs commentaires :

« Oui, la décentralisation a effectivement permis d'enregistrer certaines avancées en matière d'accès à l'eau potable, notamment à travers la réalisation de plusieurs projets d'extension du réseau dans la commune de Vo 1. Ces initiatives ont contribué à rapprocher le service de l'eau des populations et à améliorer la desserte dans plusieurs quartiers et villages » (ENT-A2).

Voici une autre réponse de même type mettant l'accent sur la participation des citoyens :

« Évidemment la population locale est beaucoup plus impliquée depuis la décentralisation. Comme l'eau provient directement de leur environnement, ils se sentent responsables et participent activement à sa gestion. Lorsqu'un problème survient, ils sont en première ligne et portent souvent les revendications pour que des solutions soient

rapidement trouvées [...]. La décentralisation a contribué à renforcer l'implication des populations locales et leur sens de responsabilité vis-à-vis de la gestion et de l'accès à l'eau potable » (ENT-A1)

Un autre acteur, de son côté, donne une réponse nuancée :

« À mon humble avis, la décentralisation n'a pas encore réellement permis d'améliorer l'accès de la population à l'eau potable, car le service reste essentiellement assuré par la TdE, sans qu'il y ait une réelle diversification des opérateurs dans le secteur. Mais, il faut toutefois reconnaître la contribution notable des ONG et de la commune de Vo 1, qui, à travers leurs projets et partenariats, soutiennent les actions visant à étendre la desserte et à améliorer l'accès à l'eau potable dans plusieurs localités » (ENT-A3).

Un autre répondant, ajoute :

« J'allais dire quelque part oui. Notre proximité avec la population nous donne une meilleure connaissance de la réalité, notamment du pouvoir d'achat, du mode de paiement et de tout ce qui concerne le recouvrement. Cela nous permet de prendre des décisions plus pragmatiques et adaptées. En réalité, le problème ne vient pas du coût de la production de l'eau. Comme je le disais, nous sommes encore

limités dans la décentralisation, et je n'ai pas personnellement évalué les entrées et sorties financières [...] » (ENT-A7)

Ces réponses indiquent que la décentralisation a renforcé l'accessibilité des services, mais sans entièrement déléguer les pouvoirs décisionnels. La commune agit donc comme un intermédiaire entre les parties prenantes plutôt que comme un gestionnaire autonome.

La dernière question soumise aux autorités se présentait de la manière suivante : « Quelles suggestions ou recommandations pourriez-vous faire pour améliorer la gestion de l'eau dans la commune Vo 1 ? ». Les sept acteurs ont répondu à cette question (7/7). Les principales propositions portent sur le renforcement des capacités locales, la régularisation des forages privés de même que sur la mobilisation de ressources financières.

Voici la proposition d'un certain répondant :

« Je dirais que la gestion de l'eau commence réellement à prendre de l'effervescence au sein de la commune de Vo 1 [mais] il serait important que les acteurs locaux, notamment la population locale elle-même, s'impliquent davantage. Un autre aspect important concerne la sensibilisation. Il faut continuer à éduquer la population sur l'importance de consommer de l'eau potable. Beaucoup estiment

encore que l'eau de puits ou des forages artisanaux, qu'ils utilisent depuis longtemps sans tomber malades, est suffisante [...] » (ENT-A1).

Une autre personne donne un avis plus terre-à-terre :

« Pour améliorer la gestion de l'eau, dans la commune, il faut, dans un premier temps, augmenter la capacité de production de l'eau à travers des investissements de réalisation des ouvrages (forages et réservoirs d'eau potable). Ensuite, étendre le réseau aux nouveaux quartiers de la ville, puis renforcer la gestion communautaire des bornes-fontaines entre la TdE et la commune Vo 1 » (ENT-A2).

Les aspects du financement et des pouvoirs ressortent aussi :

« Des études complémentaires sont nécessaires pour améliorer les niveaux de desserte en eau de manière plus fluide et continue. Il est également essentiel de mobiliser davantage de financements, de renforcer les formations axées sur l'accès à l'eau au niveau communal, et d'accorder un peu plus de pouvoir délégué aux communes dans la gestion de l'eau » (ENT-A5).

Le financement est également mentionné par un autre participant :

« Plus le financement est sérieux et conséquent, plus les organes de production et de distribution de l'eau seront de qualité. Cela permet aussi de remplacer rapidement les équipements défectueux afin de remettre le système en ordre » (ENT-A7).

Ces recommandations paraissent supporter la volonté des autorités locales d'améliorer la qualité du service. Certaines propositions sont plus axées sur le processus et les institutions alors que d'autres réfèrent au financement et aux comportements des usagers.

CHAPITRE 6

L'ANALYSE TRANSVERSALE DES DONNÉES D'ENTREVUES

6.1 PROPOS PRÉLIMINAIRES

L'analyse interprétative qui suit vise à comparer les résultats des vingt-trois ménages et des sept participants issus des autorités locales et institutionnelles aux quatre concepts clés dans le cadre théorique : le pouvoir, la gouvernance multiniveau, la décentralisation et la subsidiarité. L'objectif n'est pas de répéter les résultats présentés dans le chapitre précédent mais de déterminer comment ces concepts se manifestent dans la gestion locale de l'eau dans la commune de Vo 1. Il s'agit de suggérer une approche globale pour déceler les mécanismes sous-jacents, les points communs et les écarts qui définissent le système d'approvisionnement.

Ainsi, l'analyse présentée dans cette section cherche à relier les observations faites sur le terrain à ces quatre concepts. Elle a pour but de saisir comment la gouvernance locale de l'eau est organisée dans la commune de Vo1, quelles sont ses forces, ses limites et ses contradictions, et jusqu'à quel point les pratiques observées se conforment aux principes qui sous-tendent les politiques publiques en ce qui concerne l'accès à l'eau potable. L'objectif est de produire une lecture intégrée des données, c'est-à-dire de relier

systématiquement les propos des répondants aux dimensions théoriques qui structurent ce travail.

6.2 L'ANALYSE DES INFORMATIONS SUR L'ACCÈS À L'EAU DES MÉNAGES

L'analyse des données portant sur l'accès à l'eau potable au niveau des ménages de la commune de Vo 1 révèle une organisation territoriale marquée par des inégalités structurelles et des stratégies d'adaptation qui traduisent la manière, dont le pouvoir, la gouvernance multiniveau, la décentralisation et la subsidiarité, s'articulent concrètement dans la vie quotidienne de la population. Les données recueillies permettent d'observer comment la distribution réelle du service diffère selon les profils socio-économiques, les localités, ainsi que la façon dont cette organisation reflète les principes théoriques des politiques publiques de gestion de l'eau.

Les profils des répondants montrent une diversité d'âges, d'occupations et de situations économiques, lesquels influencent directement leur accès à l'eau. Les ménages interrogés, composés d'individus âgés de 23 à 68 ans, exerçant des activités variées, telles que l'enseignement, le commerce ou l'artisanat, reflètent la structure socio-économique de la commune. Cette diversité influe sur les capacités d'accès, laissant entrevoir le fait que les ressources économiques et la localisation constituent des

déterminants majeurs, rejoignant ainsi d'autres études sur la décentralisation en Afrique (Adaba, 2022 ; Deberre, 2023). Les ménages interrogés présentent des situations contrastées où certains disposent d'un branchement TdE, d'autres dépendent de puits, de forages ou d'un assemblage de plusieurs sources. Ces différences observées renvoient directement au concept de pouvoir, ici entendu comme la capacité d'action réelle des ménages pour accéder à un service essentiel, qu'est l'eau.

Dans les faits, le pouvoir d'accéder à l'eau n'est pas uniformément réparti, car il dépend des moyens financiers du ménage, de sa localisation dans la commune et de l'existence antérieure d'infrastructure. Les propos recueillis illustrent clairement cette hétérogénéité. Dans l'ensemble, à moins d'être directement branchés à la TdE, en zone urbaine, les répondants expliquent utiliser l'eau de puits, de pluie et de forage, en fonction de la disponibilité (présence à proximité et en état de fonctionner) et des moyens financiers.

Les témoignages cités au chapitre précédent mettent en évidence un accès différencié qui dépend de la capacité des ménages à mobiliser des ressources matérielles et financières, ce qui renvoie directement au concept de pouvoir comme capacité d'action concrète (Domingo, 2014). Ces disparités rejoignent également les logiques de la gouvernance multiniveau, puisque l'accès à l'eau résulte de décisions prises à plusieurs échelons, notamment la

SP-EAU qui gère le patrimoine, la TdE, l'exploitant du réseau, et la commune, le relayeur des besoins. Cette articulation asymétrique nous ramène aux observations de Divay et Paquin (2013) selon lesquelles la gouvernance multiniveau repose sur une superposition d'acteurs dont les responsabilités ne sont pas équivalentes, produisant à la fois des zones bien desservies et d'autres qui demeurent en marge.

Les données recueillies montrent également que l'accès à l'eau, la perception de la qualité du service, la participation communautaire, ainsi que la compréhension de la décentralisation, varient selon les acteurs. Ces constats permettent de comprendre comment le pouvoir est distribué entre les opérateurs nationaux (SP-EAU et TdE), la municipalité, les ONG, les structures communautaires (CDQ, CVD) et les consommateurs de cette précieuse ressource qu'est l'eau. Ce système illustre une gouvernance multiniveau où les échelons national, municipal et communautaire coexistent, mais où leur influence dans les décisions et les interventions n'est pas égale, comme l'indiquent plusieurs études sur la gouvernance décentralisée (Divay et Paquin, 2013 ; Dansou et Carrier, 2023).

En outre, la décentralisation, telle qu'elle est décrite par les répondants, semble être un processus partiellement accompli. Les témoignages mettent en évidence une administration plus proche, mais un transfert limité des ressources et des compétences. Ce phénomène a été mis

en évidence dans les recherches sur les réformes en Afrique (Deberre, 2007 ; Adaba, 2022). La subsidiarité, qui stipule que les décisions soient prises au niveau le plus proche des populations, paraît difficile à mettre en pratique dans un système où les leviers cruciaux restent centralisés au niveau national, à tout le moins le levier du financement.

Du point de vue de la décentralisation, les disparités relevées dans les quartiers et villages de Vo 1, montrent que le processus, censé rapprocher le service des citoyens (Kada et Mathieu, 2014 ; Adaba, 2022), n'a pas permis une redistribution homogène de l'accès à l'eau. La desserte des ménages évolue, souvent par projets successifs, ce qui produit une couverture distincte et incomplète, notamment dans les milieux semi-urbains ou ruraux.

Par ailleurs, les réponses recueillies indiquent que le principe de subsidiarité est fonctionnel mais qu'il produit peu de résultats tangibles. En effet, le rapprochement théorique des décisions vers le niveau local n'a pas entraîné une amélioration significative de la desserte, constat qui rejoint les analyses de Dansou et Carrier (2023) sur les limites de l'action locale lorsque les ressources financières demeurent principalement centralisées. La combinaison d'acteurs publics et privés est aussi un élément de complexité dans le fonctionnement du système. Le coût d'accès à l'eau est un élément central dans les stratégies des ménages et celui-ci est grandement influencé

par le fait que certains organismes du système de gouvernance sont de propriété privée (puits, forages, etc.).

Dans l'ensemble, l'analyse des données portant sur l'accès à l'eau au niveau des ménages montre que l'expérience quotidienne d'accès est marquée par des contraintes matérielles, financières et territoriales, révélatrices d'un système de gouvernance où les principes institutionnels peinent à se traduire pleinement dans la réalité.

6.2.1 L'analyse des pratiques d'approvisionnement en eau des ménages

L'analyse des pratiques d'approvisionnement en eau révèle une forte fragmentation des sources d'eau mobilisées par les ménages de la commune de Vo 1. Cette fragmentation ne renvoie pas uniquement à la diversité des sources disponibles, mais également à la manière dont elles sont combinées, hiérarchisées et ajustées selon les besoins, les contraintes et les aléas du service public. Au-delà des questions de compétences institutionnelles et de capacités techniques, les données montrent que la dimension financière constitue un facteur majeur.

Les pratiques rapportées par les représentants des ménages illustrent cette pluralité. En effet, sauf pour une minorité bien branchée sur le réseau de la TdE dans certains quartiers urbains, les ménages déploient des stratégies complexes, qui changent selon les circonstances, pour obtenir de l'eau. Les

stratégies tiennent compte des coûts, de la distance, du fonctionnement effectif des installations et de types d'usage réservés à l'eau (boire, se laver, faire la lessive, etc.). L'accès à l'eau potable apparaît ainsi étroitement conditionné par la capacité financière des ménages, laquelle influence directement le choix entre recours au réseau formel, utilisation de forages ou du puits traditionnels.

Ces observations montrent que la fragmentation des ressources hydriques ne relève pas seulement d'une observation factuelle, mais elle constitue une solution face aux incertitudes du service public. Les interruptions prolongées, l'éloignement du réseau ou l'incapacité de supporter le coût de raccordement ou de la facturation mensuelle obligent les ménages à mobiliser des alternatives locales. Ainsi, un répondant affirme avoir été privé d'eau de la TdE pendant plus de deux semaines, ce qui l'a conduit à recourir à l'eau de forage pour satisfaire ses besoins vitaux. Toutefois, les marges de manœuvre des ménages demeurent restreintes et dépendent à la fois de leur environnement immédiat, de leurs ressources économiques et de la présence d'infrastructures alternatives accessibles.

Ces observations renvoient directement à la gouvernance multiniveau. La coexistence de source formelle (TdE) et informelle (puits, forages, pluie, etc.) traduit une structuration asymétrique du système d'approvisionnement. Les acteurs nationaux déconcentrés, tels que la SP-EAU et la TdE, conservent la maîtrise des infrastructures et les paramètres techniques de la production et

de la distribution d'eau dans la municipalité. Cependant, leurs possibilités d'action ne se manifeste pas par une couverture uniforme, ce qui entraîne l'existence de zones dépendantes d'infrastructures communautaires ou individuelles. Dans ce contexte, l'inégale capacité financière des ménages devient un facteur déterminant de l'accès réel au service, renforçant les disparités territoriales observées. Cette configuration correspond à l'analyse d'une gouvernance dans laquelle les niveaux supérieurs conservent une part significative du pouvoir, tandis que les niveaux inférieurs sont contraints de s'adapter (Divay et Paquin, 2013).

Les stratégies adoptées par les ménages permettent également d'interroger le principe de subsidiarité. Dans son principe institutionnel, la subsidiarité suppose que les décisions et les interventions soient prises au niveau le plus proche des besoins, afin d'assurer un service adapté aux réalités locales (Hermet et al., 2015). Or, dans la pratique observée, ce sont les ménages eux-mêmes qui doivent ajuster leurs comportements pour compenser les limites d'un système fonctionnel mais plutôt rigide. Ce sont les ménages qui assument les coûts économiques et organisationnels de l'ajustement, en diversifiant leurs sources d'approvisionnement en eau et en modifiant leurs usages pour compenser les limites d'un système centralisé.

Ainsi, la subsidiarité s'exerce par le bas, à travers des pratiques domestiques, plutôt que par un transfert institutionnel de compétences et de

ressources vers l'échelon communal, une instance administrative publique. La décentralisation, quant à elle, ne semble pas avoir permis une amélioration substantielle de la continuité du service. Comme le montrent les entretiens, les interruptions, la faible pression et l'inaccessibilité de certains quartiers persistent. Cela rejoint les constats formulés dans les travaux portant sur les réformes africaines, où la décentralisation demeure souvent administrative et incomplète, en raison de l'absence de transfert réel de compétences techniques ou financières vers les collectivités locales (Adaba, 2022 ; Deberre, 2007).

Enfin, la fragmentation des sources d'approvisionnement confirme les limites du pouvoir institutionnel local. La municipalité ne dispose ni des ressources financières ni des instruments techniques nécessaires pour réguler les points d'eau informels ou combler les déficits structurels du réseau. Les témoignages mentionnant l'apparition occasionnelle d'eau trouble au robinet démontrent la dépendance technique envers les opérateurs nationaux. Par conséquent, les foyers doivent alors filtrer, laisser reposer ou traiter eux-mêmes l'eau, ce qui transfère implicitement les coûts et les responsabilités de la qualité du service vers les usagers eux-mêmes.

L'ensemble des données d'entrevue indique que les stratégies d'approvisionnement des ménages ne résultent pas d'un choix, mais d'un ajustement aux contraintes changeantes du système. La fragmentation des

sources reflète ainsi un fonctionnement institutionnel où la gouvernance multiniveau demeure dominée par les échelles supérieures, où la décentralisation produit des effets partiels, et où la subsidiarité fonctionne davantage comme une pratique sociale que comme un principe institutionnel.

6.2.2 L'analyse des informations sur la qualité de l'eau selon la provenance par les ménages

La qualité de l'eau est évaluée différemment selon les sources mobilisées par les ménages. Les abonnés de la TdE expriment une confiance générale envers l'eau distribuée, en associant cette qualité à l'image institutionnelle de l'opérateur national. Un répondant indique que l'eau est « de bonne qualité » parce qu'elle provient de la structure nationale responsable de la distribution. Cette appréciation positive repose largement sur l'idée que l'eau issue du réseau bénéficie d'un traitement structuré, conforme au modèle centralisé de gestion de la ressource décrit dans le Code de l'eau (République Togolaise, 2010).

Malgré cette confiance, certains ménages signalent des anomalies ponctuelles, notamment l'apparition d'eau trouble ou contenant des impuretés. Un répondant explique qu'il laisse l'eau « déposer les impuretés au fond » avant de la filtrer. Un autre souligne que l'eau peut contenir des saletés comme de la boue, même si elle reste meilleure que l'eau de puits ou de forage. Ces

situations contrastées montrent que la perception favorable envers la TdE persiste malgré des variations observées, ce qui rejoint l'idée selon laquelle le pouvoir technique de l'opérateur principal demeure prédominant dans l'évaluation de la qualité (Le Bris et Paulais, 2014 ; Divay et Paquin, 2013).

À l'inverse, les ménages dépendant des puits ou des forages expriment davantage de réserves. Une répondante souligne que l'eau peut devenir trouble après la pluie et que cette apparition remet en question sa potabilité. Un autre déclare que la qualité de l'eau n'est pas bonne mais qu'il n'a pas d'alternative.

Ces observations révèlent une forte variabilité des sources non conventionnelles, qui ne bénéficient pas d'un traitement standardisé ni d'un contrôle régulier. Cela correspond aux analyses sur la décentralisation en Afrique de l'Ouest, qui soulignent les défis auxquels font face les collectivités locales pour assurer une gestion efficace des services vitaux en raison du manque de transferts de compétences ou de ressources appropriées (Adaba, 2022 ; Deberre, 2007).

Ces points de vue divergents mettent en évidence une opposition marquée entre les secteurs desservis et ceux qui ne le sont pas. Les sources formelles (TdE) tirent leur légitimité d'un cadre institutionnel structuré, tandis

que les sources non formelles s'appuient sur des pratiques individuelles d'observation de la limpidité, de la couleur ou du goût.

La gouvernance multiniveau apparaît ici à travers une asymétrie technique où les opérateurs nationaux déconcentrés disposent des moyens pour garantir une qualité minimale, tandis que les niveaux locaux et intermédiaires ne disposent pas des instruments nécessaires pour intervenir sur les sources alternatives. Cette asymétrie confirme que la subsidiarité reste largement théorique, car l'échelon communal n'a ni la capacité de contrôle ni les ressources pour harmoniser la qualité des différentes sources. Comme le note Domingo (2014), les réformes territoriales, la proximité géographique ne se traduit pas automatiquement par un pouvoir d'action effectif.

L'ensemble de ces éléments montre que la perception de la qualité de l'eau dépend fortement de la place des ménages dans la structure de gouvernance. Les abonnés du réseau associent la qualité à la maîtrise technique des opérateurs centraux, tandis que ceux dépendant de sources alternatives perçoivent la qualité à partir de critères empiriques. Ces différences confirment un modèle dans lequel le pouvoir de garantir la qualité demeure concentrée au niveau national, par le biais d'organismes déconcentrés, et où les effets annoncés de la décentralisation en matière de contrôle local ne sont pas encore perceptibles sur le terrain.

6.2.3 L'analyse des perceptions sur l'accessibilité à l'eau par les ménages

L'accessibilité du prix de l'eau constitue un facteur déterminant dans les modalités d'accès à l'eau potable pour les ménages de la commune de Vo 1. Les résultats de l'enquête montrent que le prix du service influence directement les choix et les stratégies d'approvisionnement, en particulier pour les familles dont les revenus sont limités. Plusieurs ménages ont affirmé que les frais de raccordement et les factures mensuelles étaient trop élevés, ce qui les a contraints à se tourner vers des solutions alternatives ou à limiter leur consommation. Par exemple, un répondant raconte qu'il a d'abord souscrit au service, puis l'a annulé en raison d'une facture trop élevée.

Par ailleurs, plusieurs répondants ont exprimé des préoccupations similaires concernant le coût de l'eau, qui s'ajoute à leurs dépenses de logement ou à leur instabilité professionnelle. Une répondante souligne que le montant total du loyer et de l'eau dépasse ses capacités financières. Dans certaines situations, le coût du service est si élevé que des ménages préfèrent durablement creuser des puits, considérés comme une option économiquement viable. Cependant, une partie des ménages exprime une certaine satisfaction par rapport à l'eau qu'ils achètent en petites quantités aux fontaines. Le rapport qualité/prix y semble plus adapté aux capacités de payer des usagers.

Sur le plan institutionnel, le prix de l'eau est fixé au niveau national, ce qui diminue considérablement les possibilités d'adaptation des prestataires de service aux réalités socioéconomiques locales. Les ménages ne voient aucun mécanisme local leur permettant d'ajuster les coûts, de différer les paiements ou de soutenir les familles en difficulté. Ce mode de fonctionnement met en évidence la concentration du pouvoir dans les mains d'acteurs publics se comportant souvent comme des entreprises privées, dans une situation où les autorités locales ne possèdent pas les moyens nécessaires pour atténuer les inégalités perçues. La subsidiarité semble restreinte, car les exigences du territoire ne peuvent être transformées en actions ou en mesures appropriées.

Les décisions prises, souvent imposées, montrent une capacité d'adaptation principalement portée par les ménages, alors que la structure tarifaire échappe à l'échelle locale. Par conséquent, les choix en matière d'approvisionnement en eau sont établis dans un cadre institutionnel où la responsabilité est répartie, mais où le pouvoir décisionnel reste centralisé, du moins sur le plan de la tarification, ce qui contribue à perpétuer des inégalités dans l'accès financier à ce service vital.

6.3 L'ANALYSE DES PERCEPTIONS DES MÉNAGES QUANT À LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU

L'analyse des données sur la perception des ménages révèle un ensemble d'appréciations contrastées sur la gouvernance locale de l'eau dans la commune de Vo 1. Ces perceptions révèlent comment les principes de pouvoir, de gouvernance multiniveau, de décentralisation et de subsidiarité se manifestent dans l'expérience quotidienne des ménages en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable.

6.3.1 L'analyse des perceptions des ménages envers la desserte en eau

La majorité des représentants des ménages interrogés expriment une insatisfaction envers la disponibilité, la couverture et la régularité du service. Plusieurs répondants décrivent des situations problématiques : des quartiers non desservis, des coupures prolongées, des pannes prolongées, des réparations tardives ou des zones périurbaines et rurales où l'accès demeure très restreint. Toutefois, quelques ménages perçoivent une amélioration relative de la desserte, bien qu'ils soulignent que ces progrès ne couvrent pas encore toutes les zones.

Ces perceptions traduisent un rapport asymétrique au pouvoir. Les ménages dépendent des interventions techniques d'un opérateur national

ayant des bureaux locaux, sans prise sur les priorités d'entretien ou d'extension du réseau. La commune n'est pas perçue comme un acteur étant en mesure de modifier ces dynamiques, ce qui renforce l'idée d'une gouvernance multiniveau dominée par l'échelon supérieur et en manque criant de ressources.

6.3.2 L'analyse de la participation communautaire par les ménages

Les données montrent que les ménages ne se sentent pas impliqués dans la gestion de l'eau. La majorité rapporte une absence de participation ou d'information concernant les décisions locales. Pour certains, les interventions observées dans les quartiers apparaissent sans concertation préalable. Quelques répondants évoquent néanmoins l'existence des CDQ ou CVD, mais les associent davantage à des groupes relais qu'à des espaces de décision. Finalement, d'autres considèrent que la participation se résume aux gestes obligatoires des abonnés (paiement, signalement des pannes, etc.), soit une simple rétroaction à titre d'utilisateur.

Ces perceptions font ressortir les faiblesses de processus de consultation et de participation des populations par les différents acteurs gestionnaires. La plupart des ménages ne voit pas de mécanismes leur permettant d'influencer significativement la gestion du service et les ménages associent la gouvernance de l'eau à une dynamique essentiellement verticale.

6.3.3 L'analyse des perceptions des acteurs clés et de la hiérarchie par les ménages

Lorsque les ménages identifient les acteurs de la gestion de l'eau, la TdE apparaît comme l'acteur central, suivie de la mairie. D'autres mentionnent les CDQ ou CVD, mais sans leur attribuer une responsabilité décisionnelle précise. Cette hiérarchie perçue correspond aux pratiques de gouvernance multiniveau telles qu'elles sont vécues par les ménages. On associe les décisions techniques aux instances nationales déconcentrées, on voit la commune uniquement comme un relais d'information plutôt qu'un acteur décisionnel. Au demeurant, les structures communautaires occupent une place marginale dans la gestion du service. Dans ce contexte, la décentralisation semble peu visible, car les ménages n'observent aucun transfert effectif du pouvoir décisionnel vers la commune, un organisme public à large mandat plus sensible aux besoins des citoyens (Le Bris et Paulais, 2007).

6.3.4 L'analyse des perceptions de la décentralisation par les ménages

La majorité des répondants indique ne pas comprendre le sens ou les effets de la décentralisation dans la gestion de l'eau. D'autres associent la décentralisation à une gestion locale plus ou moins efficace, mais estiment que cet objectif n'est pas atteint. On peut penser que la diversité des structures

crée de la confusion chez certains usagers, notamment les membres des ménages. Néanmoins, quelques répondants mentionnent des actions conjointes entre la mairie et les ONG mais sans relier explicitement ces actions aux mécanismes de la décentralisation.

Ces perceptions semblent signifier que la décentralisation demeure essentiellement administrative pour les ménages, sans changement clairement observable dans leur quotidien. La subsidiarité, censée rapprocher la décision des usagers, reste ainsi difficilement perceptible dans la pratique. La perception dominante au sein des ménages met en évidence un système de gestion de l'eau où les quatre concepts mobilisés dans le cadre théorique apparaissent de manière imbriquée, mais restent peu opérationnels.

Les propos recueillis montrent que le pouvoir en matière de gestion demeure concentré à l'échelle nationale, du moins sur le plan financier, et que les ménages se trouvent dans une position de dépendance structurelle. Ils subissent les coupures, les irrégularités de desserte et les délais d'intervention un peu longs, sans possibilité réelle d'influencer les choix techniques ou les priorités d'action. Cette situation illustre une distribution du pouvoir qui ne correspond pas aux principes de coordination et d'un service public rapproché des usagers.

La gouvernance multiniveau est perçue, mais elle s'exprime surtout à travers une logique « du haut vers le bas » où les décisions et les interventions proviennent principalement du palier supérieur. Les structures locales apparaissent comme de simples relais entre l'opérateur national et la population. Les ménages ne les considèrent pas comme des lieux où se prennent les décisions qui affectent le service. Cette perception montre que la coexistence des niveaux national, communal et communautaire ne produit pas une coordination horizontale, mais plutôt une gestion descendante dont les effets se manifestent sans que les usagers puissent en identifier les mécanismes.

La décentralisation est, elle aussi, difficilement perceptible pour les ménages. Plusieurs déclarent ne pas en comprendre le sens ou ne pas reconnaître ses effets dans leur expérience quotidienne. Les améliorations rapportées dans certains quartiers ne sont pas associées à ce processus, mais à des interventions ponctuelles portées par la TdE ou par certaines ONG. Les répondants affirment également que la municipalité n'exerce pas une maîtrise significative sur le service, ce qui renforce l'idée que les objectifs de proximité et de réactivité attendus de la décentralisation ne sont pas encore visibles.

La subsidiarité apparaît limitée, car les ménages n'ont pas l'impression de participer aux décisions qui concernent le service. Ils expliquent ne pas être consultés, ne pas être informés et ne pas disposer d'espaces où leurs besoins

seraient discutés ou pris en compte. Les comités existants sont perçus comme des relais d'information plutôt que comme des instances permettant une prise de décision partagée. La subsidiarité reste donc surtout théorique et ne se traduit pas par une gestion locale adaptée aux réalités quotidiennes. De plus, la présence d'opérateurs privés (puits, forages, etc.), notamment dans les milieux ruraux, vient complexifier le système de gouvernance et rend largement caduques les principes de décentralisation et de subsidiarité.

Dans l'ensemble, la perception des ménages révèle un système de gouvernance marqué par un pouvoir concentré au niveau national, une gouvernance multiniveau surtout verticale, une décentralisation peu visible et une subsidiarité encore difficilement perceptible. Les attentes associées au rapprochement du service vers les citoyens ne correspondent pas à l'expérience rapportée par les ménages, ce qui met en évidence un écart important entre les principes institutionnels et les pratiques observées.

6.4 L'ANALYSE DES PERCEPTIONS DES AUTORITÉS LOCALES ET INSTITUTIONNELLES

L'analyse du point de vue des autorités locales et institutionnelles met en évidence un système de gestion de l'eau structuré autour d'une gouvernance fortement centralisée et dominée par les institutions nationales, malgré l'existence d'une architecture décentralisée dans les textes. Les propos

recueillis révèlent un fonctionnement où la SP-EAU et la TdE occupent les positions centrales, tandis que la commune exerce un rôle intermédiaire, souvent circonscrit à la coordination locale et à la médiation entre les usagers et les opérateurs techniques.

Cette configuration s'inscrit dans une logique de gouvernance multiniveau telle que décrite par Divay et Paquin (2013) ou par Dansou et Carrier (2023), où les niveaux institutionnels coexistent, mais sans véritable redistribution des compétences ni des ressources. Elle illustre également les faiblesses d'une décentralisation principalement administrative (Adaba, 2022 ; Deberre, 2007), qui n'accorde pas aux collectivités locales les capacités techniques et financières nécessaires pour exercer pleinement leur rôle. Enfin, les pratiques rapportées confirment un déficit de subsidiarité, notion largement développée par Oberdorff (2014) puisque les décisions restent concentrées au sommet alors que l'échelon local demeure le plus proche des besoins exprimés par les populations.

6.4.1 Un système qui serait dominé par les opérateurs nationaux

Les autorités décrivent une organisation reposant sur une répartition fonctionnelle claire : la SP-EAU gère le patrimoine hydraulique, la TdE exploite les infrastructures et assure la distribution, et la commune intervient comme relais administratif et institutionnel. Cette structure correspond à ce que

Deberre (2007) qualifie de « décentralisation inachevée », où l'État conserve les leviers essentiels. La commune a peu de possibilité d'agir. Celle-ci se contente généralement à mettre en place de projets ponctuels de concert avec les ONG.

Les propos d'un acteur mentionnent que la gestion opérationnelle est assurée par la TdE et que la commune accompagne les projets sans en maîtriser les orientations stratégiques. Une autre personne en situation d'autorité confirme que les ouvrages réalisés dans le cadre des projets d'extension sont systématiquement remis à la SP-EAU et à la TdE. Cette organisation confirme que le pouvoir technique et décisionnel demeure concentré au niveau des agences nationales déconcentrées, ce que plusieurs auteurs qualifient d'instrumentalité de la décentralisation dans les pays d'Afrique francophone (Adaba, 2022).

6.4.2 Une gouvernance multiniveau perçue comme asymétrique

La gouvernance observée correspond au modèle d'articulation hiérarchisée des niveaux institutionnels décrit par Divay et Paquin (2013), dans lequel les interactions existent, mais ne conduisent pas à un rééquilibrage des pouvoirs. Les autorités locales indiquent que la commune participe à la planification locale, sensibilise les populations et accompagne les projets, mais ne dispose ni de ressources propres, ni d'une autonomie décisionnelle sur les installations

ou les extensions de réseau. Cette situation renvoie au constat formulé par Dansou et Carrier (2023), selon lequel les administrations locales en Afrique évoluent dans un cadre institutionnel où l'action publique locale dépend étroitement de la capacité d'impulsion des niveaux supérieurs.

Les propos des gestionnaires confirment cette dynamique où le rôle du local consiste principalement à relayer les plaintes, accompagner les équipes techniques ou solliciter des financements, sans pouvoir intervenir sur la programmation des travaux ou l'entretien des infrastructures.

6.4.3 Une subsidiarité perçue comme étant limitée

Les données d'entrevues laissent aussi entendre que la subsidiarité, principe qui voudrait que l'action publique soit exercée par l'échelon le plus proche des citoyens, reste peu opérationnelle. Oberdorff (2014), rappelle que la subsidiarité suppose un transfert réel de compétences et de moyens. Or, les entretiens indiquent que les autorités locales ne disposent pas des ressources nécessaires pour agir de manière autonome. Plusieurs acteurs soulignent que les décisions majeures concernant les investissements ou la résolution des pannes relèvent exclusivement de la TdE. Ce décalage entre les principes et les pratiques rejoint les analyses de Deberre (2007), qui met en évidence un déficit d'effectivité des réformes territoriales lorsque les collectivités locales ne disposent pas de ressources correspondantes.

6.4.4 Perceptions de la participation communautaire par les autorités

Les autorités décrivent une participation centrée sur les structures locales, notamment les CDQ et les CVD. Cette participation s'apparente davantage à une remontée d'informations qu'à une démarche collaborative. Cette configuration correspond aux observations de Divay et Paquin (2013), qui soulignent que la gouvernance multiniveau peut inclure des mécanismes consultatifs sans pour autant ouvrir un espace décisionnel réel aux organisations locales et aux citoyens. Les autorités consultées évoquent également le faible pouvoir financier des ménages, ce qui est cohérent avec les analyses d'Adaba (2022) sur les difficultés budgétaires des collectivités locales africaines face à des populations aux revenus modestes.

6.4.5 Perceptions de la décentralisation par les autorités

Les personnes en situation d'autorité entendent néanmoins des avancées, notamment grâce aux projets PASPEVO, financés par des ONG et des partenariats extérieurs. Toutefois, elles soulignent la persistance d'un déficit structurel, notamment le manque d'extensions, la pression d'eau insuffisante dans certaines zones, coûts élevés des installations, la difficulté à assurer l'entretien des équipements. Ces contraintes rejoignent les constats sur les limites des réformes en Afrique, selon lesquelles les collectivités demeurent

dépendantes des financements extérieurs et du cadre décisionnel national (Le Bris et Paulais, 2017 ; Tchouassi et Dzou, 2020).

La perception institutionnelle à Vo 1 rejoignent l’ambivalence relevée par Adaba (2022) selon laquelle la décentralisation a facilité la coordination locale et réduit les délais administratifs, mais n’a pas entraîné un transfert réel de compétences techniques, financières ou stratégiques. Plusieurs autorités reconnaissent que la proximité accrue améliore leur connaissance du terrain, mais elles indiquent que les décisions structurantes relèvent encore des niveaux supérieurs. Ces constatations correspondent au diagnostic formulé par Deberre (2007), pour qui la décentralisation dans les pays francophones demeure essentiellement administrative, laissant aux acteurs locaux des responsabilités sans les moyens correspondants.

6.4.6 Synthèse de l’analyse des perceptions des autorités

Les entretiens avec les autorités locales et institutionnelles montrent un système de gestion de l’eau structuré autour d’une forte hiérarchie où la SP-EAU et la TdE concentrent la plupart des leviers techniques, financiers et décisionnels, tandis que la commune occupe une position intermédiaire, proche des populations, mais faiblement dotée en moyens. Les responsables décrivent un dispositif dans lequel la municipalité coordonne, relaye l’information, accompagne les projets sur le terrain et participe à l’identification

des besoins, mais ne maîtrise ni la planification des extensions, ni l'entretien des infrastructures. Cette configuration semble confirmer les analyses de la gouvernance multiniveau qui dénoncent le poids persistant de l'État et de ses organes déconcentrés dans la définition des politiques publiques locales, même en contexte de réformes territoriales (Dansou et Carrier, 2023 ; Divay et Paquin, 2013). Elle illustre également ce que Deberre (2007) et Adaba (2022) décrivent comme une décentralisation incomplète, dans laquelle les communes sont publiquement ciblées comme partie prenante sans disposer des ressources correspondantes. Une situation parfaite pour servir de bouc émissaire en cas d'insatisfactions des populations.

Les défis mentionnés par les autorités confirment ce déséquilibre structurel. Sur le plan technique, elles insistent sur la difficulté à étendre le réseau, à assurer une pression suffisante dans tous les quartiers, à réparer rapidement les casses et à renouveler des équipements vieillissants. Sur le plan financier, elles évoquent des coûts de branchement maintenus bas pour des raisons sociales, des subventions étatiques jugées insuffisantes et une dépendance forte aux financements extérieurs, notamment ceux des ONG et des partenaires de coopération.

Ces éléments rappellent les constats formulés dans les travaux sur la décentralisation financière en Afrique subsaharienne, qui mettent en évidence la faiblesse des ressources locales et la dépendance durable des collectivités

envers l'État central et les bailleurs (Le Bris et Paulais, 2017 ; Tchouassi et Dzou, 2020). Sur le plan organisationnel, les autorités soulignent la complexité de la coordination entre la SP-EAU, la TdE et la commune, la lourdeur de certaines procédures et les difficultés à articuler les priorités locales avec les logiques nationales, ce qui rejoint les diagnostics portant sur les conditions de succès des réformes administratives en Afrique (De Grauwe et Lugaz, 2007).

Les propos recueillis traduisent une perception ambivalente de la décentralisation. D'un côté, les autorités reconnaissent une amélioration de la proximité administrative, une circulation plus rapide de l'information et un accès facilité à certains partenaires, notamment les ONG intervenant dans l'eau potable. De l'autre, elles constatent l'absence de transfert effectif de compétences techniques et de marges financières permettant d'assurer une gestion autonome du service. Cette ambivalence renvoie à l'idée d'une décentralisation surtout administrative, déjà soulignée par Deberre (2007) et reprise par Adaba (2022), dans laquelle les collectivités locales sont davantage impliquées dans la mise en œuvre que dans la définition des orientations. Du point de vue de la subsidiarité, comme discuté, la commune est bien l'échelon le plus proche des besoins exprimés, mais elle ne bénéficie pas du pouvoir structurant qui lui permettrait de répondre directement aux attentes des ménages.

Enfin, la participation de la population apparaît, dans le discours des autorités, comme utile, mais encore limitée. Les CDQ et les CVD sont présentés comme des relais entre les habitants et la commune, surtout pour la remontée des problèmes et la sensibilisation, plutôt que comme de véritables espaces de codécision. Cette configuration correspond à une gouvernance multiniveau où l'échelon local et les usagers jouent un rôle important dans la mise en œuvre concrète des services, mais restent à la marge des choix stratégiques (Dansou et Carrier, 2023 ; Divay et Paquin, 2013). La synthèse des propos des autorités met ainsi en lumière un système où les principes de décentralisation et de subsidiarité coexistent avec une concentration persistante des pouvoirs au niveau national, ce qui crée un décalage entre les objectifs affichés par les réformes et les pratiques observées sur le terrain.

6.5 L'ANALYSE CROISÉE PERCEPTIONS DES MÉNAGES ET DES AUTORITÉS

L'analyse croisée des perceptions des ménages et des autorités permet d'identifier les zones d'accord et les écarts de compréhension qui caractérisent la gestion locale de l'eau dans la commune de Vo 1. La confrontation des deux perspectives rend visibles les dynamiques de pouvoir, la manière dont la gouvernance multiniveau structure les rôles, les effets partiels de la décentralisation et les limites pratiques de la subsidiarité telle qu'elle est vécue par les acteurs du terrain.

6.5.1 Convergences : des perceptions partagées sur certains aspects du service

Les deux groupes présentent plusieurs points d'accord. D'abord, les ménages, comme les autorités, reconnaissent des améliorations récentes dans la desserte. Certains ménages disent que des quartiers autrefois non desservis bénéficient maintenant de nouvelles installations, tandis que les autorités citent des projets structurants, comme les programmes PASPEVO ou les mini-AEP implantés dans des villages tels que Wogba, Mamissi ou Boko. Les deux groupes décrivent ainsi des avancées concrètes, bien que ponctuelles.

Une autre convergence concerne l'identification des acteurs clés du service. Les ménages mentionnent régulièrement la TdE, parfois associée à la mairie, comme institution responsable de la gestion. Les autorités confirment cette vision en décrivant un mode d'organisation dans lequel la SP-EAU gère le patrimoine hydraulique, la TdE assure la production et la distribution, et la commune agit comme relais et appui local. Ce point commun montre que, pour les deux groupes, les opérateurs nationaux sont perçus comme les acteurs centraux du système en dépit des efforts de décentralisation.

Enfin, les deux groupes expriment une sensibilité aux contraintes financières. Plusieurs ménages déclarent que le prix de l'eau demeure difficile à supporter, ce qui limite leur possibilité de s'abonner ou d'acheter régulièrement de l'eau. Les autorités évoquent aussi cet enjeu, en mentionnant

des coûts de branchement jugés sous-évalués ou des subventions jugées insuffisantes. Les deux groupes identifient donc le facteur économique comme un frein : pour les ménages, il limite la capacité d'accès, pour les autorités, il restreint la marge de manœuvre institutionnelle dans l'expansion ou l'entretien du réseau.

Ces éléments montrent que, malgré les rôles différents dans la chaîne de gestion, les ménages et les autorités partagent un diagnostic commun, fondé sur des progrès ponctuels, la centralité des acteurs nationaux et le poids des contraintes financières.

6.5.2 Divergences : des perceptions opposées sur certains aspects du service

Plusieurs points de divergence apparaissent entre les ménages et les autorités. Le premier élément porte sur la participation communautaire. Les ménages affirment que la population n'est pas véritablement impliquée dans la gestion de l'eau, indiquant qu'ils ne sont ni consultés ni informés des projets réalisés dans leur quartier. Les autorités adoptent une vision différente et affirment que la population participe à travers les CDQ, en signalant les pannes ou en transmettant les préoccupations locales. Cette divergence montre que les autorités considèrent comme participation des formes d'engagement

limitées et ponctuelles, alors que les ménages associent la participation à une implication réelle dans la décision.

Un deuxième écart porte sur la satisfaction envers le service. Les ménages expriment une insatisfaction marquée, en évoquant des pénuries, une pression insuffisante ou l'absence totale de réseau dans certains villages. Les autorités évaluent la situation de manière plus nuancée. Certaines expriment une satisfaction partielle, en reconnaissant des avancées tout en soulignant que beaucoup reste à faire. Les perceptions divergent donc selon que l'on se situe du côté de l'usage quotidien ou du côté de la gestion institutionnelle confrontée à des contraintes techniques et financières.

Une troisième différence concerne la décentralisation. Les ménages indiquent qu'ils ne savent pas ce que signifie la décentralisation ou qu'ils n'en voient pas les effets dans leur accès à l'eau. Les autorités, à l'inverse, affirment que la décentralisation a facilité certaines démarches administratives et les relations avec les partenaires, mais qu'elle n'a pas été accompagnée d'un transfert effectif de compétences ou de moyens. La réforme demeure donc peu visible pour les ménages, tandis que les autorités l'appréhendent surtout par ses effets internes et non par des transformations perceptibles dans la prestation des services.

Ces divergences montrent que les ménages analysent le service à partir de leur expérience concrète, tandis que les autorités évaluent la situation en fonction des contraintes institutionnelles et des marges d'action limitées qui leur sont attribuées. Elles sont caractéristiques d'une gouvernance multiniveau où les responsabilités et les perceptions diffèrent selon la place occupée dans la chaîne de gestion.

6.5.3 Lecture analytique selon le cadre conceptuel

L'analyse de la gouvernance locale de l'eau potable dans la commune de Vo 1 révèle que le secteur fonctionne encore sous l'influence de diverses contraintes structurelles, institutionnelles et organisationnelles. Les données recueillies auprès des autorités locales, des structures techniques et des ménages indiquent que la décentralisation du secteur de l'eau demeure incomplète. Comme le souligne Adaba (2022) et Hermet et al. (2015), les collectivités locales ne disposent pas encore des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour exercer pleinement les compétences transférées, même si ces dernières demeurent peu nombreuses. Cette observation se vérifie dans le cas de Vo 1, où la gestion de projet est principalement confiée à des entités intermédiaires plutôt qu'à la commune elle-même. Cela restreint considérablement les possibilités d'action de la municipalité en matière de planification, la supervision et d'entretien des infrastructures hydrauliques.

Les résultats montrent également que le système de gestion de l'eau à Vo 1 présente une structure hiérarchique, avec un niveau supérieur qui domine, ce qui correspond aux observations de Hermet et al. (2015) et de Divay et Paquin (2013) sur les contextes où les transferts financiers et techniques ne sont pas suffisants pour assurer une gouvernance multiniveau efficace. Les interactions entre les différents acteurs impliqués (commune, TdE, SP-EAU, ONG et comités locaux) montrent des coordinations parfois fragmentées, marquées par des responsabilités imbriquées et une marge de manœuvre réduite pour l'échelon municipal.

En ce qui concerne la participation citoyenne, les données d'entrevues sous-entendent que l'implication des ménages dans les processus décisionnels et de gestion des infrastructures est plutôt restreinte. Cette faible participation est liée, entre autres, à un manque d'information, à une sensibilisation insuffisante et à une confiance encore fragile entre les acteurs institutionnels et les populations. Ces constats corroborent les analyses de Moussaoui et Arabi (2014) sur les limites de la participation dans les contextes africains. Les comités établis rencontrent des difficultés d'organisation, ce qui entrave leur efficacité dans le suivi et la gestion des infrastructures.

Les ménages rencontrés rapportent des préoccupations continues concernant l'approvisionnement en eau potable, malgré un environnement

hydrogéologique favorable. Les problèmes récurrents tels que les pannes récurrentes, coût élevé de certains services, la répartition inégale des points d'eau, les pressions financières pour l'abonnement à la TdE et le recours à des sources alternatives moins sûres confirment les limites identifiées par Somadjago et al. (2019) et Baron et Bonnassieux (2011).

Enfin, bien que des mesures récentes, telles que l'introduction de modes de gestion déléguée ou l'implantation de mini-AEP, montrent une volonté d'améliorer l'accès à l'eau, leur succès dépend largement de la capacité des acteurs locaux à collaborer efficacement, à rassembler des ressources et à assurer une gestion durable des infrastructures. Les résultats laissent croire que les initiatives collaboratives pourraient contribuer davantage à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable. Cependant, mais les données actuelles indiquent qu'elles ne réalisent pas encore les avantages escomptés en raison des limites institutionnelles et organisationnelles observées.

En général, l'analyse révèle un système de gouvernance local engagé, mais structurellement restreint. Les dynamiques observées à Vo 1 reflètent les défis propres aux processus de décentralisation en Afrique subsaharienne, comme le soulignent les études de Yatta (2009), Adaba (2022) et Tchouassi et Dzou (2020). Cette recherche révèle que, malgré des avancées et une volonté d'amélioration, la consolidation d'une gouvernance locale plus efficace

et plus inclusive dépendra du renforcement des capacités locales, de la clarification des responsabilités et d'une meilleure articulation entre les différents niveaux institutionnels, en cohérence avec les orientations nationales du secteur de l'eau.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette recherche, il convient de résumer les avis et perceptions de répondants avant de tenter de les mettre en perspective, dans la continuité de la discussion de la section précédente. Nous parlerons aussi des limites de la recherche.

Selon notre échantillon de la catégorie « ménages », les populations ont accès à l'eau de différentes manières. Bien que l'eau de la TdE soit priorisée pour sa qualité, la couverture spatiale du service est limitée. De plus, la dimension financière est prédominante. Ainsi, les gens développent des stratégies de survie, utilisant l'eau disponible à proximité et variant les types d'accès en fonction de l'usage et des coûts parmi une panoplie de services d'accès à l'eau gérés soit par les instances publiques déconcentrées ou de petits opérateurs privés.

La qualité de l'eau est souvent critiquée (eau trouble ou contenant des sédiments), surtout pour les sources autres que la TdE. La méthode de traitement domestique la plus utilisée est le filtrage à l'aide d'un tissu. Plusieurs ménages utilisant les puits ou les forages mentionnent être affectés occasionnellement par des diarrhées, des infections et des verres intestinaux.

Toutefois, ils hésitent à faire le lien entre ces maux et la qualité de l'eau. De toute façon, ont-ils d'autres choix ?

Dans ce contexte, de nombreux représentants des ménages affirment ne pas être satisfaits de la desserte actuelle. Malgré tout, certains perçoivent des améliorations au service dans les dernières années. La référence à la décentralisation trouve peu de résonance chez les répondants bien que quelques personnes l'associent à des actions concrètes réalisées sur le terrain, sans regard aux maîtres d'œuvre concernés.

Questionnés sur leur participation à la gouvernance de l'eau, les répondants fournissent des réponses diverses. La nature de celles-ci semble liée à leur lieu de résidence (urbain versus rural), qui conditionne fortement la desserte en eau, de même qu'à leur conception de ce que constitue la participation (effets sur les décisions versus informations aux usagers). Quoiqu'il en soit, la majorité des ménages affirment ne jamais avoir participé à une activité d'information ou de consultation sur le sujet de la gestion de l'eau. Cela peut être lié autant au faible nombre d'activités participatives qu'au manque d'intérêt des personnes, accaparées par leurs activités quotidiennes.

D'autre part, la TdE et la SP-EAU sont vus comme étant les acteurs clefs du système de gouvernance de l'eau, les administrations communales étant conséquemment perçues comme des joueurs secondaires.

Incidentement, les instances nationales déconcentrées se comportent souvent comme des entreprises privées, notamment en matière de tarification. En ce qui concerne des améliorations possibles système d'approvisionnement, les interviewés de la catégorie « ménages » proposent la réduction des frais de branchement au réseau, l'extension du réseau de la TdE et une implication accentuée de la population dans la gestion de l'eau.

Le discours des gestionnaires interviewés, aussi appelées « autorités » ou « personnes en situation d'autorité », adopte généralement un ton plus neutre. Les réponses se distinguent par leur caractère plus technique, lié à un questionnaire différent. Toutefois, les avis exprimés rejoignent souvent les opinions des représentants des ménages, bien qu'ils se concentrent sur le réseau de desserte structuré et considèrent peu la problématique des populations non branchées.

En outre, les personnes en situation d'autorité affichent une bonne connaissance du système de gouvernance de l'eau et du rôle de leur organisme à l'intérieur de celui-ci. Ils ont généralement une vision positive du processus de décentralisation, critiquant rarement les actions du gouvernement central. Ceux-ci reconnaissent que le système d'approvisionnement n'est pas parfait mais ils perçoivent des améliorations à celui-ci (le système desservi par les réseaux) avec les années. D'ailleurs, ils

se déclarent fiers de leurs réalisations et de la bonne collaboration entre les acteurs du système de gouvernance.

Dans l'ensemble, les autorités jugent que la participation de la population est suffisante. De plus, celles-ci ne décrivent pas de rapports de pouvoir entre les organismes et commentent très peu les actions des autres acteurs du système, notamment le gouvernement central (aucune question ne portait directement sur ce sujet). Pour finir, les gestionnaires attribuent les insuffisances du système de desserte en eau à la question du financement, en provenance de l'État et des usagers, de même qu'aux défis de la mise en place d'infrastructures d'envergure sur un vaste territoire.

La comparaison des deux perspectives, ménages versus autorités, confirme un certain clivage entre des acteurs focalisant sur la mécanique du système dans les zones desservies et la population confrontée aux enjeux quotidiens d'accès à l'eau. Au-delà de cette différence de perspective, la gestion de l'eau à Vo 1 semble s'inscrire dans une gouvernance multiniveau à configuration asymétrique, c'est-à-dire un système où les acteurs institutionnels déconcentrés conservent l'essentiel des pouvoirs décisionnels, notamment par rapport aux communes et à la population. La décentralisation apparaît alors comme un processus inachevé, qui améliore la visibilité des acteurs institutionnel sans s'accompagner d'un transfert effectif des ressources

financières nécessaires à l'exercice réel des compétences, en particulier pour les communes.

Dans ce contexte, le principe de subsidiarité demeure largement théorique, les acteurs publics les plus proches du terrain et ayant une vocation large ne disposant ni de l'autonomie budgétaire ni des marges d'action suffisantes pour répondre efficacement aux contraintes d'accès à l'eau rencontrées par les ménages. La dépendance aux financements nationaux ou d'origine extérieure contraint fortement la capacité d'initiative à l'échelle locale et retarde la réponse aux besoins exprimés par les populations. De plus, la présence de multiples petits opérateurs privés est rarement discuté. Ils semblent invisibles dans le discours des gestionnaires et au sein du système formel de gouvernance alors que leurs actions sur le terrain ont des effets importants, en particulier en milieu rural.

Dans l'ensemble, nos résultats montrent que la gestion locale de l'eau dans la commune de Vo 1 se situe dans un équilibre fragile entre les objectifs nationaux de décentralisation et le fonctionnement concret d'un service encore largement institutionnalisé et financièrement contraint. Malgré des améliorations ponctuelles au service de desserte en eau, les inégalités territoriales d'accès, la participation limitée des usagers aux décisions et le poids des contraintes financières, tant pour les ménages que pour les collectivités locales, continuent d'entraver la mise en place d'un approvisionnement plus équitable et durable.

La décentralisation en matière d'approvisionnement en eau telle que vécue au Togo constitue davantage une déconcentration aux échelles locale et régionale de services publics nationaux qu'une véritable dévolution de compétences vers l'échelon local. Par ailleurs, il ressort de notre enquête que les intervenants privés restent très actifs dans la desserte en eau, en particulier en milieu rural, sans être formellement identifiés comme faisant partie du système de gouvernance. Ce sont ces opérateurs privés qui compensent, voire profitent, des insuffisances du système d'approvisionnement en eau potable.

De manière générale, les imperfections du processus de la décentralisation et les insuffisances du système de gouvernance observés dans notre étude rejoignent les résultats d'un grand nombre de recherches sur la gouvernance territoriale et sur les réformes décentralisatrices, notamment en Afrique. Ces constats rappellent la nécessité de renforcer les capacités locales, de clarifier les responsabilités institutionnelles et de mieux intégrer la population aux processus de gouvernance, ouvrant ainsi la voie à des pratiques innovantes adaptées à la grande diversité des situations sur le terrain.

En terminant, soulignons quelques limites méthodologiques à notre étude. En dépit de la mise à nu des perceptions des acteurs locaux et de la production de certains avancements à la connaissance, la complexité des

réponses des ménages est à mettre en relief. Cette complexité peut être reliée en partie au fait que les répondants vivent et décrivent des situations fort différentes : celles de ménages desservis et celle de ménages non desservis par le système hydraulique de la TdE. L'identification non explicite des répondants en fonction de leur contexte, en particulier leur lieu de résidence, peut donc introduire des imprécisions, voire de la confusion, dans les constats et analyses.

Dans la même veine, les interviewés de la catégorie « ménages » pouvaient être des hommes ou des femmes et les commentaires cités ne sont pas identifiés en fonction du genre. La question du genre a pu influencer la nature des réponses compte tenu de différences diverses, en particulier celles liées aux fonctions traditionnellement attribuées aux hommes et aux femmes dans la sphère domestique togolaise. Le niveau de scolarité ainsi que le degré d'engagement dans la sphère publique peuvent aussi varier sur cette base et, indirectement, teinter les réponses et perceptions émises.

Au final, les thèmes de la gouvernance territoriale et de la décentralisation demeurent d'actualité. Malgré les études existantes sur le sujet, plusieurs zones grises sont toujours présentes et celles-ci exigent de nouvelles recherches. La relation entre les acteurs publics et privés à l'intérieur d'un système de gouvernance décentralisé ou déconcentré fait partie des

questionnements qui nous semble porteurs pour les chercheurs dans le domaine.

RECOMMANDATIONS

Au-delà de la dimension théorique de notre travail, nous aimerions apporter quelques propositions pour une meilleure gestion de services d'approvisionnement en eau dans la commune de Vo 1. Cette préoccupation découle d'un souci de pertinence sociale de la recherche et d'un engagement personnel de l'auteur envers le développement local et régional au Togo et en Afrique occidentale, de manière générale.

De manière synthétique, nos analyses révèlent que plusieurs facteurs sous-jacents affectent la gestion de l'eau dans la commune de Vo 1. Ces facteurs se résument à quatre éléments : une couverture insuffisante en infrastructures, une supervision municipale inefficace, des défis de gestion des installations et une participation limitée des populations. Pour établir un lien entre les constatations empiriques et les pistes d'amélioration potentielles, le tableau suivant (voir le tableau 6) résume les solutions proposées en fonction des enjeux identifiés lors des visites de terrain, des entrevues et des analyses.

Tableau 6: Constantes tirées de l'analyse et propositions

Constats issus de l'analyse	Solutions proposées
Faible couverture et répartition inégale des infrastructures d'eau potable	Planification structurée des implantations d'ouvrages. Renforcement de la programmation pluriannuelle. Mobilisation de partenaires techniques et financiers. Appui au fonctionnement du comité communal de l'eau
Non-effectivité de la maîtrise d'ouvrage communale	Renforcement graduel des capacités techniques et administratives. Appui technique accru de l'État. Alignement entre compétences attribuées et ressources transférées. Approche progressive du transfert de compétences
Difficultés de gestion des ouvrages	Révision du mode de gestion des ouvrages. Renforcement du suivi et des contrôles. Structuration des comités locaux. Sensibilisation ciblée.
Participation citoyenne limitée	Amélioration des mécanismes de communication. Activités de sensibilisation adaptées Intégration des usagers dans les décisions. Soutien à l'appropriation locale des ouvrages.

BIBLIOGRAPHIE

Adaba, K. A. (2022, 29 novembre). *Décentralisation au Togo : Quid de la collaboration entre élus locaux et citoyens ? AfroBarometer*, <https://www.afrobarometer.org/publication/ad578-decentralisation-au-togo-quid-de-la-collaboration-entre-elus-locaux-et-citoyens/>

Ayotte, S. (2012). *La participation locale dans le traitement des enjeux environnementaux aux Îles-de-la-Madeleine*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Outaouais. <https://di.uqo.ca/id/eprint/525/>

Baron, C. et Bonnassieux, A. (2011). Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : Diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages. *Monde en développement*, 156(4), 17-32. <https://doi.org/10.3917/med.156.0017>.

Bourgault, J. (2006). Conditions de succès d'implantation des réformes administratives en Afrique : Leçons apprises au sujet des stratégies d'appui au changement. *Mondes en développement*, 133(1), 63-82. <https://doi.org/10.3917/med.133.0063>

Bourgeois, I. (2021). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (7^e éd.). Presses de l'Université du Québec.

Canneva, G. et Guérin-Schneider, L. (2011). La construction des indicateurs de performance des services d'eau en France : Mesurer le développement durable? *Natures Sciences Sociétés*, 19(3), 213-223. <https://shs.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2011-3-page-213?lang=fr>.

Carrier-Giasson, N. (2018). *Les services d'enseignement du français langue seconde et leur contribution à l'intégration des personnes immigrantes allophones adultes à Saguenay*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi. <https://constellation.uqac.ca/id/eprint/4134/>

Côté, S., Klein, J.-L. et Proulx, M.-U. (1997). *Action collective et décentralisation : Actes du Colloque de la Section Développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill, du 14 au 16 mai 1996*. <https://semaphore.uqar.ca/id/eprint/441/>

Coulibaly, J. (2022). *Facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire et alternative pour une gouvernance améliorée des points*

d'eau dans les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest Francophone. Mémoire, Université catholique de Louvain.
<https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:38409>

Dansou, D. et Carrier, M. (2023). Vers une gouvernance collaborative comme levier d'adaptation de la population et son cadre de vie aux changements climatiques. Étude comparée de deux communes au Bénin. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, 46(2), 19-29. <https://doi.org/10.7202/1100211ar>

Dau, É. (2014). Gouvernance. In *Dictionnaire d'administration publique* (p. 249-250). Presses universitaires de Grenoble.
<https://www.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique--9782706121371-p-249.htm>

Deberre, J.-C. (2007). Décentralisation et développement local. *Afrique contemporaine*, 221(1), 45-54. <https://doi.org/10.3917/afco.221.0045>

Direction générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA). (2010). Projet de politique nationale de l'eau. *Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise*. https://eau.gouv.tg/wp-content/uploads/2022/05/Politique-Nationale-de-l-Eau-Togo-MEAHV_-final.pdf

Divay, G. et Paquin, S. (2013). L'administration publique dans la gouvernance multiniveau infranationale : État de la question et perspectives. *Télescope*, 19(1), 1-24. <https://doi.org/10.7202/1017149ar>

Domingo, B. (2014). Pouvoir. Dans Kada, N. et Mathieu, M. (dir.) *Dictionnaire d'administration publique* (p. 386-387). Presses universitaires de Grenoble.
<https://shs.cairn.info/publications-de-bruno-domingo--22739?lang=fr>

Dowding, K. (2006). Three-Dimensional Power: A Discussion of Steven Lukes' Power: A Radical View. *Political Studies Review*, 4(2), 136-145.
<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1478-9299.2006.000100.x>

Guérin-Schneider, L. (2011). Histoires des services publics d'eau potable et d'assainissement : Entre stabilité et reconfiguration. Dans Bouleau, G. et Guérin-

Schneider, L. (dir.) *Des tuyaux et des hommes* (p. 21-47). Éditions Quæ.

Guérin-Schneider, L. et Nakhla, M. (2003). Les indicateurs de performance : Une évolution clef dans la gestion et la régulation des services d'eau et d'assainissement. *Flux*, 2, 055-068.

- Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. L'Harmattan.
- Hermet, G., Badie, B., Birnbaum, P. et Braud, P. (2015). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* (8^e éd.), Armand Colin. <https://www.cairn.info/dictionnaire-science-politique-et-institutions-9782200603168.htm>
- Hounmenou, B. G. (2006). Gouvernance de l'eau potable et dynamiques locales en zone rurale au Bénin. *Développement durable et territoires. Dossier* 6. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1763>
- Kada, N. et Mathieu, M. (2014). *Dictionnaire d'administration publique*. Presses universitaires de Grenoble. <https://www.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique--9782706121371.htm>
- Lebaron, F. (2018). Pierre Bourdieu et les dynamiques du champ du pouvoir. Dans S. Dufoix et C. Laval (dir.), *Bourdieu et les disciplines*. Presses universitaires de Paris Nanterre. <https://doi.org/10.4000/books.pupo.10705>
- Le Bris, É. et Paulais, T. (2007). Introduction thématique. Décentralisations et développements. *Afrique contemporaine*, 221(1), 21-44. <https://doi.org/10.3917/afco.221.0021>
- Le Galès, P. (2006). *Gouvernement et gouvernance des territoires*, La Documentation française.
- Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie, société*, 7(4), 321-332. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>
- Lukes, S. (2021). *Power. A Radical View* (3 éd.). Bloomsbury Publishing.
- Millogo, I. (2022). *Précis de droit de l'eau du Burkina Faso*. Les Editions du Net.
- Moussaoui, K. et Arabi, K. (2014). Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia. *Économie et Solidarités*, 44(1-2), 122-133. <https://doi.org/10.7202/1041608ar>
- Morel à l'Huissier, A. (1990). *Économie de la distribution d'eau aux populations urbaines à faible revenu dans les pays en voie de développement*. Thèse, École nationale des ponts et chaussées. <https://theses.hal.science/tel-00529771/>

Neglo, A. (2023). La déclinaison des objectifs de développement durable dans la planification territoriale au Togo. *Afrique contemporaine*, 276(2). <https://doi.org/10.3917/afco1.276.0203>

Oberdorff, H. (2014). Subsidiarité. Dans *Dictionnaire d'administration publique* (p. 484-486). Presses universitaires de Grenoble. <https://www.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique--9782706121371-p-484.htm>

Pasquier, R., Kada, N., Courtecuisse, C. et Aubelle, V. (2017). *Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation*. Éditeur Berger-Levrault.

Proulx M.-U. (2011). *Territoires et développement. La richesse du Québec*. Presses de l'Université du Québec.

Ribot, J. (2002). *La décentralisation démocratique des ressources naturelles : Institutionnaliser la participation populaire*. Institut des ressources mondiales. <https://biodiversitylinks.org/library/resources/rmp/library/content/frame/wri-ddrn-french-p5.pdf>

Roy, S. N. (2021). L'étude de cas. Dans Bourgeois, I. (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (7 éd.), 157-178. Presses de l'Université du Québec.

Savoie-Zajc, L. (2006). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide. *Recherches qualitatives*, 5(1), 99-111.

Savoie-Zajc, L. (2021). L'entrevue semi-dirigée. Dans Bourgeois, I. (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (7 éd.), 273-296. Presses de l'Université du Québec.

Schön, D. A. (2017). *The Reflective Practitioner. How Professionals Think in Action* (2^e éd.). Routledge, 384 pages.

Sédo, A. M. (2007). La décentralisation en marche au Togo. *Lomé*, 37p.

Simard, M. (2006). La réforme de la gouvernance québécoise à l'épreuve des problèmes d'aménagement et de développement, *Revue canadienne des sciences régionales*, 29(2) : 257-275.

Société togolaise des eaux. (n.d.). *Informations sur le branchement d'eau potable*. Consulté le 16 janvier 2026, sur <https://www.TdE.tg/infos-branchement/>

Somadjago, M., Cissokho, D., et Suka, D. K. (2019). *Difficulté d'accès de la zone périphérique de Lomé à l'eau du réseau public de distribution et solutions alternatives*. Larhyss Journal, 38, 35-48.

Tchouassi, G. et Dzou, P. P. (2020). Décentralisation financière : Un déterminant efficace du développement local au Cameroun, *Revue africaniste interdisciplinaire*, 11, 61-76.

Van Den Berg, C. et Danilenko, A. (2017). *Performance des services d'eau en Afrique*.

Yatta, F. P. (2009). *La décentralisation fiscale en Afrique : Enjeux et perspectives*. Karthala Editions.

Yin, R. K. (1989). *Case study research: Design and methods*. Sage Publications.

ANNEXE I

INFORMATIONS SUR LA CERTIFICATION ÉTHIQUE

Ce mémoire a fait l'objet d'une certification éthique à l'UQAC. Le numéro du certificat est 2025-2066. Ce certificat a été approuvé le 25 avril 2025. Il est valide jusqu'au 25 avril 2026.

ANNEXE II

DÉCLARATION D'HONNEUR 1A

Je, soussigné(e), Kossi David Ayivi, à titre de chercheur principal (étudiant-chercheur), pour le projet de recherche intitulé : « Gouvernance territoriale et accès de la population à l'eau potable : le cas de la commune de Vo 1 au Togo », m'engage à respecter le caractère confidentiel de toute information nominative à laquelle j'aurai accès dans le cadre du projet de recherche ci-haut mentionné et à ne pas divulguer, reproduire ou utiliser, d'une quelconque manière, cette information autrement que pour les fins pour lesquelles elle m'est communiquée.

Je m'engage également à respecter la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'Université du Québec à Chicoutimi, l'*Énoncé de politique des trois conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains 2* (2014) ainsi que la loi et les règles de l'art en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et ce, tant au niveau de la cueillette d'information confidentielle, de son traitement que de sa diffusion.

J'ai signé à Saguenay (Québec), ce 23^e jour du mois de février de l'an 2025.

ANNEXE III

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT VERBAL CONCERNANT LA PARTICIPATION

TITRE DU PROJET

Gouvernance et actions participatives de différents acteurs pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable : Cas de la commune de Vo 1 au Togo

RESPONSABLE(S) DU PROJET DE RECHERCHE

Responsable :

Kossi David AYIVI

Département des sciences humaines et sociales (DSHS),

Étudiant en maîtrise en études et interventions régionales (3593)

kdayivi@etu.uqac.ca

Direction de recherche

Martin Simard, Ph.D.

Professeur titulaire de géographie et d'aménagement,

Département des sciences humaines et sociales (DSHS),

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

FINANCEMENT

Ce projet n'est pas financé.

PRÉAMBULE

Nous sollicitons votre participation à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire, comprendre et considérer attentivement les informations suivantes. Si des éléments vous semblent peu clairs, n'hésitez pas à poser des questions lors de votre entretien avec l'étudiant chercheur.

Si vous acceptez de participer, votre consentement verbal sera enregistré et retranscrit dans le verbatim de l'entretien.

NATURE, OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DU PROJET DE RECHERCHE

Description du projet de recherche

L'accès à l'eau potable demeure un enjeu majeur dans plusieurs communes de l'Afrique subsaharienne. Ce projet vise à analyser comment la gouvernance et les actions participatives des acteurs locaux influencent l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune de Vo 1 au Togo. L'étude cherche à identifier les défis spécifiques rencontrés par les acteurs locaux et à formuler des recommandations pour une gestion plus efficace et durable de cette ressource essentielle.

Objectif(s) spécifique(s)

Cette recherche a pour but de :

- Comprendre les défis et opportunités liés à la gouvernance de l'eau potable à Vo 1.
- Évaluer l'implication des acteurs locaux (autorités municipales, entreprises, ONG, citoyens).
- Identifier les adaptations nécessaires pour améliorer l'accès à l'eau potable.
- Formuler des recommandations pour renforcer la gouvernance locale de l'eau.

Déroulement

Si vous acceptez de participer, vous serez invité(e) à un entretien individuel d'environ **45 à 60 minutes**, qui pourra se dérouler en visioconférence ou en personne. L'entretien portera sur votre expérience, vos observations et votre perception des politiques et programmes liés à l'eau potable à Vo 1.

L'entretien sera enregistré afin d'assurer une analyse approfondie des données recueillies. Vos réponses seront traitées de manière confidentielle et anonymisée.

AVANTAGES, RISQUES ET/OU INCONVÉNIENTS ASSOCIÉS AU PROJET DE RECHERCHE

Il n'existe aucun risque ou désavantage majeur à participer à cette étude.

Bien que vous ne receviez aucun bénéfice personnel immédiat, votre participation contribuera à une meilleure compréhension des défis liés à la gouvernance de l'eau et pourra aider à formuler des recommandations utiles pour l'amélioration des services d'eau potable dans la commune de Vo 1.

CONFIDENTIALITÉ, DIFFUSION ET CONSERVATION

Confidentialité

Les informations recueillies seront dépersonnalisées et traitées de manière strictement confidentielle. Toute donnée permettant d'identifier les participants sera remplacée par un code unique. L'accès aux données brutes sera limité. Une fois les analyses terminées, toutes les informations personnelles seront supprimées pour garantir votre anonymat.

Diffusion

Les résultats de cette recherche seront accessibles, après l'acceptation du mémoire de maîtrise, à partir du dépôt institutionnel de l'UQAC nommé Constellation (<https://constellation.uqac.ca/view>). Ils pourront également faire l'objet d'articles ou de communications scientifiques, professionnels ou vulgarisés pour le grand public. Nous garantissons que, en cas de publication, aucune information ne permettra d'identifier les participants. Vous pourrez également recevoir un résumé des conclusions de l'étude si vous le souhaitez. Pour cela, vous pouvez en faire la demande à l'étudiant chercheur par courriel à l'adresse suivante : kdayivi@etu.uqac.ca

Conservation

Les renseignements et les données seront conservés dans un système sécurisé situé dans les archives de l'UQAC. Ils seront conservés pendant un minimum de 7 ans, conformément aux normes en vigueur. À l'expiration de cette période, les données seront détruites de manière sécurisée, en respectant les règles et procédures en vigueur pour assurer leur confidentialité.

PARTICIPATION VOLONTAIRE ET DROIT DE RETRAIT

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en faisant connaître votre décision à l'étudiant chercheur responsable du projet, et ce, sans qu'il y ait de préjudices. En cas de retrait, l'information déjà recueillie dans le cadre de ce projet sera néanmoins conservée, analysée ou utilisée pour assurer l'intégrité du projet.

INDEMNITÉ COMPENSATOIRE

Aucune rémunération ou compensation n'est offerte.

PERSONNES-RESSOURCES

Le chercheur responsable : kdayivi@etu.uqac.ca

La direction de recherche : mgsimard@uqac.ca

Pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le Comité d'éthique de la recherche (418-545-5011 poste 4704 ou la ligne sans frais : 1-800-463-9880 poste 4704 ou cer@uqac.ca).

CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Le responsable du projet de recherche s'engage, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement ainsi qu'à demander le consentement verbal afin de participer au projet dans les termes suivants: Dans le cadre du projet intitulé « Gouvernance et actions participatives de différents acteurs pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable : Cas de la commune de Vo 1 », votre consentement verbal sera recueilli et retranscrit dans le verbatim de l'entrevue. Votre acceptation à participer à ce projet de recherche implique que vous avez pris connaissance du formulaire d'information et de consentement, avez obtenu les réponses à vos questions, s'il y a lieu, et comprenez suffisamment bien le projet pour que votre consentement soit éclairé. Également, vous comprenez que vous êtes libre d'accepter de participer et que vous pourrez vous retirer de la recherche, sans aucun préjudice ni justification de votre part.

Ainsi, une copie signée du présent formulaire d'information et de consentement vous sera remise aux coordonnées suivantes :

Nom du participant :	

En tant que responsable du projet de recherche, je certifie avoir lu le formulaire de consentement au participant, lui avoir expliqué les buts de la recherche, son implication et ses droits concernant celle-ci, répondu aux questions qu'il a posées et lui avoir clairement indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice. Je certifie également avoir demandé au participant son consentement verbal afin de participer au projet.

Nom et signature de la personne qui obtient le consentement
Date

CONSENTEMENT DU PARTICIPANT (Copie de l'équipe de recherche)

Le responsable du projet de recherche s'engage, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement ainsi qu'à demander le consentement verbal afin de participer au projet dans les termes suivants: Dans le cadre du projet intitulé « Gouvernance et actions participatives de différents acteurs pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable : Cas de la commune de Vo 1 », votre consentement verbal sera recueilli et retranscrit dans le verbatim de l'entrevue. Votre acceptation à participer à ce projet de recherche implique que vous avez pris connaissance du formulaire d'information et de consentement, avez obtenu les réponses à vos questions, s'il y a lieu, et comprenez suffisamment bien le projet pour que votre consentement soit éclairé. Également, vous comprenez que vous êtes libre d'accepter de participer et que vous pourrez vous retirer de la recherche, sans aucun préjudice ni justification de votre part. Consentez-vous à ce que l'entretien soit enregistré?

Ainsi, une copie signée du présent formulaire d'information et de consentement vous sera remise aux coordonnées suivantes :

En tant que responsable du projet de recherche, je certifie avoir lu le formulaire de consentement au participant, lui avoir expliqué les buts de la recherche, son implication et ses droits concernant celle-ci, répondu aux questions qu'il a posées et lui avoir clairement indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice. Je certifie également avoir demandé au participant son consentement verbal afin de participer au projet.

Signature et engagement du chercheur responsable du projet

Je m'engage, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à ce qu'une copie signée soit remise au participant à cette recherche.

Nom et signature de la personne responsable du projet de recherche

Date